



*Programme  
Alimentation en eau potable dans les quartiers  
périurbains et les petits centres*



Action de recherche n°5

■ ETUDE HAÏTI

**Légitimité et stratégie des acteurs  
du secteur de l'eau se réclamant  
d'une représentativité collective.**

**Condition d'émergence des  
nouveaux acteurs et de diffusion de  
dynamiques locales**

**SÉNÉGAL, MALI, HAÏTI, CAMEROUN**

Travail réalisé par :



Groupe de recherche et d'échanges technologiques

Sarah Matieusand |

Avril 1997

Cette recherche a été réalisée dans le cadre d'un programme intitulé "Eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et petits centres en Afrique", financé par la Coopération française et animé par le Programme Solidarité Eau.

Les dix opérations de recherche et de six actions pilotes conduites dans le cadre de ce programme ont permis de mobiliser des chercheurs, des gestionnaires, des administrations, des ONG, des collectivités locales, des bureaux d'études, d'Afrique comme de France.

Les divers travaux ont approfondi les connaissances sur les aspects fondamentaux de la gestion de l'eau dans les périphéries urbaines et les petits centres sur les thèmes suivants :

Thème 1 : Analyse des paramètres économiques de la distribution d'eau

Thème 2 : Modes de gestion partagée pour le service en eau potable et participation des habitants

Thème 3 : Impact des conditions d'alimentation en eau potable et d'assainissement sur la santé publique

Thème 4 : Aspects institutionnels et relationnels

Rapport rédigé par Sarah Matieusand (consultante pour le GRET) dans le cadre de l'action de recherche pilotée par Isabelle de Boismenu (GRET)

## **GRET**

Groupe de recherche et d'échanges technologiques

211-213, rue La Fayette 75010 Paris, France

Tél. : 01 40 05 61 61

Fax : 01 40 05 61 10 / 11

E.mail : de-boismenu@gret.org

*Cette étude a été financée par le Fonds d'Aide et de Coopération d'Intérêt Général  
FAC-IG n°94017700*

*dans le cadre du programme « Eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et les petits centres », coordonné par le Programme Solidarité Eau*

## **Programme Solidarité Eau**

c/o GRET, 211-213 rue La Fayette, 75010 Paris, France

Tél. : 33 (0) 1 40 05 61 23 - Fax : 33 (0) 1 40 05 61 10

E.mail : pseau@gret.org

# Sommaire

<b>I - Entretiens .....</b>	<b>5</b>
<b>A - Usagers .....</b>	<b>5</b>
<i>Grille d'entretien des usagers.....</i>	<i>5</i>
<i>Usager de Cité l'Eternel Sud .....</i>	<i>8</i>
<i>Usager de Cité l'Eternel Sud (2).....</i>	<i>11</i>
<i>Elima Chirac- Usager et Fontainier de Montjolly.....</i>	<i>13</i>
<i>Usager de Montjolly (2).....</i>	<i>17</i>
<b>B - Comités .....</b>	<b>21</b>
<i>Grille d'entretien des comités dlo .....</i>	<i>21</i>
<i>Sanson - Comité de Baillergeau.....</i>	<i>25</i>
<i>Jean Dimanche - Comité de Cité l'Eternel Sud .....</i>	<i>31</i>
<i>Pica- Comité de Montjolly.....</i>	<i>36</i>
<i>Comité de Solino .....</i>	<i>40</i>
<b>C - Associations d'appui et d'encadrement de projets .....</b>	<b>44</b>
<i>Guide d'entretien des associations d'appui et d'encadrement de projets.....</i>	<i>44</i>
<i>Daniel Henrys - Président du GRET-Haïti .....</i>	<i>47</i>
<i>Jean-Hector Anacasis - coordonateur de SOLAM .....</i>	<i>52</i>
<b>D - Entrepreneurs privés.....</b>	<b>56</b>
<i>Guide d'entretien des entrepreneurs privés.....</i>	<i>56</i>
<i>Alain Pamphile - SICA (Société d'Ingénierie Civile et d'Architecture).....</i>	<i>58</i>
<i>Patrick Vilaire - président de GATAPHY .....</i>	<i>66</i>
<i>Joseph Michel Germain - directeur de GMG .....</i>	<i>71</i>
<i>F. Mangones, directeur de F et F entreprise .....</i>	<i>74</i>
<b>E - CAMEP .....</b>	<b>79</b>
<i>Guide d'entretien de la CAMEP .....</i>	<i>79</i>
<i>Gérald Jean Baptiste, directeur général de la CAMEP .....</i>	<i>82</i>
<i>Raphaël Hosty - directeur de production de la CAMEP .....</i>	<i>88</i>
<b>F - Elus locaux .....</b>	<b>94</b>
<i>Guide d'entretien des élus locaux .....</i>	<i>94</i>
<i>Patrick Norzéus - maire principal de Delmas.....</i>	<i>97</i>
<i>Charles Ernest - CASEC .....</i>	<i>101</i>
<b>G - ONG moins directement liées au projet d'AEP .....</b>	<b>104</b>
<i>Dominique Mathon - directrice technique du GTIH .....</i>	<i>105</i>
<b>H - Bailleurs de fonds .....</b>	<b>109</b>
<i>Macel Claudio, ECHO.....</i>	<i>110</i>
<i>Didier Robert - Caisse Française de Développement .....</i>	<i>115</i>

<b>II. Note de Synthèse.....</b>	<b>121</b>
A. Contexte Haïti .....	121
B. Le projet d'AEP : historique, bilan et perspectives .....	123
<i>a- le projet d'AEP dans des bidonvilles de Port-au-Prince.....</i>	<i>123</i>
<i>b- travaux d'aménagement des quartiers (programme Fonds d'Investissements Locaux).....</i>	<i>124</i>
<i>c- perspectives.....</i>	<i>125</i>
C. Description du montage des partenaires .....	126
D. Description des structures sociales des bidonvilles de Port(au-Prince.....	128
E. Critères de réussite du projet pour chacun des partenaires .....	130
<i>GRET - SOLAM.....</i>	<i>130</i>
<i>SICA.....</i>	<i>130</i>
<i>GATAPHY .....</i>	<i>130</i>
<i>USAGERS.....</i>	<i>130</i>
<i>COMITES.....</i>	<i>130</i>
<i>GMG .....</i>	<i>131</i>
<i>CAMEP .....</i>	<i>131</i>
<i>MAIRIE:.....</i>	<i>131</i>
F. Participation de chaque partenaire au projet : domaine(s) d'intervention, intérêt(s) et manque(s ) (du point de vue des acteurs) .....	132

# I - Entretiens

## A - Usagers

### Grille d'entretien des usagers

#### 1. l'usager et son environnement :

- a- indications individuelles
- b- avis personnel sur les structures existantes, les capacités participatives et la participation de la population

#### 2. le service :

- a- avis personnel sur le service
- b- participation personnelle
- c- avantages/inconvénients d'un tel projet
- d- avis sur les partenaires
- e- souhaits et attentes dans le développement de son quartier

#### 1. l'usager et son environnement

##### a- indications individuelles

nom	situation familiale
sexé	nombre d'enfants
âge	
profession	revenu mensuel moyen
niveau d'études	part des dépenses d'éducation (budget)
date d'installation dans le quartier	niveau d'équipement (eau, électricité, téléphone, TV)
région d'origine	propriétaire, locataire, autre

responsabilités (professionnelles, politiques...) (qui dans le quartier?)

##### b- évaluation personnelles des potentialités et capacités participatives de la population

##### **pratiques d'entraide existantes dans le quartier**

lieux:

espace de vie le plus important pour l'habitant (famille, quartier , lieu de travail, de réunion, place publique)

lieu d'échanges le plus important

lieu d'information sur les projets existants

formes d'entraide : tontines ...

existence d'un groupe social dominant (jeunes, femmes, ethnique, économique, politique)

existence de conflits

existence d'organisations populaires? depuis quand? spontanée, avec l'aide d'un partenaire extérieur?  
échecs, mauvaises expériences? fait-il partie de ces organisations populaires?

#### **avis sur la mobilisation : structures et acteurs clés**

. population bien informée? réunions communautaires (fréquence)? peut-elle donner son avis?

propositions pour l'amélioration de ces réunions d'information pour mieux informer et associer la population : plus d'informations, de décisions collectives, de demandes retenues, pb de monopolisation de la parole par certains (qui?)

. y a t-il mobilisation de la population pour prendre des décisions publiques?

- intermédiaire des organisations de base?

avis sur le rôle des organisations de base : bon rôle d'intermédiaire population -comité? renvoient-elles les informations émanant du comité à la population?

- rôle du comité? prise en compte des demandes, des réclamations de la population? fréquence des réunions communautaires? possibilité de voir des membres en dehors des réunions?

propositions pour améliorer la participation de la population : plus de participation aux structures? plus d'animateurs, d'ONG?

- est-ce que le leader actuel est un bon leader? pourquoi? pourquoi pas?

quelle est la personne la mieux placée pour comprendre, connaître et mobiliser les habitants?  
pourquoi? les qualités d'un leader pour représenter les habitants dans un projet?

de quelle aide a t-elle besoin (formation, technique, appui auprès des responsables étatiques?)

## **2. le projet**

### **a. avis personnel sur le service créé (degré de satisfaction)**

services (eau, douches, FIL) utilisés :

**fonctionnement :**

qualité (eau)	quantité	tarifs
propreté, entretien (bornes fontaines)	desserte	horaires
<i>hiérarchie</i>		

aménagements réalisés (aires de lessives)

propositions d'amélioration au niveau du fonctionnement (plus de distribution...)

**réussite de l'opération (critères personnels) :**

pourquoi?

satisfaction des habitants      participation des habitants

hygiène, santé

création d'emplois

formel , plus de piquage

a permis d'autres projets (Fil, cf. une dynamique)

autres

*hiérarchie*

faut-il poursuivre le projet ailleurs? l'approfondir?

## **b. évaluation de sa participation personnelle**

### **au démarrage du projet**

comment a-t-il été mis au courant?

bouche à oreille réunion communautaire porte-à-porte par des responsables

(GRET, groupes de base...)

a t-il pu donner son avis?

aspects techniques

où : réunions de quartier, individuellement

### **à la réalisation**

participation bénévole (pourquoi?)

participation salariée

travaux (v. FIL):

financement (surtout FIL) :

est-il au courant du mode de financement des FIL?

### **à la gestion**

a t-il des facilités de paiement? crédits?

est-il au courant du système de gestion du service de l'eau?

où va son argent? qui gère l'argent? qui paie les fontainiers?

comment est-il au courant? (réunions...)

donne-t-il son avis sur les prix, le système de gestion? à qui (fontainiers, comité, animateurs, organisations)?

## **c. avantages et inconvénients d'un projet de service public associant la population**

avantages : service moins cher, implication de la population et plus de contrôle et d'écoute des besoins  
incidences sur sa vie personnelle du nouveau service, de sa logique communautaire (initiatives personnelles) : sens de la responsabilité, hygiène, formation

*hiérarchie*

inconvénients : conflits de personne, de pouvoir, faible contrôle par l'usager, manque de moyens de gestion et de formation

*hiérarchie*

## **d. avis sur l'ensemble des responsables locaux**

disponibilité, écoute, dynamisme, compétence :

élus

CAMEP

techniciens

animateurs

GRET

comité

organisations

(exemples concrètes, points forts, points faibles, qui devrait s'impliquer plus?)

## **e. souhaits et attentes dans le développement de son quartier et ville**

souhaits pour l'amélioration des conditions de vie

comment souhaite-t-il participer à la vie locale : simple usager et délégation, être informé, participer aux décisions, aux travaux, au financement, à la gestion

# **Usager de Cité l'Eternel Sud**

entretien du 11 avril 1997

## **1. l'individu et son environnement**

### **indications individuelles**

. femme de 29 ans  
veuve depuis 2 mois  
cinq enfants dont le plus vieux à 15 ans

. Elle est originaire des Cayes. Elle a quitté son « pays » car elle pensait qu'à Port-au-Prince on pouvait se débrouiller. Mais, depuis que son mari est mort, elle n'a plus d'argent.

Elle habite à Cité l'Eternel depuis 1987. Elle est propriétaire de sa maison. Elle est d'ailleurs venue dans le quartier car cela lui permettait de devenir propriétaire. Elle a l'électricité (priz). Elle a vendu sa télévision.

. Elle ne travaille pas. Elle « vit du bon coeur des gens ». Elle n'a pas été à l'école.  
Lorsque son mari était encore vivant, ils avaient un budget d'environ 300 \$ haïtiens par mois. Aujourd'hui, un de ses enfants va à l'école pour 20 \$ par mois (auxquels il faut ajouter une inscription d'un montant de 70 \$ par an). Ses autres enfants vont à l'école publique (gratuite).

. Elle ne fait partie d'aucune organisation.

### **avis sur les capacités participatives de la population**

. Les lieux importants du quartier sont, aux yeux de cette femme, les églises protestantes et le marché; ils se situent tous dans la « Cité ».

. Il n'y a pas d'entraide entre les gens car, dès que quelqu'un demande des choses à une personne, il se le fait reprocher. Il est mal perçu de quémander de l'argent. Aujourd'hui, plus aucune église ne donne de nourriture aux plus pauvres. Aucune collecte n'existe dans la zone pour réaliser des projets. Selon elle, les organisations disent d'ailleurs toujours qu'elles vont faire quelque chose mais elles ne font jamais rien.

. Jean Dimanche est une personne très importante à Cité l'Eternel car c'est lui qui a permis de mettre en place le projet d'eau. Il en est le parrain. Il est toujours disponible, à l'écoute des usagers. C'est peut-être la seule personne qu'elle connaisse dans le quartier comme citoyen sérieux.

Sinon, personne ne domine vraiment. Chacun a ses propres affaires. En outre, tous les gens qui habitent à la « Cité » sont de nouveaux venus. Enfin, les propriétaires les plus riches n'y habitent pas car ils ont peur de se faire tuer.

. Elle ne fait pas partie d'une organisation (au sens politique) et elle ne veut d'ailleurs pas en parler . Donc, elle déclare qu'il n'en existe aucune. En revanche, il existe, selon elle, des organisations de base pour la protection de la zone.

. La population n'était pas au courant du projet d'eau potable avant son inauguration. Aucune réunion communautaire n'avait eu lieu.

Le comité ne prend pas suffisamment en compte les réclamations de la population. Il n'y a toujours pas de réunions communautaires.

Selon elle, il faudrait aujourd'hui mettre tout le monde au courant en faisant du porte-à-porte pour que la population participe plus car il y a des choses qui se font sans que celle-ci n'en soit informée. Elle ne le sait qu'après que les choses aient été réalisées.

Des réunions en comité restreint ont lieu régulièrement. Cependant, elle n'est jamais invitée car, selon elle, seuls les plus capables y sont conviés.

## **2. le projet**

### **avis sur le service créé**

. L'eau est propre sauf quand il y a des problèmes avec les tuyaux mais cela ne dure pas avec les réparations et l'entretien.

Elle est bon marché car un contrôle existe.

Enfin, les horaires ne posent aucun problème car, même si l'eau n'est pas distribuée de manière continue, elle fait des provisions.

. Les changements les plus importants qui ont été introduits dans sa vie avec le projet sont liés au fait que :

- elle n'est plus obligée de traverser la rue pour trouver de l'eau;

- l'eau est de meilleure qualité. Auparavant, elle faisait la nourriture avec de l'eau de puits qui n'avait pas bon goût.

. Une amélioration qui serait aujourd'hui nécessaire d'effectuer serait de résoudre les problèmes ponctuels de distribution, dans la mesure où, parfois, pendant trois ou quatre jours, il peut ne pas y avoir d'eau à cause de dégâts sur les tuyaux.

. Le projet a permis d'amener de l'eau potable à Cité l'Eternel mais les conditions de vie sont toujours aussi difficiles : il y a plein d'ordures.

Selon elle, en outre, il faudrait approfondir ce projet de manière à ce que chaque personne ait de l'eau à domicile. Et puis, ce projet doit être étendu à d'autres quartiers qui n'ont pas l'eau potable.

### **participation personnelle**

. Ce n'est pas lors d'une réunion communautaire qu'elle a été au courant du projet. Elle a été informée par des membres du comité, lorsque ces derniers sont venus lui demander de préparer à manger pour le jour de l'inauguration des bornes-fontaines. En outre, elle avait demandé à des ouvriers ce qu'ils faisaient près de chez elle : ils construisaient une borne-fontaine.

Elle n'a jamais eu l'occasion de donner son avis sur ce projet, sur les prix... Mais, de toute façon, elle était contente qu'on amène de l'eau potable à Cité l'Eternel.

Elle ne sait pas comment fonctionne le comité. Elle pense que l'argent va à la CAMEP et qu'il sert à payer les fontainiers. Selon elle, puisque la population doit payer le service, ce dernier n'est pas fourni par l'Etat.

En fait, elle va simplement chercher de l'eau, donne de l'argent et s'en va.

. Elle n'est pas au courant des travaux qui ont lieu dans le quartier, financés sur les marges dégagées à partir de la vente de l'eau.

### **avantages et inconvénients d'un projet associant la population**

Le seul avantage est qu'il y ait de l'eau potable et qu'elle soit moins chère qu'avant. Le fait qu'il existe un comité n'est ni un avantage ni un inconvénient. Un véritable avantage serait qu'elle ne paie pas l'eau, puisqu'elle n'a pas d'argent.

Le projet a permis de réunir les gens car, depuis qu'il y a de l'eau, ils sont de plus en plus nombreux à Cité l'Eternel.

Enfin, aucun problème de discipline ne s'est posé jusqu'à présent, du moins à la borne-fontaine où elle se rend.

### **avis sur les partenaires**

#### - les relations avec la mairie de Port-au-Prince

Les hommes politiques donnent des coups de mains à la population avant les élections, puis, ils ne s'en occupent plus.

#### - les relations avec la CAMEP

Elle apporte de l'eau dans le quartier. Les vanniers et les techniciens de la CAMEP réparent en deux ou trois jours les réseaux et ils sont toujours disponibles.

#### - les relations avec le GRET

Elle ne sait pas ce qu'est le GRET.

#### - les relations avec le comité d'eau

Elle insiste pour préciser qu'elle n'est pas membre du comité d'eau. D'ailleurs, elle ne parle jamais aux membres du comité hormis à Jean Dimanche car il est au centre du projet.

Elle serait totalement disposée à faire partie du comité si on l'y invitait.

#### - les relations avec les organisations de base

Elle ne connaît pas les organisations (ou elle dit ne pas les connaître).

## **Usager de Cité l'Eternel Sud (2)**

entretien du 15 avril 1997

Au cours de l'entretien, l'usager a tenu un discours qui n'était pas toujours cohérent, notamment lorsqu'il était relatif au comité et à ses activités. Il semble que l'usager soit très peu informé du fonctionnement du système et de sa gestion. En outre, au sujet des organisations de base, il ne veut pas en parler. L'usager refuse de donner son avis sur le comité. Il justifie cette attitude en soutenant qu'il ne connaît pas assez bien les membres pour les juger. Ainsi, les thèmes relatifs au comité d'eau ou aux organisations de base sont apparus comme tabou.

Maintenant, indirectement, il affirme que le comité fait un bon travail lorsqu'il déclare qu'il faudrait qu'un autre comité gère l'électricité dans le quartier, à l'image de celui qui existe pour l'eau.

### **1. l'individu et son environnement**

#### **indications individuelles**

femme de 43 ans

commerçante

deux enfants

Elle vient des Cayes et elle habite à Cité l'Eternel depuis 1989. Elle est propriétaire de sa maison.

Il est difficile d'évaluer son budget mensuel. En tous les cas, elle dépense 20 \$ haïtiens par mois pour payer l'école à l'une de ses filles (auxquels il faut ajouter un versement annuel de 70 \$).

Elle n'appartient à aucune organisation dans le quartier.

#### **avis sur les capacités participatives de la population**

. Selon elle, le lieu important dans la zone est le terrain de football. Sinon, il n'existe pas réellement d'espace public.

Elle n'a connaissance d'aucun système d'entraide.

Elle ne connaît pas (ou dit ne pas connaître) les organisations populaires de Cité l'Eternel.

. Elle considère participer au projet dans la mesure où elle utilise et achète l'eau. Elle déclare ne pas connaître le comité et ne pas être au courant de ce qui se fait, des activités du comité car elle s'occupe de ses enfants, les amène à l'école et elle travaille en dehors de la « Cité ». Ainsi, si avant cinq heures il s'est passé quelque chose, elle n'est pas au courant. Elle n'a jamais participé à une réunion. Elle reste chez elle, avec ses enfants.

. Elle considère que les membres du comité sont ouverts, qu'ils accueillent et qu'ils parlent bien aux gens. Ils sont, selon elle, toujours disponibles.

. Mais, elle pense que les rapports entre la population et le comité devraient être approfondis car, des fois, des choses peuvent se passer et ceux qui sont dans la rue, les usagers, ne sont pas au courant.

. Selon elle, Jean Dimanche est le leader car c'est lui qu'elle connaît et il habite près de chez elle. C'est lui qu'elle connaît en tant que responsable du projet d'eau, même si elle est consciente du fait qu'il n'est peut-être pas le seul à s'occuper de ce projet.

## **2. le projet**

### **avis personnel sur le service créé**

Depuis qu'il y a de l'eau, aucun problème ne s'est posé:

- l'eau a bon goût;
- le système est bien entretenu;
- il y a assez d'eau. Elle sait que la distribution n'est pas continue (tous les deux jours) donc elle fait des provisions.

Avant, elle était obligée de traverser la rue pour aller chercher de l'eau avec tous les dangers de se faire renverser par une voiture que cela comportait.

Ainsi, elle pense qu'il faut étendre ce projet à tous les quartiers qui n'ont pas d'eau.

Enfin, ce qui a été, selon elle, très important avec ce projet c'est que, en plus d'avoir amené de l'eau dans le quartier, il a réduit les conflits et, depuis, tout le monde paie l'eau.

### **sa participation personnelle**

Elle a été au courant du projet en voyant que des travaux étaient réalisés dans le quartier. Puis, après, avec l'inauguration, la population a été mobilisée.

Elle sait que l'argent qu'elle donne va à la CAMEP mais elle ne sait pas comment et qui donne cet argent à la CAMEP. Elle aimeraient savoir comment cela fonctionne.

Elle ne sait pas ce qu'est le GRET et ne connaît pas les animateurs.

### **avantages et inconvénients d'un projet associant la population**

. D'après ce qu'on lui expliqué, l'avantage est que l'argent qui reste après avoir payé la CAMEP est utilisé pour des réparations. C'est donc un avantage pour la population.

. Selon elle, ce projet ne pose aucun problème si les membres du comité sont de bonne foi. Mais, elle ne peut pas dire ce qu'il en est car elle ne les connaît pas.

### **avis sur les partenaires**

#### . la mairie

Elle ne connaît pas les représentants de l'Etat au niveau de la zone. La seule chose qu'elle sait de la mairie c'est qu'elle parle de détruire le quartier.

#### . la CAMEP

Avec la CAMEP, elle considère qu'il n'y a aucun problème.

#### . le GRET

Elle pense qu'il a fait un bon travail. (Il y a un manque de cohérence dans son discours car, précédemment, elle avait déclaré qu'elle ne savait pas ce qu'était le GRET et qu'elle ne connaissait pas les animateurs.)

#### . le comité

Elle ne sait pas s'il a fait un bon travail car elle est « en dehors ».

Elle aimeraient qu'une solution soit trouvée pour ne plus être tout le temps obligé de remblayer. En outre, il serait bon d'installer le téléphone et qu'un comité, comme le comité d'eau, s'occupe de l'électricité.

# **Elima Chirac- Usager et Fontainier de Montjolly**

entretien du 12 avril 1997

## **1. l'usager et son environnement**

### **indications individuelles**

. Elima Chirac

homme de 62 ans

Il a été à l'école mais à chaque fois qu'il y allait, il tombait malade.

Il est aujourd'hui fontainier. Depuis qu'il est malade, il ne fait rien d'autre, il est obligé de rester assis; avant, il était maçon.

Il est dans le quartier depuis qu'il est jeune garçon. Il est originaire de la Grande Hanse.

. famille de 8 personnes : sa femme et 6 enfants dont une des filles est capable de se débrouiller financièrement

tous ces enfants vont à l'école : dépenses de 165 dollars haïtiens par mois

Il touche 100 dollars haïtiens par mois en tant que fontainier mais ceci ne suffit pas pour vivre sa femme (ménagère) l'aide pour assurer les dépenses.

. Il est fontainier car les membres du comité le connaissaient pour son ancienneté en tant que citoyen du quartier. Il ne fait pas ce travail pour l'argent. Ce travail mériterait une augmentation (il travaille à partir de 5 heure du matin et à midi ,une heure, quand il y a de l'eau, il doit rester la borne fontaine), il est obligé de rester car les membres du comité savent qu'il est un citoyen du quartier.

. propriétaire

installation : TV, radio, priz pas de téléphone ni de compteur d'électricité.

. Il ne fait partie d'aucun groupement. Il ne participe qu'au comité d'eau en tant que fontainier. Il n'a pas été fontainier dès le début de projet. A la mise en place du projet, il se rendait en province en semaine pour son travail. A cette époque, il s'informait le week-end des activités du comité d'eau car il ne pouvait pas s'investir entièrement.

Il est respecté par la population et réussit à instaurer une discipline dans la distribution d'eau à la fontaine. Il respecte les gens et les gens le respectent.

### **avis sur la structure sociale du quartier**

. Il n'y a aucune forme d'entraide dans le quartier (proprieté...).

. La place publique qui a été construite (projet du comité d'eau financé par le comité et FIL) est un lieu de réunions communautaires, de réception des invités (étrangers). Sinon, avant, il n'y avait aucune place. Sur cette place, les gens jouent, regardent la télévision, attendent quand ils viennent chercher de l'eau.

. Il n'y a pas d'organisations de base dans la zone à part le comité d'eau. C'est le comité d'eau qui se charge de tous les travaux dans la zone (ponts, place publique, assainissement, télévision). C'est le

comité qui a réalisé ces aménagements, ce n'est pas la population. La population n'a fait que participer gratuitement.

. les réunions :

Les réunions avec toute la population, des jeunes comme des vieux, ont lieu trois fois par an, les « blancs » viennent toujours. C'est l'occasion de discuter de projets nouveaux pour la zone. Tout le monde peut s'exprimer.

- à l'initiative du comité

La dernière réunion de la sorte s'est déroulée en décembre 1996 : le comité a invité la population à se rendre à une réunion. Le comité a remercié la population pour tout ce qu'elle avait fait dans le quartier, « des choses que personne dans le monde n'aurait pu réaliser » (ponts, escaliers, fontaines...). Tout le monde était content et demandait quels autres projets pourraient être réalisés à l'avenir. Il y avait même la CAMEP.

- à l'initiative du GRET

Il arrive aussi que des réunions se réalisent à l'initiative des blancs dans le cas où il y a un problème ou si quelque chose doit être dit.

La population n'a jamais eu l'initiative des réunions. Mais, si un jour le comité fait quelque chose de mal, elle est capable de se réunir pour le dénoncer. Ceci ne s'est jamais passé jusqu'alors.

. Les membres du comité ont des relations avec la population : si quelqu'un a un problème ou veut faire une suggestion, il a toujours la possibilité de les rencontrer. En tant que fontainier, il a des relations quotidiennes avec ces membres (tenue des comptes).

. la question des leaders:

Le vice président et le président sont ceux qui font fonctionner le système dans le quartier. Ils sont toujours disponibles. Ils sont respectés et respectent tout le monde. Ils sont bien placés pour comprendre les gens et savent mobiliser les gens. La population a besoin d'eux.

## **2. le projet**

**avis sur le service créé**

Le projet a permis de faire beaucoup de choses dans la zone.

**fonctionnement**

. Il n'y a jamais eu de problèmes dans le projet d'eau : s'il manque de l'argent dans la caisse qu'il tient (d'après le calcul des recettes théoriques à partir des numéros de compteurs), il doit rembourser. (il a été impossible d'établir une hiérarchie)

. avis sur la qualité de l'eau :

L'eau est de très bonne qualité car on met du produit pour la désinfecter

. avis sur la quantité d'eau distribuée :

Cela dépend. La vente d'eau varie. Des fois, la citerne n'est pas entièrement pleine. Les gens seraient prêts et voudraient même en acheter plus.

. avis sur les horaires :

Il vend de l'eau à partir de 5 heure du matin. La vente peut durer deux heures (citerne pleine) maximum.

. avis sur l'entretien :

La BF est très porte car elle est nettoyée chaque samedi.

Elle a été repeinte pour l'anniversaire du projet (novembre 1996).

### **réussite de l'opération**

. Tout le monde pensait, au début, qu'il n'y aurait pas d'eau. Quand les bornes fontaines ont été ouvertes pour la première fois, les gens ont été « saisis ».

Ce projet, ce ne sont pas des hommes qui l'ont fait, c'est le Bon Dieu.

. Le projet a fait beaucoup de choses pour le quartier :

1. Aujourd'hui, celui qui se levait le matin pour chercher de l'eau sans succès se rend désormais à la BF et peut acheter autant d'eau qu'il le veut.

2. Le fait de ne plus avoir à se déplacer loin est une grande satisfaction.

3. Avec le projet, il peut gagner un peu d'argent en tant que fontainier.

4. Depuis qu'il y a de l'eau potable, plus personne ne souffre de diarrhée (avant les gens s'alimentaient en eau de source).

. Il serait bon de rajouter des BF dans la zone, les gens ont besoin de l'eau. Actuellement, il y a 4 BF et cela n'est pas suffisant pour tout le monde.

### **évaluation de sa participation personnelle**

au démarrage du projet

Le président, le vice-président et le secrétaire l'ont mis au courant. Ils ont organisé des réunions et fait du porte-à-porte.

Contrairement aux autres personnes qui pensaient que l'eau n'arriverait jamais, il croyait au projet.

. à la réalisation

Il n'a pas participé aux travaux de fouille (pour poser les tuyaux). Mais, de manière bénévole, il a participé aux activités pour embellir le quartier (travaux de propreté).

Il n'a pas pu participer aux récents travaux d'aménagements du quartier (construction du bureau du comité, place publique...) car, avant tout, il est occupé par son emploi de fontainier.

En tant que fontainier, il est toujours occupé. Il ne peut même pas rentrer chez lui dans la journée, quand il y a de l'eau à vendre.

Il ne fait jamais crédit. Sinon, il va faire du déficit et il devra payer pour les gens.

. à la gestion

Il n'est pas au courant des affaires d'argent et ne pose jamais de questions lors des réunions.

Lui, il dépose tous les jours l'argent de la vente au comité qui fait un contrôle puis le dépose à la banque. Il ne demande jamais combien d'argent par mois est déposé par le comité. Le comité ne l'informe pas et ne lui demande pas son avis. Il touche son salaire régulièrement chaque quinze jours.

Selon lui, il faudrait augmenter le prix de l'eau car cela lui permettrait de gagner plus d'argent. Cependant, ça n'est pas lui qui décide. Le comité de l'eau décide de ce genre de choses. En outre, il ne peut pas demander une augmentation des prix, il aurait des problèmes avec la population.

Les seuls qui sont vraiment au courant des finances et de la gestion, ce sont les membres du comité.

## **avantages et inconvénients d'un projet associant la population**

. l'avantage :

- L'eau n'est pas moins cher qu'avant car les gens s'alimentaient aux sources dans les mornes.
- Cependant, le grand avantage avec le projet est qu'il n'y a plus d'accident car les gens n'ont plus à se déplacer loin et à chercher l'eau dans les mornes

. les inconvénients :

Il n'y a aucun inconvénient. Tout le monde aime le projet. D'ailleurs, les gens vont dans les réunions et il n'y a jamais de plaintes alors que le comité invite les gens à venir pour qu'ils disent si quelque chose ne va pas.

## **avis sur les partenaires**

### . les relations avec la CAMEP

Il n'a aucune relation avec le vannier et les techniciens de la CAMEP.

En revanche, il y a des relations du comité avec la CAMEP car, lorsqu'il n'y a pas d'eau, le comité va voir la CAMEP.

La CAMEP donne de l'eau et la population la paie, donc il y a de bonnes relations.

Mais, elle ne donne pas assez d'eau et, parfois, l'eau n'arrive pas. Il faut donc la rencontrer pour savoir ce qui se passe.

La CAMEP est toujours disposée pour résoudre les problèmes.

Pour améliorer les choses, il faudrait qu'elle donne plus d'eau.

### . les relations avec la mairie et avec les CASECS

Il n'a pas de relation avec ces gens, il ne les connaît pas. Il ne fait partie d'aucun autre organisme que le comité d'eau, il ne fait pas de politique.

Le CASEC est toujours présent lors des grandes réunions et il parle.

### les relations avec le GRET

L'ingénieur Vilaire est toujours disponible quand il y a des travaux.

Les animateurs sont toujours là, ils vont toujours discuter avec le comité.

### les relations avec le comité (cf. « évaluation de sa participation personnelle à la gestion »)

Puisque cela fait longtemps qu'il fait ce travail, il va rester. Le petit problème est qu'il aimerait avoir une augmentation. Mais, il va continuer à travailler avec le comité d'eau.

## Usager de Montjolly (2)

entretien du 15 avril 1997

### **1. l'usager et son environnement**

#### **indications individuelles**

. jeune fille de 21 ans

Elle vit avec sa mère. Son père réside aux Etats-Unis. Elle a des frères et 3 petites soeurs. Sa mère travaille (coiffeur). Son frère travaille aussi mais il est marié et il n'habite plus à la maison.

. Les dépenses éducatives (pour deux enfants) s'élèvent au total à 60 \$ par mois et 135\$ à chaque rentrée.

La famille est propriétaire de la maison. Elle a la radio et la télévision.

. Elle ne fait partie d'aucune organisation. Elle sait qu'il y a beaucoup d'organisations car elle a participé aux activités de préparation et de décoration pour l'inauguration du projet d'eau avec l'Union européenne.

#### **avis sur les capacités participatives de la population**

. Le lieu important pour l'habitant de Montjolly, selon elle, est, depuis la fin des travaux (programme FIL) la place publique.

. S'il y a un problème, un accident grave, parfois, le président, le vice-président (du comité d'eau) amènent le malade à l'hôpital en voiture.

En termes de pratiques d'entraide, la seule chose dont elle est certaine est qu'il existe un comité à Montjolly qui fait tout le temps des réunions où chacun a sa responsabilité. Et, le comité exerce un contrôle pour que tous les projets fonctionnent bien. Les membres de ce comité sont des représentants de la population car tout le monde ne peut pas faire partie du comité.

. sa participation personnelle :

Elle n'est pas très active car, quand il y a des réunions, elle n'est pas toujours au courant, parfois absente et elle revient trop tard. Maintenant, lorsqu'il y a des fêtes, elle participe aux préparatifs.

. les groupes dominants et leaders du quartier :

Le vice-président et le président sont toujours disponibles pour écouter et informer la population. Quand ils parlent, tout le monde les écoute. A chaque fois que quelque chose concerne un projet, ils se déplacent avec des micro dans la zone pour annoncer à la population qu'une réunion va avoir lieu afin de prendre connaissance de la volonté des habitants et de ce qu'ils pensent et attendent du projet en question. Ils savent très bien qu'ils ne sont pas capables et qu'ils ne peuvent pas décider tout seuls pour la communauté.

Ces deux personnes étaient déjà importantes avant le projet. Tout le monde les a toujours respectés dans la zone parce qu'ils ont, réciproquement, toujours respecté tout le monde. Ce ne sont pas vraiment des leaders mais de bonnes personnes pour le quartier.

. Il y a toujours des réunions communautaires à Montjolly. En outre, il y a souvent des réunions dans d'autres quartiers lors desquelles les membres du comité sont invités.

La population est bien informée car, actuellement, elle a un problème de téléphone et d'électricité. Elle voudrait payer (et en avoir les moyens) normalement pour ces services de manière à ce qu'ils fonctionnent aussi bien que l'eau.

C'est pourquoi, selon elle, la population est bien informée. D'ailleurs, pendant les réunions, elle pose des questions et dit ce qu'elle veut. Il est certain que ce serait mieux s'il y avait plus de communication et de réunions organisées entre le comité et la population.

Elle ne sait pas si ce serait idéal que le comité expose à la population combien d'argent il amène à la CAMEP.

Maintenant, les gens savent très bien que l'argent qu'ils donnent est destiné à la CAMEP et que le comité exerce un contrôle sur les fontainiers. Cependant, personne ne sait ce que le comité se dit et ce qu'il décide quand il fait des réunions en comité restreint. Ce n'est vraiment pas grave si la population n'est pas au courant de ce qui se passe au sein du comité car elle a une grande confiance en ses membres. Ainsi, elle est contente lorsqu'elle est informée, mais elle n'insiste pas pour avoir des informations car elle a confiance en ces gens qui font un véritable travail de contrôle.

.Elle ne sait pas si le comité aurait besoin de plus de formation car, jusqu'à maintenant, depuis le début du projet d'eau, elle ne pense pas qu'il ait fait des erreurs. Il est cependant certain que plus il recevra une formation, mieux ce sera.

## **2. le projet**

### **avis personnel sur le service créé**

Avant le projet, il n'y avait pas d'eau dans le quartier. Tout le monde était obligé d'aller bien loin pour en trouver. Depuis, tout le monde est content même s'il faut payer.

L'eau est de bonne qualité car le fontainier met du produit dans la citerne et donc elle ne donne plus aucune maladie.

Le prix de l'eau est devenu trois fois moins cher qu'avant. Non seulement le projet aide les habitants de Montjolly mais, aussi, il aide des gens qui habitent ailleurs, qui n'ont pas d'eau et qui viennent en voiture avec des bokits pour se ravitailler.

Il n'y a pas toujours assez d'eau. Certains jours, il n'y a pas du tout d'eau. Des fois, l'eau coule plus tôt dans la journée et certaines personnes n'ont pas le temps de s'alimenter. Elles sont donc obligées d'aller s'alimenter dans des sources. En fait, le problème est que des gens prennent plus d'eau que ce dont ils ont besoin.

Les tuyaux sont toujours nettoyés et les bornes-fontaines sont bien entretenues. Elles ont d'ailleurs été repeintes pour le premier anniversaire du projet.

### **réussite de l'opération**

. Elle pense que le projet est une réussite car, avant, il n'y avait pas d'eau dans le quartier. Maintenant, elle est tout près de chez elle. Non seulement les canalisations sont réussies et il y a de l'eau mais, aussi, tout ce qui a été fait dans le quartier est une réussite. Aujourd'hui, il y a un projet d'électricité et de téléphones.

Elle pense que tout ceci est dû aux gens qui y ont participé et, notamment, à l'Union Européenne et au GRET. Par exemple, si les gens de Baillergeau s'étaient déplacés à l'EDH (Électricité d'Haïti) ou à la Teleco (Centrale téléphonique), ils n'auraient jamais rien obtenu. C'est grâce aux démarches de l'Union Européenne qu'il va y avoir quelque chose.

Jusqu'à présent, elle ne sait pas ce qui se serait passé si le comité seul avait fait les démarches. Cependant, elle ne sait pas exactement qui a fait les démarches et quel rôle a joué le comité.

. En tous les cas, selon elle, ce que le projet a apporté de plus important c'est le fait que l'eau soit dans le quartier même et que les parents ne soient plus obligés d'envoyer leurs enfants bien loin pour chercher de l'eau, que ces derniers se perdent ou qu'il y ait des batailles dans la rue.

. Cependant, le projet d'eau n'a pas véritablement amené de meilleures conditions sanitaires car, avant, même s'il n'y avait pas d'eau dans le quartier, l'eau qu'elle allait chercher était toujours de bonne qualité puisqu'elle provenait des tuyaux de la CAMEP.

. Le fait que le système soit payant ne lui pose pas de problème. Au contraire, c'est le marché noir qui l'embête.

Les gens pensaient que le système serait gratuit. Mais, lorsqu'au moment des premières réunions communautaires il a été déclaré que l'eau serait payante, ils n'ont rien dit car, quand quelque chose est gratuit, il y a toujours des problèmes d'entretien, de contrôle et de discipline. Tout le monde était prêt à payer de manière à ce que le système soit ordonné et pérenne. En outre, cela permet à des gens de travailler (les vendeurs) alors que, sinon, ils ne feraient rien.

. Elle ne sait pas ce qui a permis d'effectuer les autres travaux de réhabilitation dans le quartier (la place publique, le bureau du comité, le canal; ..) : si c'est le GRET... Elle voit beaucoup de gens de l'extérieur, des étrangers venir à Baillergeau mais elle ne sait pas qui ils sont. Il y a plein de noms qu'elle n'a pas retenus. Elle pense que le président et le vice-président du comité ont certainement joué un rôle.

. Elle considère qu'il n'est pas nécessaire de renforcer le projet à Baillergeau dans la mesure où il faudrait, avant tout, que celui-ci soit étendu à des quartiers qui n'en bénéficient pas encore. Maintenant, il est évident que si le système pouvait fonctionner 24h/24h (actuellement, à certaines heures il y a encore de l'eau dans la citerne mais la BF est fermée) ce serait plus pratique pour la communauté.

### **évaluation de sa participation personnelle**

. Elle a été au courant du projet car des réunions communautaires ont eu lieu et des gens (certainement les animateurs du GRET, outre le président et le vice-président du comité) sont passés avec des mégaphones dans le quartier. Ils demandaient à chacun son opinion sur le futur projet. Aussi, elle en a discuté avec des amis.

. Elle n'a pas participé à la réalisation du projet. En revanche, elle a contribué à la préparation de l'inauguration du projet. Elle a fait des décorations dans les rues. Tous les membres de la communauté ont donné un coup de main pour cette inauguration. Ils ont tous rendu un service.

. Elle a été mise au courant des autres travaux dans la zone dès leur commencement, de la même manière qu'elle l'avait été du projet d'eau, c'est-à-dire lors de réunions communautaires et par le porte-à-porte. Par exemple, pour le projet de télévision sur la place publique, il a été déclaré que la télévision était destinée à la population toute entière.

. En revanche, elle déclare ne pas savoir comment sont financés tous ces programmes ni comment est géré l'argent. Maintenant, elle déclare être consciente, comme tout le monde, que cet argent n'est pas confisqué par le comité d'eau. En tous les cas, il sert à payer la CAMEP. Le comité d'eau paie les fontainiers; elle ne sait cependant pas tous les combiens ils sont rémunérés.

. A la BF, il n'existe aucun système de crédit : tu prends de l'eau et tu donnes de l'argent, sinon, le fontainier sera obligé de donner de sa poche, le soir, auprès du comité.

## **avantages et inconvénients d'un projet de service public associant la population**

. les avantages :

Si le système n'était pas payant, il serait moins bien entretenu.

Elle pense qu'il fonctionnerait beaucoup moins bien si la gestion était assurée par un organe extérieur à la communauté. En effet, selon elle, le fait que le comité soit composé de personnes issues de Baillergeau est primordial. Autrement dit, elle continuerait à aller acheter de l'eau aux bornes-fontaines mais ce ne serait pas la même chose.

. les inconvénients :

A Baillergeau, il n'y a aucun problème dans la mesure où le comité est formé de gens intègres. Maintenant, elle sait que, dans d'autres quartiers, des comités d'eau gèrent mal l'argent (elle pense sans doute à Baillergeau, par exemple).

Cependant, il est évident que ce projet crée des conflits entre personnes car celui qui n'a pas de place dans le comité d'eau désire toujours la gagner et il peut se heurter à des membres de ce comité, par exemple en les critiquant.

## **avis sur l'ensemble des partenaires du projet**

- les relations avec le comité d'eau

Les membres du comité sont toujours disponibles : même si le président voyage beaucoup et si le vice-président a été malade, ils ont toujours prévenu la population de leurs départs et de leurs prochains retours dans le quartier.

Le comité est à l'écoute de la population dans la mesure où, chaque fois qu'une décision importante doit être prise, il effectue une réunion communautaire.

Elle connaît tous les membres du comité. Elle ne sait pas vraiment mais, apparemment, tous sont compétents car la CAMEP est toujours payée et jamais un centime n'a été perdu.

- les relations avec le GRET

Elle sait que des animateurs du GRET sont souvent dans la zone. Ils sont, selon elle, disponibles et prêts à parler avec la population. Mais, elle ne connaît pas plus de choses sur le GRET.

- les relations avec la CAMEP

Elle sait que des relations sont établies avec la CAMEP mais elle ne la connaît pas non plus, même pas par l'intermédiaire de ses techniciens.

- les relations avec les élus locaux

Elle pense qu'il n'y a pas de CASECS dans le quartier. Peut-être que ces personnes existent mais elle ne les connaît pas.

## **B - Comités**

### **Grille d'entretien des comités dlo**

#### **1. indications individuelles**

##### **2. comité :**

a-origine

b-rôle, objectifs et organisation interne

##### **3. bilan du projet**

a-avantages/inconvénients d'un tel projet

b-résultat de l'opération et critères de réussite

##### **4. processus**

a-interventions (manques) dans le projet (comité et organisations)

b-avis personnel sur les potentialités/capacités participatives de la population

c-évaluation des partenaires

#### **1.indications individuelles**

nom	profession
sexé	statut (salarié, bénévole)
âge	rôle dans le comité et/ou l'organisation

#### **2.comité : origine, rôle, objectifs, organisation interne**

##### **a. contexte d'intervention (historique)**

circonstances de création :

d'un partenaire du Nord, de la population, d'une fédération?

préexistait au projet d'eau?

regroupe combien d'organisations? qui ont été créées quand? certaines sont exclues?

comment se fait l'articulation avec les organisations?

conflits? (organisations entre elles, organisations/comité)

est-ce que le comité a des objectifs? qui les a fixé?

évolutions:

changement d'objectifs?

changement des domaines d'intervention?

##### **b. rôle dans le quartier et organisation interne**

###### **rôle dans le quartier**

statut (mairie, ministère des Affaires sociales)?

rôle exact dans le projet dlo (réalisations)

###### **organisation interne**

structure et personnel:

. nombre de membres actifs, répartition des rôles (comment est-elle faite? cf. f° de fontainiers), statut (bénévoles ou salariés)

source de financement par exemple pour les FIL (cotisations, dons, subventions ...)  
. fréquence des réunions en comité restreint : objets  
ambiance interne (conflits de pouvoirs)  
problèmes rencontrés avec les membres : démobilisation, surcharge de travail, manque de formation...  
comment sont prises les décisions sur le personnel et le fonctionnement interne?  
objectifs internes de l'organisation?

comptabilité :

tenue régulière des comptes évaluation régulière des objectifs (moyens :  
autoévaluation, recours à une aide)  
comment la gestion pourrait-elle être améliorée? (formation, aide financière)  
est-ce que les séminaires du GRET ont servi?

### **3. bilan du projet**

#### **a. avantages et inconvénients d'un projet de service public associant la population**

avantages : implication de la population et plus de contrôle et d'écoute des besoins  
inconvénients : conflits de personne, de pouvoir, faible contrôle par l'usager, manque de moyens de gestion et de formation  
*hiérarchie*

#### **b.résultats de l'opération et critères de réussite**

### **résultats réels**

opération réussie?

quels sont les résultats? les échecs?

l'opération doit-être approfondie dans le quartier? étendue à d'autres quartiers? d'autres services?

### **critères de réussite**

#### création d'emplois

## satisfaction des habitants

#### amélioration des conditions de vie

mobilisation de la population à toutes les étapes

#### **nvelles relations de travail avec les partenaires**

(prise de conscience collective et réflexion sur le

dvlpt du quartier)

autres

### *hiérarchie*

**perspectives** de l'association, du comité (nouveaux projets)

## 4. processus

#### **a. interventions des organisations, du comité dans le projet**

#### **réalisation de travaux, aménagements et maîtrise d'ouvrage (FIL ou autres pour organisations)**

### **réalisations**

moyens de financement (participation des habitants, subventions, aide des partenaires)

moyens de réalisation (bénévolat, habitants, salariés, bureaux d'études, aide technique)

établissement de contrats (quels partenaires?)

#### **difficultés rencontrées**

### **gestion du service (comité)**

qui tient les comptes? différents degrés (rôle des fontainiers)?  
qui décide les tarifs? la gestion des dépenses, impayés, recouvrement des recettes? où?  
rôle des animateurs du GRET?  
qui connaît l'état des comptes? (gestion transparente?)  
comment et combien sont payés les fontainiers?  
service rentable? comment améliorer sa rentabilité, dégager des marges? a-t-il permis des travaux (FIL) dans le quartier?  
difficultés rencontrées

### **autre type d'intervention : rôle d'animation dans le quartier...(surtout organisations)**

#### **participation de la population aux décisions**

comment la population est-elle informée des décisions concernant la réalisation, le coût, le financement, les aspects techniques, la gestion?  
fréquence et objet des réunions communautaires  
rôle des partenaires extérieurs dans cette information  
difficultés rencontrées

### **b. évaluation personnelles des potentialités et capacités participatives de la population**

#### **pratiques d'entraide existantes dans le quartier**

lieux:  
espace de vie le plus important pour l'habitant (famille, quartier, lieu de travail, de réunion, place publique)  
lieu d'échanges le plus important  
lieu d'information sur les projets existants  
formes d'entraide : marathons...

existence d'un groupe social dominant (jeunes, femmes, ethnique, économique, politique)  
existence de conflits

existence d'organisations populaires? depuis quand? spontanée, avec l'aide d'un partenaire extérieur?  
échecs, mauvaises expériences?  
en fait-il partie?

#### **avis sur la mobilisation : structures et acteurs clés**

. population bien informée? réunions communautaires (fréquence)? peut-elle donner son avis?  
propositions pour l'amélioration de ces réunions d'information pour mieux informer et associer la population : plus d'informations, de décisions collectives, de demandes retenues, pb de monopolisation de la parole par certains (qui?)

y a-t-il mobilisation de la population pour prendre des décisions publiques?  
le fait qu'existent des projets collectifs encourage-t-il la population à prendre des initiatives ?  
pourquoi pas? manque de temps, d'intérêt pour le quartier, de confiance dans les organisations, d'information?  
échecs ou mauvaises expériences?  
habitude de mobilisation ? depuis quand ? spontanée ? demande des partenaires extérieurs?  
- intermédiaire des organisations de base?

avis sur le rôle des organisations de base : bon rôle d'intermédiaire population -comité? renvoient-elles les informations émanant du comité à la population?

- rôle du comité? prise en compte des demandes, des réclamations de la population? fréquence des réunions communautaires? possibilité de voir des membres en dehors des réunions?

propositions pour améliorer la participation de la population : plus de participation aux structures? plus d'animateurs, d'ONG?

comment mieux informer, encourager la population à se mobiliser?

faut-il plus d'organisations, plus de décisions collectives, l'intervention d'animateurs, d'ONG?

de quelle aide a t-elle besoin (formation, technique, appui auprès des responsables étatiques)?  
faut-il une coordination avec les autres associations de quartier? d'autres quartiers?

. est-ce que le leader actuel est un bon leader? pourquoi? pourquoi pas?

quelle est la personne la mieux placée pour comprendre, connaître et mobiliser les habitants?  
pourquoi? les qualités d'un leader pour représenter les habitants dans un projet?

### **c. évaluation des responsables locaux**

dynamisme, écoute, disponibilité, compétence :

élus

CAMEP

techniciens

animateurs

GRET

comité ou organisations

relation organisations - comité dlo

existence de conflits entre partenaires : lesquels? pourquoi?

partenaire moteur

patenaire qui devrait plus s'impliquer

#### **relations avec la ville et attentes**

niveau d'échanges avec les services municipaux

attentes et propositions concrètes (soutien dans les démarches, matériel technique...)

#### **relations avec le GRET (relations avec le comité)**

pour le comité (pour l'organisation):

répartition des rôles dans l'animation préalable, mobilisation de la population, la gestion forces et faiblesses par rapport au GRET (par rapport au comité)

relations conflictuelles, complémentaires

souhaits et attentes sur le rôle du GRET (du comité)

# Sanson - Comité de Baillergeau

entretien du 8 avril 1997

Baillergeau est un bidonville des mornes de Port-au-Prince qui présente une structure communautaire, rassemblant trois ou quatre familles présentes dans la zone depuis 1915, une seule organisation de base (OJEB), héritière de l'ancien conseil communautaire (sous les Duvalier).

Le comité de Baillergeau a été le premier comité d'eau formé (novembre 1995). Depuis, il est celui qui a eu le plus de problèmes de gestion. En novembre 1996, une quatrième borne-fontaine a été inaugurée. Apparemment, depuis le mois de février 1997, un nouveau comité a été formé et Sanson en est le comptable. La gestion semble commencer à se régulariser.

! Il apparaîtrait que la fréquence des réunions communautaires et la capacité du comité à être en relation avec la population aient été accentuées par Sanson.

## 1. indications individuelles

28 ans

formation universitaire en comptabilité

comptable du comité (bénévole)

habitant de Baillergeau

## 2. le comité d'eau de Baillergeau

### **historique**

. la création :

Le comité a été créé en septembre 1995, sur les fondements de la philosophie du GRET. Ainsi, il s'est formé à partir de membres :

- de la communauté n'appartenant à aucun groupe de base ;
- du groupe de base de la zone (OJEB).

Les membres ont été élus lors d'une assemblée générale d'OJEB, regroupant la population de la zone (selon les animateurs du GRET, il n'y aurait pas eu d'élections mais nominations par des notables de la zone).

Le comité d'eau n'a pas de statut légal. Il a la couverture de l'OJEB qui a une autorisation de fonctionnement de la police de Port-au-Prince.

. OJEB (« organisation des jeunes pour le développement de Baillergeau ») :  
créée le 7 janvier 1995

Elle est l'unique organisation et le moteur du développement de la zone. Elle a pour objectif ce développement.

ses réalisations :

- programme de crédit (avec le GTIH),
- fonds d'assistance pour les membres de l'organisation,
- réalisation de corridors (GTIH),
- construction de douches et de passerelles (avec le GRET),
- enfin, construction d'un bloc sanitaire et de toilettes (avec le FAES : Fonds d'assistance économique et social qui gèrent les fonds d'aide internationale).

OJEB travaille directement avec des ONGs. A chaque nouveau projet, elle crée un sous-comité pour intégrer la population (par exemple, le sous-comité de réhabilitation, le sous-comité d'eau...). OJEB organise une assemblée générale par semaine avec la population et tous les sous-comités.

. les objectifs du comité d'eau :

A sa création, le comité d'eau devait :

- garantir la suivie du projet et son bon déroulement;
- établir de bonnes relations entre la population et la CAMEP; désormais la population est cliente de la CAMEP.

Depuis, les objectifs ont évolué : le comité s'implique dans des projets à caractère social pour la zone (douches communautaires, passerelles : projets FIL) avec le GRET.

### **organisation interne**

. A sa création, le comité comprenait 15 membres dont le président, le vice-président, trois trésoriers (pour les 3 bornes-fontaines) et des animatrices.

A partir du premier avril 1997, le comité a été réduit à 5 membres, à la suite d'un compromis entre le comité d'eau, OJEB et des notables de la zone. Cette recomposition a été une réponse aux plaintes de la population auprès d'OJEB concernant les mauvais résultats du comité en termes de gestion de l'eau, au niveau des bornes fontaines (gaspillage de l'eau : fuites et manque de contrôle de la part les vendeuses qui laissaient des gens ne pas payer et qui favorisaient leurs proches). En outre, certains membres réclamaient une rémunération. Des leaders de la zone étaient entrés en conflit. Enfin, certains membres étaient motivés mais ils n'avaient pas les capacités intellectuelles suffisantes pour faire partie intégrante du comité.

. Le comité emploie 4 fontainiers.

rémunération : 50 dollars haïtiens par quinzaine

6 heures de travail par jour

critères de recrutement : priorités aux femmes en difficulté dans la zone, être en mesure de prendre les numéros d'ouverture et de fermeture des compteurs et avoir une bonne moralité.

Les fontainiers ne font que prendre les numéros des compteurs d'eau. Chaque soir, ils vérifient les recettes avec un membre du comité en fonction des recettes théoriques calculées à partir du volume d'eau vendu.

. le financement des activités du comité :

Il les finance à partir de la vente de l'eau. Il n'y a pas de cotisations de la population (il y a simplement eu une collecte dans le cadre de la construction de passerelles -315 \$ haïtiens : projet FIL). Enfin, il reçoit des fonds du GRET (dans le cadre des projets FIL, par exemple).

. les réunions organisées par le comité :

- en comité restreint, deux fois par mois

objet : bilan des activités du comité, de la vente de l'eau (questions de la qualité et de la quantité de distribution), relations comité d'eau/CAMEP et comité d'eau/animateurs du GRET.

- assemblée générale, avec toute la population, chaque fin de mois : rassemblement de la population, d'OJEB et des animateurs du GRET.

objet : présentation du bilan des activités du comité.

. la prise de décisions au sein du comité :

Sur les 5 membres du comité, 3 ont un droit de signature fiduciaire (président, vice-président et secrétaire).

. la comptabilité et la gestion :

Le comité de Baillergeau a eu beaucoup de problèmes au niveau de la gestion jusqu'à aujourd'hui. C'est pourquoi un remaniement du comité a été décidé. La gestion n'était pas faite, aucun classement n'avait été effectué.

Sanson, en tant que comptable, s'engage aujourd'hui à :

- tenir les cahiers comptables correctement;
- retranscrire toutes les activités financières dans les cahiers, signés par les personnes responsables (fontainiers) de manière quotidienne;
- faire les dépôts à temps;
- payer la CAMEP à temps.

. des propositions pour améliorer le fonctionnement du comité :

La formation est toujours bienvenue. Les séminaires organisés par le GRET sont utiles mais ils ne sont pas suffisants. Ils sont trop centrés sur la gestion. Les volets de la sensibilisation et de la communication seraient nécessaires pour le comité de gestion du fait d'un manque de transparence. La population pense que le comité garde l'argent. Elle ne sait pas qu'il ne fait que le gérer. D'autre part, en gérant de l'argent, le comité a du pouvoir et certains membres en profitent.

Il serait enfin nécessaire que le GRET organise des séminaires pour former des animateurs locaux.

### **3. processus**

#### **I'intervention du comité dans le projet d'eau**

. au démarrage :

Le comité n'existe pas encore.

- Le projet a démarré en août 1995, en la présence d'OBJE.
- Le comité a été créé en septembre 1995.
- Il est entré en fonction en novembre 1995.

Les travaux avaient déjà commencé avant la formation du comité : cela n'a pas constitué un problème car OBJE, qui a initié le projet, n'a eu ensuite aucun droit sur ce dernier.

. au cours de la réalisation :

GATAPHY a employé, formé et payé des personnes d'OBJE et de la communauté. La CAMEP a aussi employé des gens (contrats de fouille pour amener les tuyaux sur le conduit principal pour alimenter le réseau).

Le comité a :

- tenté de mobiliser la population (campagnes de communication autour du projet);
- fait la suivie du projet;
- employé les fontainiers;
- fixé les tarifs de l'eau;
- signé des contrats avec GATAPHY pour les projets suivants (construction d'une quatrième borne-fontaine et de passerelles).

. dans le cadre de la gestion du service :

Le projet est rentable même si on ne connaît pas l'état des comptes. Il est possible de parler d'une rentabilité sociale.

Les animateurs du GRET fournissent un appui non négligeable dans la gestion du projet. Ils vérifient les cahiers. Ils aident le comité dans la gestion de l'eau en ce qui concerne les horaires de la CAMEP : elle est censée ouvrir la vanne 2 heures par jour mais, parfois, cette vanne n'est ouverte qu'une demi-heure. Les animateurs aident alors techniquement à alimenter les bornes-fontaines.

. la participation de la population aux décisions :

La population est informée des activités du comité par la tenue d'assemblées générales par OJEB: doléances de la population (qualité de l'accueil aux bornes-fontaines; qualité de la distribution de l'eau avec le problème haïtien de « moun pa'm » : mot à mot « mes amis », clan; horaires) et présentation du bilan des activités du comité et des décisions prises.

Lors d'une assemblée générale organisée par OJEB, la population a demandé la démission du comité d'eau, suite à un déficit de 17 000 gourdes. Cependant, OJEB a décidé de donner une nouvelle chance au comité. En revanche, en février 1997, certains membres du comité ont été renvoyés.

**avis sur les potentialités et capacités participatives de la population**

. Baillergeau est un lieu très paisible, dans son ensemble essentiel pour l'habitant.

Aucun marché n'existe dans la zone (le plus proche est à 2 km, à Carrefour Feuille) même s'il y a quelques petites vendeuses dans la zone.

Un local de l'OJEB et un terrain de football sont les lieux privilégiés pour discuter et faire des réunions communautaires.

. les formes d'entraide :

- un fonds d'assistance (création le 8 mars 1996) le jour de la journée mondiale des femmes; objectif: montrer à chacun comment gérer ce qu'il possède, aider les gens en cas de maladie, de mortalité. Les participants sont en majorité des femmes pour leur petit commerce.

- des « marathons » (collectes) pour secourir les gens en difficultés.

. le groupe social dominant :

4 ou 5 familles propriétaires des terres (la majorité des gens sont des locataires) dominent depuis très longtemps (depuis 1915, début de l'occupation américaine).

. La population de Baillergeau n'est pas mobile : les gens restent longtemps. En général, ils se regroupent dans les sous-quartiers, selon leurs régions d'origine.

. les organisations de base :

Il n'existe aucune organisation populaire à Baillergeau (au sens strictement politique). Il y a une seule organisation de développement, OJEB, qui a été créée en 1995 par des jeunes du quartier pour faire face aux problèmes de la zone.

. existence de conflits?

Il n'y a pas de conflits à Baillergeau car le quartier est pratiquement formé d'une même famille (endogamie) même si certaines personnes sont plus fortes que d'autres.

**avis sur la mobilisation : structures et acteurs clés**

. la population :

La population sait qu'il existe un comité. Cependant elle le suspecte de toucher l'argent qu'elle dépense dans l'eau. Elle ne sait pas ce qu'il fait réellement.

. des propositions pour améliorer l'information de la population :

Le comité doit faire un plus grande travail de sensibilisation et de communication.

. le(s) leader(s) :

Sanson est réclamé. Il n'aime ni le mot de « leader », ni cette position de leader. Il se voit comme un simple serviteur : quand il y a des problèmes, il se dévoue.

Il est important qu'il y ait un leader dans la zone. Même s'il y en avait 10 ou 15, ce serait bien. Son rêve est de voir chaque citoyen de la zone devenir un leader.

Les qualités d'un leader consistent en : le respect de soi et des autres, la capacité de se faire entendre, d'intervenir auprès de tous, de créer, de réfléchir, de participer et de faire participer.

#### **4. bilan**

##### **avantages et inconvénients d'un projet associant la population**

. les avantages :

Le projet du GRET est un des plus importants à avoir été réalisé dans la zone pour la population car elle avait un grand besoin en eau potable. En outre, cette réussite est liée au fait qu'il existait beaucoup de conflits autour de l'eau. Des conflits éclataient entre des familles pour des questions d'approvisionnement. Le projet du GRET a permis de diminuer les tensions et d'amener plus de discipline. Enfin, les maladies telles que la malaria, la typhoïde... sont beaucoup moins fréquentes.

. les inconvénients :

D'un autre côté, d'autres conflits ont pris naissance avec le projet dans la mesure où les gens n'ont pas confiance en des membres du comité. Ils pensent qu'ils s'enrichissent. En outre, leur mauvaise expérience des conseils communautaires, sous Duvalier, les influence dans cette méfiance : si les conseils communautaires réalisaient beaucoup de projets de développement dans les quartiers, ils demeuraient étroitement liés aux Tontons Macoutes. Par exemple, le père de Sanson était trésorier et son grand-père président du conseil communautaire. Lui-même ne s'affilie pas aux duvaliéristes et à leurs moyens de fonctionner, mais, il est en accord avec l'idée de développement.

##### **critères de réussite**

. De manière générale, le projet est réussi. Mais, les résultats en gestion sont mauvais.

Le projet est réussi car :

1- il a permis de résoudre des problèmes d'hygiène (auparavant, utilisation d'eau provenant d'une source polluée);

2- il permet d'amener plus d'eau dans la zone;

3- l'eau est moins chère (avant, 1,50 gourde; maintenant, 0,30 gourde);

4- des emplois ont été créés pour des personnes qui n'avaient aucun revenu (les fontainiers);

5- la cohésion au sein de la communauté a été renforcée : des gens travaillent au projet (les membres du comité et les fontainiers) et la population surveille l'utilisation des bornes-fontaines.

. les perspectives du comité :

Le comité reçoit de nombreuses demandes pour planter d'autres bornes-fontaines dans des petits quartiers voisins (au moins 3). Cependant, il faut que le comité tire des profits chaque année afin de pouvoir réaliser ces projets.

##### **avis sur les partenaires du projet**

. les relations avec la CAMEP :

Le point positif est que la communauté reçoit de l'eau.

Cependant ,

- les horaires fixés dans le contrat ne sont pas respectés;

- des fois, l'eau ne coule pas pendant une semaine.

Si l'eau ne coule pas, le comité se rend à la CAMEP ou au GRET.

La CAMEP n'est pas très disponible. Cependant, il y a tout de même une meilleure écoute de la CAMEP depuis un certain temps. A chaque fois qu'il y a des réclamations sur le fonctionnement :

- la CAMEP envoie quelqu'un pour contrôler la légitimité des réclamations;
- le comité prend contact avec le vannier de la CAMEP qui lui explique pourquoi ça ne marche pas.

#### . les relations avec le GRET :

Le GRET est très connu dans la zone. La population est consciente de ce qu'il a fait et elle respecte ce qui a été fait.

Le comité a des difficultés avec le GRET, au niveau de la gestion : l'organisme ne reçoit pas à temps les informations du comité. Il y a un manque de communication avec le GRET, hormis avec les animateurs. Le mérite du GRET est qu'il est toujours à la disposition du comité.

la répartition des tâches avec le GRET :

- la population est maître d'ouvrage : le comité refuse de dire qu'il est le maître d'ouvrage; le maître d'ouvrage est la communauté de Baillergeau;
- le comité gère le projet;
- le GRET joue le rôle d'intermédiaire avec la CAMEP et avec GATAPHY. Ce dernier signe des contrats avec le GRET et il emploie des ouvriers dans la zone.

Le comité attend du GRET qu'il lui offre plus de formation, surtout en termes de communication et de sensibilisation de la population.

Il réclame, en outre, que les contacts entre OJEB, le comité et le GRET soient plus serrés dans le sens où il souhaiterait que des réunions, rassemblant le comité d'eau, OJEB et les animateurs, aient plus souvent lieu.

#### les relations avec GATAPHY :

Depuis novembre 1996 (construction de la quatrième borne-fontaine), le comité n'a eu aucune relation avec GATAPHY (ce qui est normal puisqu'il n'y a pas eu de travaux depuis).

Patrick Vilaire est toujours disponible quand le comité a besoin de lui pour des conseils ou bien en cas de difficultés sur le réseau.

#### . les relations avec OJEB :

Autrefois, OJEB évitait de s'intégrer au fonctionnement du comité car elle voulait respecter la philosophie du projet. Il ne fallait que les membres d'OJEB pensent que le projet était leur et qu'ils s'accordent notamment des priviléges dans l'accès à l'eau.

Maintenant, vu les dégâts (gestion et administration), OJEB est plus impliquée dans le projet : elle offre une sécurité.

#### . les relations avec les élus :

La relation du comité d'eau avec la mairie n'est pas directe. Elle se fait par l'intermédiaire des CASECS (cartel de 3 représentants de la population par section communale). Un des CASECS a assisté au dernier séminaire du GRET pour la formation des comités. Les CASECS sont intégrés aux activités sociales de la zone.

# **Jean Dimanche - Comité de Cité l'Eternel Sud**

entretien du 11 avril 1997

## **1. indications individuelles**

43 ans

conseiller technique du comité

Grâce au projet, il a acquis une formation technique en plomberie et en maçonnerie (GATAPHY).

## **2. le comité de Cité l'Eternel Sud**

### **historique**

. Le comité a été créé en 1995. Il a été constitué à la suite d'élections de personnes parmi les 12 membres proposés par les 6 organisations contactées par l'animateur Hilaire (animateur de SOLAM) pour réaliser le projet.

. Le comité de Cité Eternel Sud a été formé à partir de 3 de ces organisations : GR2 (politique), AJM (jeunes, politique) et KATAM. Aucune organisation n'a été exclue : elles ont été créées après la formation du comité et le comité a tenté de les intégrer. Il se compose des organisations. Cependant, aucune de ces dernières n'a été dissoute dans le comité.

Tous les membres du comité appartiennent à une organisation. Au départ, ils avaient essayé d'intégrer un membre de la communauté extérieur à ces organisations. Mais, cette personne n'avait pas l'esprit d'équipe. Selon J. Dimanche, lorsqu'on appartient à une organisation on est plus motivé car on a un objectif précis.

Même si trois organisations sont représentées au sein du comité, il n'y a aucun conflit. Les conflits entre organisations n'existent pas vraiment. Il peut y avoir des conflits entre personnes. Si une organisation fait une chose, l'autre organisation se fait représenter dans le projet. Chacune possède sa propre zone d'intervention.

. La naissance du comité s'est faite difficilement. A Cité l'Eternel, les organisations de base existaient mais il n'y avait rien qui les unissait. Chacun agissait pour sa cause. Quand le GRET est venu avec le projet, l'idée de l'eau, peu de gens y croyaient. Même si lui avait confiance, les gens pensaient qu'avant leur mort aucun tuyau ne serait posé. C'était un rêve.

Le comité a été créé en septembre 1995 : à l'époque, les travaux étaient avancés à 70%. Donc le comité n'a pas vraiment participé à leur réalisation.

. les objectifs du comité au départ :

- il fallait mettre de l'ordre dans les affaires des organisations;
- il fallait impliquer l'organisation GR2 (organisation « Résistanz »).

Puis, la collaboration a été possible.

. l'évolution des objectifs et le rôle du comité, aujourd'hui :

- il doit gérer l'argent;
- il doit permettre la coopération des organisations : il est difficile de faire quelque chose sans la participation des organisations car elles n'ont pas été dissoutes dans le comité;
- il doit représenter la population par l'intermédiaire des organisations;
- il doit superviser les travaux (FIL et Réhabilitation : bureau du comité, ponts...) et en informer la communauté.

En outre, les organisations demandent au comité de s'occuper de projets d'électricité, de téléphones et de canalisations. Mais, le comité n'est pas encore disposé à les satisfaire.

## **organisation interne**

6 membres (un président, un vice-président, une secrétaire, un trésorier, un conseiller technique ...)

. le statut des membres :

Officiellement, les membres du comité ne sont pas rémunérés. Cependant, ils le sont officieusement car, depuis 6 mois, les vendeuses des BF ont été remplacées par les membres du comité : les recettes qu'elles amenaient au comité étaient différentes de ce qui devait être récolté théoriquement. Ainsi, les membres du comité se sont faits fontainiers et ils touchent un salaire en tant que vendeurs (50 dollars haïtiens par quinzaine). Le comité a décidé de procéder ainsi, de manière à être sûr que ce qui sera demandé par la suite aux nouveaux fontainiers pourra être fait.

. les critères de recrutement des fontainiers :

- la proximité de l'habitation à la BF;  
- quelqu'un de respecter dans la communauté. Par exemple, les vendeuses ont eu des problèmes: elles n'avaient pas assez de pouvoir pour s'imposer, c'est-à-dire faire comprendre aux usagers que la gestion était rigide, que les prix étaient les prix.

. la prise de décision au sein du comité :

Le comité se réunit une fois par semaine. Les modalités de prise de décision dépendent des problèmes à résoudre. Par exemple, récemment, le comité s'est réuni pour comprendre pourquoi la BF du marché aux poissons était restée fermée. Au cours de la réunion, le président a informé le comité qu'elle était restée fermée car le comité n'allait pas employer un vendeur alors qu'il n'y avait pas assez de demande d'eau dans cette zone (le marché a été déplacé vers cette BF et empêche désormais les clients de cette BF de s'y rendre - problème d'accès). Actuellement, le comité discute avec la commune pour tenter de résoudre ce problème.

## **3. processus**

### **avis sur les potentialités participatives de la population**

. Les gens restent longtemps à Cité l'Eternel. Ils n'ont pas seulement construit leur maison, ils ont construit leur terre sur la mer.

. lieux d'échange : marché aux poissons, terrain de foot et la récente école communautaire.

. les groupes dominants :

Il n'y a pas de groupes sociaux dominants. Mais, certaines personnes sont plus importantes que d'autres. Dans tous les quartiers, il existe des gens qu'on respecte pour leurs actions. Etre important (comme il l'est) dans un quartier tel que Cité l'Eternel est cependant très embarrassant dans la mesure où on est obligé de refuser certaines choses. Par exemple, si un camion stationne sur la voie publique, J. Dimanche doit prendre la décision de le déplacer. Ce matin, il était très embarrassé car quelqu'un était entrain de monter une tonnelle au beau milieu de la rue. Il est devenu un « déchouqueur »!

. les formes d'entraide :

Il n'y a pas de solidarité à part les fonds d'assistance des organisations populaires.

. les organisations de base

En 1986, le Komité Tèt Ansanm (KATAM) a été monté. AJM a été créé en 1986 et le groupe Resistanz en 1987. Sinon, toutes les autres organisations existent depuis 1994, date du retour d'Aristide.

## **intervention du comité et des organisations dans le projet**

. au démarrage du projet :

Lorsque le comité a été formé, les travaux étaient presque finis. Mais, J. Dimanche a pu avoir la chance de recevoir une formation de maçon et de participer directement à l'exécution du projet. Des gens ont été employés pour les travaux.

. au cours de la phase de réalisation des travaux de réhabilitation et d'aménagement (bureau du comité, ponts...)

financement par :

- les marges dégagées par le comité avec la vente de l'eau;
- la participation de la population.

Cette dernière reste pour l'instant théorique car les organisations devaient s'en occuper. La population devrait participer et les organisations de base sont, théoriquement chargées de fournir la main d'oeuvre. Cependant, aucune des organisations de Cité l'Eternel n'a véritablement de caisse. En outre, aucune collecte directe d'argent auprès de la population n'a été effectuée car il est difficile, pour le comité, de demander de l'argent à la population : selon elle, le comité gagne de l'argent, il ne le gère pas vraiment. C'est pourquoi, ce sont les organisations, qui n'ont pas d'argent, qui peuvent faire cotiser la population.

. des propositions pour le prochain projet à réaliser dans le quartier, en termes de partage des tâches comité - organisations populaires :

- Le projet devrait être confié à une des organisations pour la réalisation.
- Le comité d'eau devrait être en charge de la gestion et du financement des organisations avec les profits dégagés grâce à la vente de l'eau.

. les relations entre le comité d'eau et la population :

L'un des principaux problèmes du comité est qu'il est en relation avec quelques membres de la communauté et non avec la majorité de la population.

. l'information de la population :

Pour le projet d'eau à Cité l'Eternel, n'importe qui est capable de te dire qui est le président du comité de Cité l'Eternel Nord et qui est celui de Cité l'Eternel Sud même si les organisations n'informent pas assez la population. Maintenant, combien il y a en caisse, il ne le sait pas.

La tradition des réunions communautaires n'existe pas à Cité l'Eternel. En revanche, les organisations travaillent : lorsqu'une d'entre elles se réunit et qu'il faut parler d'eau, le comité est invité et répond aux questions posées par les membres des organisations.

. les besoins du comité :

Le comité ne veut pas représenter la population : c'est le rôle des organisations et il ne veut pas rentrer en conflit avec elles. Ainsi, les besoins principaux du comité se résume à une formation plus approfondie en gestion.

Les séminaires sur la gestion organisés par le GRET ont, jusqu'à maintenant, permis de tester et de juger ce que les comités avaient fait. Désormais, il faut que ces séminaires permettent aux comités d'avancer, d'apprendre des choses qu'ils ne connaissent pas.

## **4. bilan**

### **critères de réussite**

. J. Dimanche considère qu'en tant que membre du comité il est très mal placé pour dire si ce qui a été réalisé est bien ou mal : en Haïti, quand on fait quelque chose de bien, on ne le dit jamais. En revanche, quand il y a quelque chose qui ne va pas, on le dit clairement. C'est pourquoi on se permet souvent de déclarer que les gens du comité d'eau de Cité l'Eternel nord sont des voleurs.

1. Un service de premier ordre a été rendu à la communauté. On a fait confiance au comité pour qu'il s'occupe de mettre de l'eau potable dans le quartier.
2. Une dynamique a été créée. Même si une personne n'est pas au courant du système de gestion de l'eau, elle se rend à la BF pour payer.

. Le projet d'eau a attiré du monde : quand on parle de Cité l'Eternel, ce qui vient à l'esprit c'est que c'est un lieu où il y a l'eau et l'électricité.

Selon J. Dimanche :

	1986	1987	1988	1991	1994	1995
habitants Cité l'Eternel	300	400	4 000	2 000	25-30 000	40 000

. Le comité travaille à l'approfondissement du projet et aimeraient avoir des relations plus directes avec la CAMEP c'est-à-dire que cette dernière accueille les membres du comité plutôt que les animateurs du GRET quand il s'agit de régler la facture, par exemple. Il faudrait, en outre, approfondir le projet car la capacité de service est inférieure à la demande. Enfin, il y a pas mal de choses à refaire dans le réseau, en termes de réparation, dans la mesure où les travaux se sont faits dans l'urgence.

Mais, ce projet d'approfondissement a été l'objet d'une discussion entre P. Vilaire et le comité. Il en est ressorti qu'avant d'accroître les capacités de distribution il était indispensable de résoudre les problèmes techniques qui se posent actuellement (par exemple, à peine une fontaine a été réparée qu'une autre tombe en panne).

### **avantages et inconvénients de ce projet qui associe la population**

. les avantages :

- Le GRET reste à l'extérieur et a créé ses propres fils dans la « Cité ». Ainsi, il est la seule institution étrangère qui ait conservé son respect à Cité l'Eternel.

- A travers ce projet, le GRET a montré aux gens quelles étaient leurs vrais capacités. Offrir un service était son objectif. Maintenant, lorsqu'on rend un service, il faut payer; c'est quelque chose de très rigide mais de nécessaire.

Ceci fait la différence avec tous les autres organismes. Par exemple, CONCERN est venu avec un projet d'assainissement. Il a payé des employés. Mais, désormais, le CONCERN est tombé dans le piège : les gens attendent qu'il revienne avec quelque chose d'autre.

Or, certains grandissent à Cité l'Eternel. Par exemple, le comité d'eau grandit, les organisations ont de grandes ambitions à travers lui. Elles déclarent qu'elles ont leur propre bailleur de fonds : elles vont aller voir le comité pour savoir si elles peuvent avoir un financement car il a de plus en plus de contacts.

. le(s) inconvénient(s) :

Le prix des maisons, avec l'eau, a doublé.

. Mais, le comité a encore besoin d'un appui du GRET : les attentes de la population dépassent encore les capacités du comité. En outre, le comité peut avoir les mains liées car il a de multiples interlocuteurs. Par exemple, des organisations lui demandent de faire un projet de latrines et donc elles ne donnent aucun argent pour le projet de corridors. Par conséquent, le comité est en mauvaise posture puisque CONCERN exige du comité, pour le projet de corridors, qu'il associe les organisations.

« L'eau est l'unique business existant dans la zone : l'eau c'est la vie, c'est tout, c'est sur l'eau que nous avons construit nos maisons ».

## **avis sur les partenaires**

### . les relations avec le GRET

Le GRET a tout fait dans la mesure où il avait pensé son projet. Mais, il n'est pas venu l'imposer. Il s'est associé à la population. Il a tenu compte de l'existence même des gens et des structures sociales. Il demeure l'organisation internationale la plus respectée dans la zone.

Maintenant :

- les comités ayant évolué depuis leur création, les statuts (datant de fin 1995) doivent être corrigés: il faut les adapter à la réalité. Par exemple, les assemblées d'usagers que les organisations devaient constituer n'ont jamais existé.

- l'autre problème est celui du comité et des personnalités comme lui, J. Dimanche , avec les organisations. Le comité et J. Dimanche sont devenus trop puissants. Il est capable de réunir 2000 personnes. Il mériterait donc d'être « déchouqué ».

- il ne faut pas que le GRET s'en aille. Ce serait, cependant, une bonne solution d'avoir des animateurs locaux de la zone.

Mais, le problème ne se situe pas vraiment au niveau du comité d'eau. Il se situe au niveau des organisations : elles n'ont aucune expérience en gestion. Elles veulent évoluer mais elles n'en ont pas les moyens.

Il pourrait y avoir une coordination entre le comité et les organisations. Si J. Dimanche était certain que les organisations pouvaient suivre le projet, il se retirerait et il chercherait du travail. Cependant, selon lui, elles n'en ont pas les capacités. Jusqu'à maintenant, les organisations et le comité sont complémentaires.

J. Dimanche ne peut pas imaginer que le GRET se retire tellement la vie est précaire dans ces quartiers. Le projet pourrait continuer sans lui mais, le GRET a encore certaines choses à faire. Par exemple, il doit aider le comité à avoir un nouveau statut pour un meilleur fonctionnement. En outre, le comité n'a aucun statut légal dans le pays. Le seul statut du comité est son contrat avec la CAMEP et, parfois, les organisations ont un statut du ministère des Affaires sociales dont le comité hérite. Sinon, en réalité, rien ne le protège dans le pays. Un statut légal du comité permettrait de renouveler sa légitimité actuelle, fondée uniquement sur l'autorité de quelques personnes (comme J. Dimanche).

### . les relations avec la CAMEP

Il y a un problème car les gens se font élire, ils touchent des salaires et ils ne travaillent pas.

La CAMEP n'est pas assez en relation avec la population c'est-à-dire sa clientèle.

Le comité a de bons contacts avec la CAMEP. Mais, puisque la CAMEP n'a jamais les capacités de régulariser les situations, il fait tout pour que les choses soient claires. Par exemple, le dépôt de l'argent se fait à l'initiative du comité lui-même, la CAMEP ne réclame jamais rien.

La CAMEP est un bon partenaire qui, malgré ses défaillances, est à l'écoute du comité. Elle a organisé, en la présence du directeur général, une réunion avec tous les comités d'eau.. La réunion avait pour objet les relations entre elle et les comités. Elle a été à l'écoute des comités et elle a tenté d'apporter quelques solutions à leurs problèmes.

### c- les relations avec la mairie de Port-au-Prince

La mairie ne rend aucun service à Cité l'Eternel. La première note de la mairie au sujet du quartier était qu'elle voulait détruire le bidonville.

Depuis (janvier 1997), J. Dimanche a invité le maire qui a visité la « Cité ». Le maire a alors déclaré que ce que la population avait fait dans la zone, l'Etat haïtien, dans les 20 ans à venir, ne serait pas capable de le réaliser.

L'autre occasion de rapports avec la mairie relève de l'affaire du marché aux poissons. Le comité va devoir négocier avec elle, au sujet de cette BF qui ne vend plus d'eau car le marché aux poissons a été rapproché et, en même temps, la mairie veut de l'eau pour son marché. Le comité attend donc que elle lui donne de l'argent pour financer la construction d'une autre BF (en échange de la BF du marché). Cette affaire implique donc de nouvelles négociations entre le comité d'eau et la CAMEP.

# Pica- Comité de Montjolly

entretien du 15 avril 1997

## 1. indications individuelles

président du comité de l'eau de Montjolly (bénévole)  
personne aisée de la zone, « homme d'affaires »

## 2. le comité de Montjolly

### **historique**

. Avant la création du comité d'eau, une association existait dans le quartier (AJIM, association de jeunes de Montjolly). Elle travaillait dans la zone (bétonnage, propreté), créée en 1986, après le départ de J.-C. Duvalier. Le GTIH avait accordé une aide à cette association.

. Puis, le GRET est venu mettre en place, pour la zone, le projet d'eau et il a demandé à ce que soit constitué un comité d'eau. Deux animateurs du GRET (Fanfan et Valencio) sont venus et ils ont voulu des gens qui faisaient partie de l'organisation du quartier et qui étaient crédibles. Ils leur ont expliqué qu'ils avaient un projet d'eau et que le GRET pouvait financer ce projet pour la communauté. Il ne s'agissait pas seulement de l'eau. Cependant, l'eau était la priorité à Montjolly car il fallait alors s'approvisionner à une source à 2 km (source Turgeau).

Des fontaines ont été construites, des emplois ont été créés pour des gens qui ne travaillaient pas (même si le salaire n'était pas important). Depuis, aucune difficulté n'a été rencontrée avec le GRET.

. Le comité a été créé le 28 novembre 1995, composé à partir de membres d'AJIM, de deux autres organisations (OPM et KOJAM, à un degré moindre) et de quelques personnalités du quartier qui ne faisaient pas partie d'organisations.

les objectifs du comité à sa création :

Il fallait trouver de l'aide pour faire des canaux, un centre de santé, une école communautaire, ainsi que de l'aide pour des gens de la zone qui n'avaient pas d'argent pour se nourrir.

les objectifs du comité aujourd'hui :

Puisqu'avec le GRET plusieurs choses ont été réalisées (drainage, canalisation, bureau du comité, deux places publiques et deux ponts), les objectifs ont changé : il faudrait désormais construire une école communautaire et un centre de santé.

Le comité n'a pas encore de statut à la mairie ou au ministère des Affaires Sociales. Le statut actuel (celui qu'avait mis en place le GRET) va prendre fin en novembre 1997. Il est un peu démodé. Il va donc être rectifié de manière à ce que lorsqu'un nouveau comité sera élu (la durée du mandat du comité est de deux ans, selon le statut établi par le GRET), si ce dernier gère mal le projet, le premier comité pourra exercer un contrôle ou intervenir pour mettre fin à des désordres éventuels. Le peuple votera pour la formation de ce nouveau comité.

## **organisation interne**

. Le comité est composé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un secrétaire, d'un conseiller, d'un délégué...(17 membres). Le trésorier et le secrétaire bénéficient d'un salaire pour aller à l'école. Sinon, tous les autres membres sont des bénévoles.

. Pour le recrutement des fontainiers, le comité sélectionne des gens dans la zone qui ont des besoins et peu de moyens, qui habitent dans la zone et qui sont crédibles

. Le financement des petits travaux réalisés à la suite du projet d'eau a été assuré par :

- une somme en banque (37 000 gdes) versée au GRET en tant que participation;
- et, une participation du GRET.

Il n'y a pas eu de cotisations supplémentaires de la population car :

- après trois ans d'embargo, la situation économique est très difficile pour elle;  
- d'autre part, dans la mesure où le comité gère l'argent de l'eau, s'il faut que de l'argent soit dépensé il ne peut que venir du comité. Il y a eu plusieurs comité dans la zone depuis le départ de J.-C. Duvalier. Ces comités gardaient l'argent pour eux. Alors, maintenant, lorsque des projets, des travaux doivent être réalisés, c'est au comité de dépenser l'argent pour qu'il montre qu'il ne le garde pas pour lui, qu'il est sérieux. Il n'est pas possible de demander de l'argent en plus à la population. Il ne faut pas qu'elle pense que les membres du comité touchent de l'argent sur son dos.

. les réunions du comité d'eau :

Puisqu'ils habitent tout près l'un de l'autre, les membres du comité font des réunions entre eux pratiquement tous les jours. Ils discutent de l'avenir du comité : est-ce qu'après eux, un autre comité sera capable de gérer la situation?

Les décisions sont prises à la majorité.

. les problèmes éventuels rencontrés avec les membres du comité :

Aucune difficulté n'a été rencontrée. La rémunération du secrétaire et du trésorier n'est même pas le résultat d'une réclamation. C'est le président et le vice-président qui ont considéré qu'elle était nécessaire pour qu'ils puissent recevoir une formation. Il n'était pas réaliste, selon le président, que ces deux personnes, étant donné le travail qu'elles fournissaient, restent bénévoles pendant deux ans.

. la comptabilité :

Chaque jour, le trésorier contrôle les recettes récoltées par les vendeurs. Les membres du comité vérifient tous les jours si le vendeur prend bien le numéro du compteur. Chaque semaine, des dépôts sont faits à la banque. Il n'y a pas de problème de gestion.

Il souhaiterait que le comité reçoive une formation plus poussée. Les séminaires organisés par le GRET dans le domaine de la gestion ont été utiles mais le comité en a toujours besoin de plus. Par exemple, il était très important qu'on leur explique que l'amortissement était une chose primordiale car laisser dormir de l'argent est très mauvais : « un capital qui ne roule pas c'est comme un enfant qui ne marche pas ».

### **3. processus**

#### **L'intervention du comité dans le projet**

. Le comité d'eau n'a été formé qu'après la construction des bornes-fontaines.  
En revanche, le comité AJIM, qui existait déjà, y a participé :  
- il a contrôlé le matériel de construction;  
- GATAPHY est aussi passé par le comité pour trouver de la main d'œuvre afin de réaliser les travaux.

. Le comité d'eau s'est ensuite concerté avec le GRET et avec la CAMEP pour fixer les prix de l'eau. Il a établi les prix selon le volume des récipients. Ainsi, pour certains récipients peu pratiques et qui favorisaient le gaspillage de l'eau, le prix fixé a été très élevé.

Des réunions ont été organisées avec la population, le comité et le GRET pour discuter de ces prix. Aujourd'hui, les prix sont totalement acceptés, la population ne demande pas à ce qu'ils changent.

. Pour la réalisation de la place publique et du bureau du comité, aucun problème n'a été rencontré. (cf. ci-dessus sur les modalités de financement et notamment la participation du comité)

. L'association de la population au projet d'eau :

Le comité a invité la population, avec des mégaphones, à se rassembler pour faire une consultation communautaire afin de l'informer du travail qui avait été et qui allait être réalisé.

Le comité travaille gratuitement pour la population, il est bénévole (à part le secrétaire et le trésorier). Une partie de la population le croit tandis qu'une autre ne le pense pas. Tout le monde ne pense pas la même chose, chacun a son opinion. Ainsi, même si le comité a essayé de l'informer sur son fonctionnement, il est difficile pour la population de comprendre que le comité est bénévole : 80% de la population dans la zone ne sait ni lire, ni écrire. C'est pourquoi il faudrait qu'ils aient les moyens d'envoyer plus de gens à l'école (cf. projet d'école communautaire).

. L'aide du GRET (présence des animateurs dans la zone) a été fondamentale :

- pour le comité de manière à ce qu'il travaille en coordination avec le GRET;
- pour organiser des rassemblements communautaires et encadrer la population.

Le GRET est toujours présent et disponible.

#### **capacités participatives de la population**

. les lieux importants du quartier :

Le lieu le plus important pour l'habitant de Montjolly est son domicile, selon le président. Maintenant le vendredi, le samedi et le dimanche, la place publique est très attractive avec la télévision. Il y a aussi un marché qui est un lieu important d'échanges : avec les problèmes économiques pendant la période de l'embargo, le commerce s'est énormément développé. Même avec 40 dollars haïtiens, les gens se sont mis à faire du commerce.

. les formes de solidarité :

Il n'existe ni de systèmes d'assurance ni de crédit. C'est un projet que le comité aimeraient mettre en place avec les marchandes. Si quelqu'un est malade, ou bien il meure ou bien des voisins mettent un peu d'argent en commun avec lui pour l'aider à s'en sortir. Il n'y a pas d'autres solutions car les gens n'ont pas d'argent. La solidarité n'existe pas.

Les marathons sont pratiqués (collectes d'argent) entre les membres du comité. Mais tout le monde n'a pas les mêmes capacités. Il y a des gens très pauvres qui n'ont pas les moyens de s'entraider et qui n'ont pas de famille à Montjolly.

. les groupes dominants dans le quartier :

Tout d'abord, l'ancienneté joue beaucoup.

Il y a de grands contrastes économiques dans la zone :

- il y a des gens aisés;

- il y a des gens qui ne travaillent pas mais qui ont une famille pour les aider;

- enfin, il y a des gens très pauvres.

La majorité de la population vient de la ville des Cayes. Les habitants sont surtout des locataires.

! Le président ne répond pas à la question qui lui est posée.

. La population est plus ou moins bien informée, selon qu'elle est instruite ou non. En tous les cas, chaque fois qu'un projet est en jeu, des réunions communautaires ont lieu. Le comité rassemble les habitants pour les mettre au courant. La fréquence des réunions dépend des activités du comité dans la zone car il faut toujours avoir quelque chose à présenter à la population quand une réunion est effectuée. Il n'est pas concevable de réunir les gens sans que le comité ait quelque chose à lui présenter, c'est-à-dire un projet qu'il s'agirait de mettre en pratique.

Par exemple, en ce qui concerne les travaux d'aménagement à Montjolly, le comité a informé la population de l'avancement du projet de pont car elle avait elle-même demandé au comité de s'en occuper.

Les projets sont d'intérêt collectif donc la population est intéressée. Par exemple, pour l'eau, avant, les gens étaient obligés d'aller à 2 km. Avant le projet d'eau, les habitants se mobilisaient plus ou moins. En 1986-87, ils en avaient l'habitude. Cependant, avec les problèmes politiques et la répression, par la suite, cette mobilisation a pris fin. Aujourd'hui, la mobilisation est favorisée par les activités du comité d'eau et le fait qu'il y ait de l'eau qui soit destinée à tous.

Les gens peuvent toujours joindre le comité s'ils ont des problèmes avec les vendeurs ou avec d'autres usagers lorsqu'ils vont chercher de l'eau. Le comité essaie toujours de résoudre ces problèmes (discipline à la BF).

. la question des leaders :

Il n'y a pas de leader dans la zone mais des personnes charismatiques qui, quand elles parlent se font entendre (président et vice-président du comité d'eau). Si ces derniers trouvent qu'il y a un problème dans la zone, ils sont tous les deux capables de mobiliser la population pour résoudre ce problème car ils ont beaucoup de crédibilité. C'est lui ou Mano, le vice-président, qui prennent, en général, la responsabilité de résoudre les problèmes ça n'est jamais le CASEC. Ceci est dû au fait qu'ils sont reconnus par la population comme des personnalités et des membres du comité. Le CASEC ne fait pas partie du comité; selon le résident, il a seulement besoin d'eux lorsqu'il y a des élections.

# Comité de Solino

entretien du 9 juillet 1997

## 1-indications individuelles

a)Doralius Jasner

secrétaire général du comité dlo  
membre de KDS et COFASOL

b)Doralius Fritz

conseiller du comité dlo  
membre de COFASOL

c)Vilbrun Rigaud

conseiller du comité dlo  
membre de KDS

## 2-le comité dlo de Solino

### **historique**

Au début, le comité KOFASOL (komité fanmi solino) a eu des problèmes : il fallait qu'il trouve un emplacement pour construire un réservoir et des BF . En tant que membres du comité ils jugeaient que le projet d'eau était très important pour le quartier.

Ils se sont alors réunis avec Anacacis pour régler ce problème de terrain .Ils ont eu des discussions sur le problème de l'eau et la proposition a été la suivante : faire pression pour obtenir que soit construit le réservoir sur une partie du terrain de foot.

. Ensuite, A. Braïlowsky et JH. Anacacis ont demandé à ce que soit mis en place un comité dlo pour gérer 4 BF. Mais, dans un premier temps, le système n'a pas marché : le Cohan Bage n'a pas réussi à faire fonctionner techniquement le système. Dans, un deuxième temps, il a pris tout l'argent et le travail n'a pas été fait.

Finalement, le tavelle a été refait par le CED avec A. Artiguaut qui a mis en place 2 BF qui sont celles qui fonctionnent aujourd'hui.

. Puis, pour que le système marche bien, ils ont pensé qu'il fallait mettre en place un nouveau comité. Le trésorier du premier comité constitué devait rester dans le nouveau dans la mesure où il savait très bien comment gérer le système et connaissait les principes de fonctionnement. En ce qui concerne les autres membres, KDS et COFASOL ont organisé des élections. A partir de là, un comité de 7 personnes a été formé. Et, ce comité, c'est celui qui fonctionne encore aujourd'hui parfaitement. Ce comité date du 12 décembre 1996.

### **réunions du comité**

Le comité se réunit chaque vendredi, sans les vendeurs. Le thème des réunions porte sur les projets à venir. En ce moment, le projet est d'avoir une troisième BF. Les 2 BF ne sont pas suffisantes par rapport aux besoins de la population.

Le comité a déjà fait des réunions communautaires : tout le monde est au courant de ce qu'est le projet. Ce genre de réunions se déroule ainsi : KDS réunit tout le monde et explique ce qui se fait à propos de l'eau. KDS fait un rapport pour leur expliquer ce qui se passe. Ce n'est pas le comité dlo qui organise

ces grands rassemblements, c'est le KDS ou KOFASOL. Ainsi, le comité ne se charge pas directement d'informer la population. Ce sont les deux organisations de base qui s'en occupe. Ceci constitue le principal moyen de propager l'information.

des problèmes au sein du comité?

Les membres du comité ont fait un sacrifice pendant une année pour que le projet se mette à fonctionner. Au bout d'un certain moment, le travail de chacun dans le comité est devenu pesant d'autant plus qu'il n'y avait pas de gratification. En ce moment, le comité a une stabilité économique qui permet au comité d'estimer qu'une gratification des membres est possible. Depuis juin 1997, tous les membres du comité touchent vingt-cinq dollars chaque quinze jours. Un procès verbal a été fait pour que le GRET soit informé de cette décision.

problèmes de gestion?

Il n'y a pas de problèmes de gestion. Le comité de Solino est un des comités des plus efficaces au niveau de la gestion.

Les séminaires organisés par le GRET sont utiles. Sans les séminaires, il serait impossible d'avoir une capacité de gestion telle. Les séminaires sont d'une grande utilité et ils sont très pédagogiques.

Maintenant, il faudrait que les séminaires abordent des thèmes nouveaux. Par exemple, le dernier séminaire portait sur la gestion de l'eau, le comité de Solino sait déjà gérer l'eau.

### **3-bilan du projet d'eau**

#### **avantages et inconvénients d'un projet géré par la population**

Il n'y a aucun inconvénient car ce projet a été une des choses les plus chères pour Solino : avoir de l'eau dans un tel quartier. Autrefois, la bokit coûtait 1,5 gourdes ou 2 ou 3 gourdes. Avec le comité d'eau de Solino, on paie maintenant l'eau à 0,30 gourde. Donc, il n'y a aucun inconvénient.

L'information de la population est suffisante. Mais, elle pourrait être approfondie. La population sait comment fonctionne le comité. C'est pour cela, d'ailleurs, que certains jeunes réclament de participer au projet, en tant que vendeurs, par exemple, dans la mesure où ils n'ont pas encore trouvé l'école pour aller étudier. Les gens connaissent le circuit de l'argent (comité, GRET-banque, CAMEP). Maintenant, seulement quelques personnes connaissent pas le montant. Dans un pays comme Haïti, la violence est monnaie courante. Il pourrait y avoir des problèmes si on déclarait que le comité de Solino avait 12 000 gourdes à la banque. Cela ferait scandale au sein de la population.

La population devrait être au courant de ce qui est en banque. Seulement, ce n'est pas une chose qui peut être faite du jour au lendemain.

Jusqu'à quel point est-il possible d'informer la population? C'est une question de niveau des gens, il ne faut pas trop informer les gens pour éviter les arrières pensées c'est-à-dire qu'ils en viennent à croire qu'il y a un petit groupe de gens qui se fait de l'argent sur leur dos. C'est au fur-et-à-mesure que la population aura plus d'informations, plus de connaissance sur la façon dont le comité gère l'eau, qu'elle pourra être plus au courant et mieux digérer les chiffres.

#### **critères de réussite de projet**

Le principal critère de réussite est le fait même qu'il y ait désormais de l'eau potable à Solino. La population avait des difficultés pour trouver de l'eau, tellement il y avait de problèmes d'eau dans Solino. Les gens étaient obligés d'aller à des kilomètres... Aujourd'hui, on trouve de l'eau à Solino et non à 2 gourdes mais à 0,30 gourde. Cela donne une idée du niveau de réussite du comité d'eau.

Autrefois, aussi, l'eau n'était pas traitée : c'était de l'eau de camions qui n'avait pas le même niveau de traitement que l'eau de la CAMEP.

En gros, c'est une véritable réussite car l'objectif primordial du système était de servir la communauté en amenant de l'eau à la population car elle était dans le besoin. Et, dans les faits, elle est contente.

D'autre part, auparavant, il n'existe pas de liens d'amitié. Avec le projet de l'eau et du comité, les gens ont commencé à se comprendre mutuellement. Il y a eu un véritable contentement du fait qu'il y ait de l'eau chaque matin.

Donc, le critère principal de réussite du projet est l'eau. Le critère secondaire de réussite est qu'avec l'argent venant de la vente de l'eau il est possible de faire d'autres projets rentables dans la communauté.

### **participation du comité au projet**

Au début des travaux, le comité d'eau n'existe pas. Les gens qui ont réalisé les travaux faisaient partie du comité KOFASOL. Ils ont été payés.

Lorsque les travaux ont été finis, le comité d'eau a été formé.

Les tarifs de la vente de l'eau ont été mis en place avec le GRET. Le comité n'avait pas de relations directes avec la CAMEP. C'est par l'intermédiaire du GRET que le comité était en contact avec la CAMEP. Donc, le plus souvent, c'est au GRET que les doléances sont faites. Et puis, le GRET les transmet à la CAMEP.

### **rôle des animateurs du GRET**

Récemment, le comité de Solino a participé à une réunion qui s'est déroulée avec la CAMEP. Cette dernière leur a appris que de nouveaux animateurs, des animateurs de la CAMEP allaient travailler dans les communautés. C'est-à-dire que le GRET s'était constitué comme intermédiaire. Désormais, ce sont des animateurs de la CAMEP qui vont être présents.

Au cours de la réalisation du projet, le rôle principal des animateurs a été de mieux informer la population de ce qui allait se produire. Ils ont été très présents et l'information qu'ils ont faite auprès de la population a été particulièrement bien effectuée.

### **rôle du GRET dans les relations entre le comité et la CAMEP**

Par exemple, lorsqu'on paie l'eau, on ne paie pas la CAMEP directement. Cet argent va au GRET et le GRET leur donne un droit de signature pour déposer l'argent à la banque et c'est aussi le GRET qui paie la CAMEP. Ceci montre donc que le niveau de relation avec la CAMEP est un petit peu limité. C'est en ce sens que ce projet de transition des animateurs du GRET vers des animateurs de la CAMEP tombe bien : il va permettre que la relation avec la CAMEP soit beaucoup plus directe.

### **propositions pour améliorer le système**

Il faudrait construire d'autres bornes-fontaines et faire d'autres projets.

En outre, la CAMEP distribue 50 m<sup>3</sup> d'eau par jour. Donc, si elle pouvait en distribuer plus, ceci pourrait être plus rentable.

### **structure sociale du quartier**

lieux importants :

Il n'y a pas de marché mais il existe un terrain de football.

formes d'entraide :

Il n'existe rien en terme de solidarité. Il n'y a jamais eu de formes d'entraide comme des marathons, des collectes, sauf, parfois, en cas de décès. Ils comptaient en créer mais elles n'ont jamais été mises en place. En 1989, ils voulaient faire un théâtre. Ils ont envoyé des enveloppes pour demander des

contributions aux gens qui avaient des moyens dans la zone. Ce fut une véritable manifestation culturelle qui s'est déroulée sur le terrain.

C'est sur ce plan aussi que le comité d'eau joue un rôle dans le sens où il oeuvre pour le développement de la communauté de Solino. Et, il doit jouer ce rôle pour permettre le développement social du quartier.

groupes dominants?

Tous les gens n'ont pas le même niveau social. En Haïti, il y a un problème : les intellectuels se rendent toujours irresponsables. Ils préfèrent rester là, uniquement pour critiquer.

La population de Solino n'est pas homogène du point de vue des régions d'origine.

A Solino, il y a différents cas de figures :

- des originaires du quartier qui y restent, qui sont reconnus et qui jouent un rôle dans le quartier,
- des gens qui sont de passage.

La grande affluence des populations vers Solino date des années 80.

#### **4. avis sur les partenaires**

##### **mairie**

La mairie de Delma n'a rien fait. Elle aurait pu faire quelque chose mais elle a manqué de volonté. Ils ont des propositions de projets à lui faire mais ils n'insistent pas parce qu'ils savent qu'elle n'en a pas la volonté.

##### **CAMEP**

Au départ, la CAMEP pensait qu'un petit quartier populaire, avec un comité, n'était pas capable de faire quoique ce soit. Avec le GRET, ils ont prouvé qu'ils étaient capables de faire quelque chose. Et, la CAMEP a vu que le secteur des comités donnait plus d'argent que le secteur privé. Ils paient 5,3 gourdes alors que le secteur privé ne paie que 2,5 gourdes.

Il n'y a pas de problème interne sur le réseau, il n'y a pas de problème sur le quartier même mais ce sont des problèmes qui se posent au niveau des raccordements, sur le réseau CAMEP. Quand il y a un problème technique, c'est le GRET qui vient le règle. Sinon, aucun problème ne se pose avec les vanniers de la CAMEP.

##### **GRET**

Puisque c'est une obligation que le GRET fasse une transition avec la CAMEP, ils admettent que le GRET se retire un petit peu de manière à ce que les relations avec la CAMEP soient plus directes.

Cependant, pour eux, il faudrait que le GRET reste.

Pour le moment, le GRET fait tout pour que les comités marchent vers l'autonomie.

# **C - Associations d'appui et d'encadrement de projets**

## **Guide d'entretien des associations d'appui et d'encadrement de projets**

### **1. indications individuelles**

#### **2. l'organisation : historique, organisation interne**

#### **3. bilan de l'opération et critères d'évaluation**

#### **4. processus**

a- interventions dans les quartiers touchés par le projet d'eau

b- avis personnel sur les capacités et potentialités participatives de la population

c- avantages et inconvénients d'un tel projet

d- évaluation des partenaires

### **1. indications individuelles**

nom	formation	date d'entrée dans le projet ou ONG
âge	statut professionnel	évolution des responsabilités dans le projet

### **2. l'organisation : rôles, objectifs et organisation interne**

#### **historique**

##### *contexte*

contexte urbain, économique et politique de l'intervention dans le(s) quartier(s)

premiers objectifs

rôle dans le projet

évolution des objectifs et des domaines d'intervention depuis?

#### **organisation interne**

##### *degré d'adaptation interne aux évolutions*

investissement, financement, évaluation des objectifs

ressources humaines

modalités de prises de décisions sur le fonctionnement interne

objectifs internes

évolution et adaptation aux projets

### **3. bilan de l'opération et critères de réussite**

#### **résultats réels ou attendus**

satisfaction des usagers et sensibilisation à l'hygiène

réinvestissement des recettes dans le développement du quartier

responsabilisation et mis en contact avec l'Etat

...

#### *hiérarchie*

avis sur la poursuite : extension ou réévaluation des objectifs

**critère de définition de la réussite de l'opération**

rentabilité

viabilité

appropriation par les usagers

création de revenus et gestion populaire

*hiérarchie*

**4. processus**

**a. interventions dans les quartiers touchés par le projet d'eau**

*mettre en avant les innovations*

**stade de la réalisation de services ou d'aménagements**

réalisations prévues, achevées

maître d'oeuvre, d'ouvrage

mode de réalisation des travaux (bénévolat, population, bureaux d'études)

mode de suivi

contrats avec des partenaires

modes de financement

**encadrement du projet**

mission de l'ONG sur le quartier (animation, appui aux organisations, constitution de comités, formation...)

**modes d'association de la population aux actions et décisions de l'ONG**

méthode de prise en compte des besoins de la population (enquêtes, réunions...)

comment se lie-t-elle aux comités et organisations et, directement, avec la population

**b. avis personnel sur la capacités et les potentialités participatives de la population**

*dégager la perception de la sociabilité*

*voir si bien prise en compte*

*innovations*

**vie communautaire réelle et potentielle**

y a t-il une vie associative importante? engageant toute la population?

des groupes sociaux, politiques dominants? lesquels?

des conflits de pouvoirs?

l'existence d'une vie communautaire/de conflits est-elle un levier/un obstacle à la mobilisation?

**capacité de mobilisation et prises d'initiatives**

la mobilisation est-elle spontanée ou imposée?

l'enjeu de l'eau et des services publics de manière plus générale permettent-ils une mobilisation, un engagement, une action au niveau local?

quels sont les obstacles à cette mobilisation?

#### **appréciation sur les structures et personnes représentant les habitants**

points forts et faiblesses des structures de représentation des habitants sur les quartiers

avis sur la légitimité des personnes ayant le pouvoir, les leaders et leur positionnement (rôle et intérêts  
voir détournement d'objectifs au sein des structures de représentation)

en quoi les leaders sont des éléments leviers pour la mobilisation de la population?

#### **stratégie : proposition de l'ONG pour renforcer la représentativité et encourager la mobilisation**

propositions, moyens, outils à créer

rôle de l'animation : évolution dans la conception de ce rôle au fur-et-à-mesure que les projets avancent

#### **c. avantages et inconvénients d'un projet géré par la population**

effets sur le projet et sur la population

#### **d. évaluation des partenaires**

##### **appréciation globale**

points forts, points faibles

motifs de conflits

partenaire moteur dans la dynamique

##### **relation avec le représentant de l'Etat (élu et CAMEP)**

état des relations avec la ville, la CAMEP

attentes

CASEC

##### **relation avec le comité**

répartition des rôles

relations complémentaires, conflictuelles, dynamiques

contrats sur quels objectifs? quel contenus?

souhaits et attentes

##### **relation avec les bailleurs de fonds**

modalités d'attribution des fonds (déconcentrée ou décentralisée)

lourdeur des procédures

type de suivi et d'évaluation

##### **souhaits généraux, perspectives d'intervention à court terme**

domaines et lieux d'intervention

échelle territoriale d'intervention la plus adaptée (ville, quartier, district)

# **Daniel Henrys - Président du GRET-Haïti**

## **1. indications individuelles**

49 ans

formation :

D. Henrys a fait ses études de médecine en Belgique et en France. Il a une formation en santé publique et en médecine préventive.

expérience professionnelle :

A partir de 1977, il a commencé à travailler en Haïti avec le projet du SOE qu'il a initié à Thomonde, dans le Plateau Central. C'était un projet de santé et de développement communautaire. De Thomonde, le projet du SOE s'est étendu à d'autres localités dans le Nord Ouest (Bassin Bleu), dans le Nord Est (Grand Bassin) et dans l'Artibonite (la Chapelle des Arts). Ce projet était un projet de santé mais aussi de développement car il portait aussi sur la réintroduction des cochons créoles en Haïti et sur l'animation rurale (crédit agricole...). Ce projet était un projet de développement communautaire.

En 1991, D. Henrys a quitté le projet du SOE pour le ministère de la santé publique. Il a été ministre pendant 7 mois.

Après le coup d'Etat, de 1992 à mars 1995, D. Henrys a surtout travaillé avec l'OMS et l'OPS (Organisation Panaméricaine de la Santé). A partir de là, il est devenu le directeur du projet du ministère de la santé publique avec la Banque Mondiale. Ce projet s'occupe toujours des soins de santé primaire avec un volet qui concerne la réhabilitation/construction de centres de santé, un volet qui concerne l'approvisionnement en médicaments essentiels et un dernier qui concerne la prise en charge du contrôle des grandes endémies (particulièrement la tuberculose et le sida).

## **2. le GRET**

Fin 1994-début 1995 (à ce moment là, il était encore à l'OMS mais il avait décidé de n'y être plus qu'à temps partiel parce qu'il voulait se consacrer à autre chose et notamment revenir plus au terrain), le GRET, en la présence de B. Collignon et de G. Barthélémy, l'a contacté pour parler du projet d'adduction d'eau dans les quartiers défavorisés. Il a accepté d'y participer tout en précisant qu'il ne savait rien y faire même s'il avait déjà travaillé sur des projets d'eau potable à l'intérieur du SOE et un peu à l'intérieur de l'OMS. C'est pour cela qu'il a proposé que P. Vilaire, plus compétent en la matière, soit aussi de la partie.

P. Vilaire et D. Henrys ont pris en charge le projet. Le GRET-Haïti n'était pas encore constitué. Ils étaient donc les représentants du GRET-France. P. Vilaire était chargé de l'aspect technique, du montage des projets d'eau potable et lui était chargé de l'aspect de l'animation. Ils travaillaient à travers des contrats avec les ONGs, sur chaque zone. A cette époque, D. Henrys passait la plupart de son temps à travailler pour le GRET.

Quelques mois après, le ministère lui a demandé de reprendre le projet qui s'était arrêté à la suite du coup d'Etat. Il ne voulait pas mais tout le monde (OMS...) a insisté. C'est ainsi que, progressivement, il s'est un peu détaché du quotidien du GRET.

Aujourd'hui, sa participation au GRET-Haïti se fait à travers le suivi, de loin, des dossiers. Les membres du GRET estiment qu'il a toujours un avis à donner et qu'il continue à être un garant du point de vue moral et institutionnel auprès des différents partenaires. Il participe quand même à la réflexion

sur les différents thèmes et ceci, peut-être, avec l'avantage d'avoir un certain recul par rapport à ceux qui travaillent quotidiennement au GRET.

les objectifs du GRET (historique) :

Au départ, l'objectif du GRET était de réaliser un projet ponctuel. Ce projet était censé s'installer dans une situation d'urgence. Et, on ne savait pas si le GRET allait continuer après. C'était le projet d'eau potable dans les quartiers défavorisés. Dès lors, D. Henrys et P. Vilaire avaient identifié un problème : il résidait dans le fait que le GRET était entrain de faire ce qu'on appelait un projet, mais qui en fait était un programme de structuration des quartiers dans un cadre d'urgence. Il fallait qu'en six mois tout soit terminé. Dès ce moment, ils se sont interrogés sur les objectifs car ils sentaient déjà qu'il fallait continuer, au moins, à encadrer les populations : ça n'est pas en six mois qu'elles seraient prêtes à faire la gestion pour continuer. C'est comme ça que le GRET est devenu ce qu'il est actuellement, après avoir réussi à mettre en place une structure haïtienne qui a un accord avec le GRET-Paris.

Aujourd'hui, D. Henrys que l'objectif du GRET est une grande question : il n'est pas encore bien défini tant au GRET-Paris qu'au GRET-Haïti. Lorsqu'il a participé à une grande assemblée générale du GRET, à Paris, en 1996, il sentait que le GRET se cherchait encore. Du point de vue technique, le GRET sait ce qu'il fait. Mais, pouvoir dire qu'il existe une philosophie et une mission bien définies n'est pas encore possible. Tout le monde est soudé par quelque chose mais il est difficile de dire ce qu'est cette chose. C'est pour cela que D. Henrys cherche une formulation assez large et vague pour pouvoir y mettre beaucoup de choses dedans. C'est pour cela qu'il pense que la mission du GRET est d'encadrer les populations défavorisées dans la recherche d'un certain développement. Selon lui,

- cela a été fait avec l'eau potable,
- que cela a eu une suite avec les interventions d'assainissement dans les quartiers
- et que cela se poursuit du fait qu'on aide les quartiers et les populations concernées à se constituer un certain capital collectif en plus de la création d'emplois.

Maintenant, il ne sait pas sur quoi ça va déboucher. Pour lui, la coopération décentralisée est un objectif spécifique et c'est peut-être un élément de stratégie pour arriver à cet encadrement. Quand le programme de coopération décentralisée sera terminé de manière formelle, il faudra savoir si le GRET-Haïti existe ou n'existe plus. S'il existe, il faudra savoir comment continuer, comment remplir cette mission.

#### objectifs internes du GRET-Haïti

Le GRET-Haïti a des objectifs internes. Tout d'abord, il y a le programme de coopération décentralisée et un calendrier. A part le projet d'eau potable qui est clair, le reste (la coopération décentralisée) doit être défini plus clairement. C'est pour cela qu'à un certain moment, il trouvait que le GRET avait tendance à aller trop vite, à s'enfoncer trop dans le technique sans se donner suffisamment le temps de la réflexion. La réflexion est nécessaire au GRET justement pour qu'il définisse ses objectifs, y compris en fonction de la conjoncture. En effet, le GRET est né en Haïti dans une conjoncture précise : l'urgence à la fin de la période d'assistance humanitaire tout de suite après le retour à l'ordre constitutionnel. Mais les choses changent. En plus, elles changent tout le temps ici. Donc, il faudrait tout un processus de réflexion pour voir comment s'adapter et s'il est nécessaire de s'adapter d'ailleurs, d'exister comme ça en tant que GRET. Ceci dit, D. Henrys est persuadé qu'il est nécessaire d'exister.

Le retrait du GRET des quartiers désormais desservis en eau potable était prévu. Déjà, lorsque le premier projet d'eau a été fait, ceci était planifié. Dans le premier projet, il y avait un aspect qui l'intéressait beaucoup : tout en créant dans les quartiers une certaine organisation de la société civile, on aboutissait aussi à un renforcement de l'Etat en portant la CAMEP à fournir des services qu'elle devait déjà fournir, à reconnaître les organisations de base comme étant des partenaires. Il est tout à fait normal que le GRET se retire et finisse par laisser la société civile organisée dans ces quartiers là face aux structures étatiques. Cependant, il faut faire attention quand on se retire : il ne faut pas non plus le faire à un moment où les choses sont trop fragiles. Un retrait attif pourrait faire échouer le programme.

### **3. le projet d'eau**

#### **critères de réussite**

Tout d'abord, il y a de l'eau, même si, à des endroits, ça ne marche pas toujours. Si les informations sont valables, quand il n'y a pas d'eau, cela relève surtout des problèmes qu'il y a à la CAMEP. Ainsi, D. Henrys considère que ce que devait faire le GRET, le GRET l'a fait.

Le deuxième objectif était l'organisation dans les quartiers. Les comités d'eau existent encore. Ils sont là et fonctionnent. D. Henrys pense que ce point est aussi positif.

Dans un quartier comme Montjolly, ce qui a accompagné le projet d'eau (petits travaux...) c'est-à-dire le système de réinvestissement des marges dégagées avec la vente de l'eau, est un autre aspect positif. D. Henrys pense que, du côté de Drouillard, les choses n'ont pas aussi bien marché (le projet n'a pu démarré que plus récemment).

Dans le bilan, ce qui est le plus significatif, à part la fourniture de l'eau, c'est que les populations se soient organisées autour de l'eau. Maintenant, une deuxième chose significative est l'aspect gestion de conflits, conflits potentiels ou conflits qui avaient déjà tendance à éclater. Le plus étonnant est qu'il n'y ait pas eu de situations conflictuelles quand on sait que les quartiers étaient souvent des quartiers dans des situations de tension avec des regroupements d'un côté de tontons macoutes-militaires et de l'autre côté des organisations populaires.

Autour de ce bien collectif qu'est l'eau, et c'est peut-être grâce à l'animation qui a été faite, on a pu au moins faire taire les situations de tensions.

Il est trop tôt pour dire si ce projet à créer lui-même des conflits. Sur d'autres projets, ceci a été remarqué : de nouvelles couches sociales se sont créées, parmi les animateurs de projet. Maintenant, en ce qui concerne le projet d'eau, le système de renouvellement des membres des comités pourrait être un frein aux conflits. **avantages et inconvénients d'un projet géré par la population**

#### **capacités participatives de la population**

L'articulation population/organisations de base/comité est variable selon les quartiers.

Par exemple, D. Henrys a rencontré des gens, en dehors du quartier (Montjolly en l'occurrence). Ils lui ont parlé du projet, lui ont dit ce qu'il s'y faisait en lui précisant qu'ils n'appartenaient même pas au comité. Ils avaient trouvé que c'était du bon travail. Il n'est pas certain qu'il y ait la même pénétration dans un quartier comme Cité l'Eternel ou Drouillard. Cela est très variable.

D'ailleurs, pour Solino, c'est tout à fait autre chose. A Solino, il y avait déjà toute une animation, avant le début du projet. Là, DH est persuadé que les gens doivent savoir. Savoir ne signifie pas pour autant qu'il y ait obligatoirement une bonne articulation entre les organisations de base et la population. L'information de la population est aussi due au fait de l'animation.

La nature de la structure sociale du quartier (structure communautaire, par exemple) peut jouer un rôle dans l'information de la population. Mais, un autre phénomène joue aussi : la manière dont se fait la migration, les mouvements de populations dans ces quartiers peut expliquer beaucoup de choses. Il lui a semblé que dans des quartiers comme Montjolly, Baillegeau, on se retrouve devant une population assez stable. Là, cela donne quand même une certaine cohésion dans le quartier, il y a des circuits qui se sont installés.

Tandis que dans les autres quartiers, comme Cité l'Eternel, tu as souvent des gens qui te dises qu'ils sont ici et qu'ils ne vont pas rester. Ils n'ont pas nécessairement conscience d'appartenir au quartier. Là, ce sont les réseaux d'information, les circuits qui sont plus difficiles à établir. En même temps, les organisations sont peut-être moins solides. Mais, elles sont certainement plus politisées aussi.

L'élément individuel, la personne, joue beaucoup plus dans la dynamique que l'élément collectif tel que l'organisation de base. Dans les quartiers, comme Cité l'Eternel, tout tient vraiment aux personnes. Selon D. Henrys, ceci s'explique peut-être du fait qu'il ne pense pas que ce ne sont pas des quartiers avec un système organisationnel qui soit structuré.

Le fait que les usagers ne soient pas vraiment au courant des activités du comité ne constitue pas encore un problème. Il faut dire que ce sont des habitudes qui ne sont pas encore ancrées dans les mentalités, non seulement de ces populations-là , mais aussi à d'autres niveaux.

### **avis sur les partenaires**

#### **la CAMEP**

Avec la CAMEP, le GRET a réussi un pari. Dès le départ, le GRET avait décidé de travailler avec un partenaire étatique. La CAMEP a très bien collaboré, surtout au début. Une fois que certaines personnes à l'intérieur de la CAMEP ont admis et compris ce qui devait se faire, elles ont facilité l'approche et l'exécution du projet. En même temps, à l'intérieur de la CAMEP, il y avait des gens aussi qui n'étaient pas très favorables. Heureusement qu'ils n'étaient pas au poste de décision.

D. Henrys n'a pas suivi des relations de très près. Mais, il a quand même perçu, et c'est ce à quoi il fallait s'attendre, qu'il y a une certaine tendance de la CAMEP à la récupération du projet. Ceci signifie que, désormais, la CAMEP veut qu'on sache que c'est elle qui a réalisé le projet, qui le fait. Auprès des populations, il est normal qu'elle essaie de retrouver du crédit. D'ailleurs, c'était un petit peu l'objectif du projet à savoir redonner du crédit au secteur étatique.

D. Henrys pense aussi que la CAMEP reste assez fragile et qu'à cause de cela les relations la CAMEP ne sont pas très solides. Pour un projet comme celui-là, il suffit qu'il y ait un changement politique, un changement de directeur, un changement de ministre ayant une autre approche pour que les choses soient tout à fait remises en question. S'il n'y avait pas eu, à un certain moment, A. Pamphile à la CAMEP, avec G. Jean-Baptiste, peut-être que les choses ne se seraient pas passées aussi bien. D'autant plus que, au sein même du gouvernement, à l'époque, il y avait une tendance à être contre les ONGs. Donc, on ne sait jamais, cela peut revenir.

Il faudrait que progressivement le GRET passe les dossiers d'animation et techniques à la CAMEP. Ceci n'empêche pas qu'il faille absolument redéfinir le rôle de l'Etat. Mais, la substitution complète par une ONG n'est pas la voie idéale.

### **les mairies**

Les relations avec les mairies ne sont pas très approfondies. Elles consistent en leur mise au courant. Et puis, parfois, quand le GRET a besoin d'elles (par exemple pour le réservoir de Delma 32) pour une intervention, des relations s'enclenchent.

Mais, les mairies n'en sont pas encore au stade où le projet a pu les amener à reconnaître les organisations de base vraiment comme des interlocuteurs, des partenaires.

Il faut dire aussi qu'en ce qui concerne les mairies, au départ, le GRET avait décidé de ne pas adopter la même approche qu'avec la CAMEP. Ceci s'expliquait du fait de la situation politique : au départ, la période politique était assez chaude, une période électorale. Ils pensaient qu'il fallait mieux éviter d'avoir des contacts trop étroits avec les maires à cette période.

Maintenant, il faut réfléchir à l'approche, surtout dans le cadre de la coopération décentralisée. Les mairies doivent absolument être associées.

Dans le cas du projet de Jalousie, il faut absolument que la mairie soit associée. Jalousie est un bidonville se situant, comme bien d'autres, juste au dos d'un quartier bourgeois. Jalousie est aussi un quartier dont certains bourgeois ont la nostalgie car c'était un lieu de promenade. Certains pensent encore au Calvaire, lieu de pèlerinage. Donc, il faut mieux y aller doucement et faire les alliances qu'il faut. Ca n'est que lorsque les gens du quartier résidentiel bourgeois seront persuadés que l'assainissement, l'aménagement du quartier de Jalousie peut leur être favorable, que ça marchera. Parce que, eux aussi, de leur côté, ils vont faire des pressions sur la mairie. Peut-être qu'ils en font déjà pour demander à la mairie d'assainir le quartier à leur manière, c'est-à-dire de le faire disparaître.

### **les bailleurs de fonds**

Au niveau de l'UE, il est bon que le GRET ait pu passer de l'urgence à la partie développement, d'ECHO à DGVIII. D'ailleurs, dès le départ, ils étaient persuadés qu'ils faisaient, dans le cadre de l'urgence, un projet de longue durée et structuré.

. ECHO : Au moment où le projet a commencé, ECHO était très présent, faisant beaucoup de suivi. Parce que c'était l'urgence, le GRET était pressuré. Heureusement même qu'il a pu résister à certaines pressions pour ne pas aller trop vite. Le projet ne s'est pas fait en six mois finallement. Il y a eu une prolongation de 6 mois.

. DGVIII : La seule personne qu'il a rencontré sur ce projet est J. Rodriguez qui, particulièrement en ce qui concerne la coopération décentralisée, a toujours montré de l'intérêt et considère même que le projet se fait à travers un partenariat entre l'UE, le GRET et les organisations d'Etat. Il ne se contente pas d'être le bailleur : il veut apporter les idées, voir ce qui se fait et il cherche même à faire partager les expériences qui ont été faites ailleurs. Peut-être même qu'il donne au projet un aspect de recherche opérationnelle : voir les expériences et essayer d'en tirer des leçons.

En ce qui concerne la CFD, DH sait qu'elle finance le GRET mais il n'a pratiquement pas de contact avec elle.

### **les comités et la population**

La demande des comités d'être au courant du fonctionnement du GRET est tout à fait légitime surtout si le GRET doit se retirer : la communauté a intérêt à comprendre comment se fait la gestion et peut-être à participer aux relations avec les bailleurs.

Il faut sérieusement repenser l'animation au GRET. Il y a l'animation telle qu'elle se fait. Mais, il faut quand même qu'il y ait un niveau qui réfléchisse à toutes les questions telles que celle de l'intégration des comités dans le GRET. Pour arriver à l'animation telle qu'elle se fait, il y a eu une réflexion : il fallait former les gens sur l'eau potable, la gestion des fonds... Mais, aujourd'hui, il faut qu'on réfléchisse aussi à l'animation dans le domaine des relations publiques. C'est au niveau central du GRET qu'il faudrait qu'il y ait des gens qui se penchent là-dessus.

### **statut juridique :**

Juridiquement, ces comités arriveront à être quelque chose. Il ne faut pas attendre la loi sinon jamais rien ne sera fait. La loi viendra après. Par exemple, SOLAM a existé avant d'être reconnu jusqu'au jour où ils ont senti la nécessité d'aller se faire inscrire au ministère des affaires sociales. Mais, depuis le temps qu'on parle de cette loi des associations (on en a parlé en 1986, en 1991, en 1994)... Finalement, devant la réalité, l'Etat va être obligé de négocier avec eux.

Maintenant, chaque fois qu'il y a une inauguration, DH dit que l'Etat finit par reconnaître ces organisations. Parler de reconnaissance légale est un peu fort mais c'est une avancée.

Ce qu'il faudrait en réalité, c'est une loi assez large qui permette d'avoir de la place pour toutes ces organisations. Quand on prend, par exemple, la loi sur les ONGs : elle a ses critères, ses contraintes. Mais, tout un tas d'organisations qui normalement ne devraient pas être reconnues comme ONGs s'arrangent pour être dedans. Et puis, en plus, il n'y a pas de place pour bien des organisations. S'il y avait une loi simplement du genre loi associative, on verrait alors comment tout type d'associations peut se glisser dedans. C'est cela qui manque mais on ne va pas l'attendre.

La reconnaissance par la CAMEP est une avancée. La reconnaissance par le ministère social, lorsque l'on considère qu'il y a des actions dans le secteur social, est encore une avancée. Après, on verra comment mettre tout cela en place.

### **dernier mot :**

Le travail qui est ici entrepris devrait permettre de nous faire enfin savoir qui nous sommes. Quand je parlais de cette réflexion permanente qui devait exister sur l'animation, je crois que l'arrivée d'une personne comme MA Noël devrait peut-être faciliter les choses. Pour D. Henrys, ce travail rentre dans le cadre de l'animation : aller dans les communautés comprendre la perception des gens et pouvoir ramener au GRET des informations sur leur questionnement. C'est cela un peu qui manque.

# Jean-Hector Anacasis - coordonateur de SOLAM

entretien du 14 avril 1997

Si J.H. Anacasis fait partie du comité d'orientation du GRET- Haïti, il se présente avant tout comme le coordinateur de SOLAM (Solidarité pou lavi miyo), organisation de développement socio-communautaire du quartier de Solino. Il est actuellement responsable de l'animation au GRET-Haïti et dirige l'équipe d'animateurs.

L'entretien permet de situer historiquement l'évolution politique d'Haïti en termes d'émergence de nouvelles structures politiques et d'organisations de base depuis 1990. Rapproché de l'entretien réalisé avec A. Braïlowsky, il offre une vision globale de l'historique du projet d'eau potable avec ses obstacles et sa traduction à travers la constitution progressive d'une cellule du GRET-Haïti.

## **1. indications individuelles**

42 ans

formation en sciences économiques (4 ans) et en sciences commerciales (3 ans) aux Hautes Etudes Internationales

formation en science comptable

formation en gestion syndicale avec Guy Moisneau, membre de la CGT française, pour être responsable du KOTA (Coordination des Organisations des Travailleurs Haïtiens) de 1987 à 1988

à partir de 1980, ouvrier aux Presses Nationales puis directeur financier du « Moniteur »

1989, membre du Parti Communiste Haïtien (PUCH)

1989-1993, Centre de Recherches d'Assistance Economique et Sociale (CRESFED)

## **2. SOLAM**

### **historique**

création en 1992 pendant le coup d'Etat

Une organisation, l'IMPA (Union des Militants Progressistes Haïtiens) dont il était membre, avait participé à la fondation de l'OPL (Organisation Populaire Lavalas) après l'élection d'Aristide en 1990. Après cette élection, on a créé un nouveau parti politique, l'OPL, car, jusqu'à présent, Aristide avait été élu sous la bannière du FNCD (Front National pour le Changement et la Démocratie). Il fallait monter une nouvelle organisation politique qui ne soit pas communiste comme le PUCH (Parti Unifié Communiste Haïtien), un parti regroupant des membres de la base, des membres issus des organisations de base. Ainsi, tout le monde a été obligé de monter une petite structure. J.-H. Anacasis a monté l'IMPA. SOLAM était l'outil de l'IMPA pour faire du social car il était impossible de faire du social à travers l'IMPA. J.-H. Anacasis est alors devenu le coordonateur de SOLAM.

### **nature de l'organisation, domaine d'intervention et degré de participation au programme d'AEP du GRET**

. SOLAM n'est pas une ONG haïtienne mais une organisation de développement socio-communautaire. SOLAM ne veut pas être reconnue comme une ONG car les ONGs ont une très mauvaise connotation, de mauvais rapports avec la population. Enfin, les ONGs sont des « mangeurs d'argent » en Haïti. Ce sont des gens de la classe moyenne qui s'organisent pour spéculer à partir de l'aide internationale. SOLAM n'a pas la même clientèle que les ONGs : SOLAM est implantée dans un bidonville, Solino, et est en relation directe avec la population.

SOLAM a un centre de santé car le problème à l'époque se posait pour les clandestins, qui faisaient de la résistance pour le père Aristide, qui ne pouvaient pas se faire soigner. SOLAM recevait des

médicaments de la Croix Rouge, des soeurs de la Charité de Hinche et les vendait ou les distribuait aux gens qui n'avaient pas la possibilité de payer.

. Un travail de sensibilisation et d'animation clandestin a été effectué car SOLAM faisait de la résistance. Mais, lorsque Aristide est arrivé au pouvoir, SOLAM a fait un travail de sensibilisation, de vulgarisation de manière ouverte (utilisation de mégaphones) sur les questions de l'assainissement et de la santé. L'animation a alors commencé : création d'une équipe et travail de terrain et de sensibilisation;

. SOLAM a été en contact avec le GRET mais, pas directement, par l'intermédiaire du SOE. SOLAM a signé un contrat avec CHF (Cooperative Housing Fondation, ONG américaine) pour un projet concernant les ordures puisqu'elle était bien implantée à Solino. J.-H. Anacasis avait un projet d'eau potable qui devait viser à responsabiliser les gens, impliquer les organisations de base et les gens dans la gestion du service. Un document de projet a été envoyé à l'OMS et à l'UNICEF. En tant que responsable des projets communautaires à l'OMS et au SOE, Daniel Henrys a contacté SOLAM car SOE avait un projet similaire. SOLAM a refusé de signer un contrat avec l'ONG SOE. En revanche, trois contrats individuels pour l'animation à Solino ont été signés. J.-H. Anacasis a assuré une coordination de l'équipe d'animation (mars 1995).

. Puis, J.-H. Anacasis a rencontré P. Vilaire et Cohan Bage (ONG haïtiano-allemande) pour le volet technique du projet de Solino. Les emplacements susceptibles d'être choisis pour construire les bornes fontaines ont été identifiés avec P. Vilaire, la population et les membres des trois organisations que J.-H. Anacasis avait montées (pour que les deux qui existaient déjà n'accaparent pas le projet) qui s'ajoutaient aux deux organisations déjà existantes (Men Levé et Soley Levé). Un comité fut ensuite formé à partir de ces cinq organisations.

. Le projet a été sauvé. Lorsqu'Isabelle De Boismenu est venue en mai 1995, J.-H. Anacasis a affirmé la volonté de SOLAM de travailler avec et pour la population et non de lui imposer un projet, c'est-à-dire son sentiment que la population était capable de gérer un service. Il s'est proposé pour faire l'animation dans les 6 quartiers défavorisés identifiés à condition qu'il y ait un changement de stratégies.

En juillet 1995, J.-H. Anacasis a rencontré A. Braïlowsy qui est venu travailler à SOLAM en tant qu'animateur. Devant gérer des petits projets à Solino (le projet d'eau devait être accompagné par des petits projets pour tenter de diminuer les tensions dans les communautés), P. Vilaire a alors assuré leur réalisation et leur encadrement technique.

. Mr Claudio, responsable du programme ECHO en Haïti, a constaté, lorsqu'il est venu en juillet 1995, que seul le projet (pont) de Solino avait avancé. Il a alors décidé d'arrêter le projet global d'AEP concernant les quartiers défavorisés. J.-H. Anacasis a demandé un délai supplémentaire. Le comité de Solino a été monté. B. Collignon a laissé suffisamment de marges à J.-H. Anacasis pour qu'il utilise la stratégie et l'approche qu'il désirait.

. En septembre 1995, lorsque G. Barthélémy est parti, J.-H. Anacasis et A Braïlowsky ont pris le projet en main. Ils ont constitué un bureau, indépendant de SOLAM.

SOLAM n'a jamais eu de contrat pour l'animation sur toutes les zones. Une équipe d'animation a été mise en place et, au fur-et-à-mesure, les comités ont été institués.

### **3. bilan du projet**

#### **résultats réels**

. La réussite est partielle : il y a des comités et ils gèrent l'eau. Il a été prouvé que les gens des bidonvilles étaient capables de gérer un système. Les comités et les membres des organisations sont devenus des interlocuteurs.

. Le combat, désormais, est de créer les possibilités, de former les organisations de base afin qu'elles reçoivent directement les financements des bailleurs de fonds. Il ne faut plus que cela passe par les ONGs et que tout l'argent reste dans l'administration. J.-H. Anacasis mène actuellement ce combat à l'intérieur du gouvernement, à l'intérieur des ONGs, surtout internationales, et à l'intérieur du GRET. Il faut responsabiliser les gens car l'avenir du pays appartient aux Haïtiens, repose sur les organisations de base et sur les populations marginales.

### **critères de réussite**

1. Que les comité soient capables de gérer les systèmes;
2. Qu'ils arrivent à signer des contrats avec l'Etat;
3. Enfin, que les comités soient acceptés par les ONGs comme des institutions, comme des corps existants reconnus par la société. Par exemple, aujourd'hui, le GTIH discute avec OJEB (l'organisation de base de Baillergeau) car le GRET a renforcé OJEB.

Renforcer une organisation ne consiste pas à travailler avec elle et que, lorsqu'elle a de l'argent, il lui soit possible de faire des petits travaux dans la communauté. Le renforcement des organisations repose sur la formation : apprendre aux gens à négocier, à gérer, à informer la population...

### **4. processus**

#### **intervention de SOLAM dans le projet**

1- la conception;

Par exemple, pour le projet de Delmas 32, SOLAM a pensé et mis au point la stratégie d'intervention. L'animation a été faite à Delmas 32 en fonction des données politiques de la zone. Le schéma de Delmas 32 (bornes fontaines communautaires et branchements individuels) est le fruit de discussions avec les gens de la zone.

2- la sensibilisation;

3- la constitution des comités d'appui au projet;

4- la formation des comités;

5- le suivi des comités dans la gestion de l'eau.

#### **avis sur la capacité et les potentialités participatives des populations**

. J.-H. Anacasis n'a pas de formule recette sur les structures sociales des quartiers.

Par exemple, à Baillergeau :

- La seule organisation, OJEB, est issue des conseils communautaires de Duvalier : structure communautaire.

- La structure est de nature familiale : les gens sont de la même région.

- Au début du projet, des marathons (collectes) et des consultations communautaires ont été réalisées mais ils ont échoué dans la mesure où les gens n'arrivaient pas à cotiser et ne se mobilisaient pas. Il y avait donc un problème au niveau de la représentation de la population par OJEB.

- La population n'a été informée des activités d'OJEB qu'à partir du moment où SOLAM (riche de l'expérience brésilienne de J.-H. Anacasis des mobilisations communautaires) est arrivée dans le quartier avec les premières consultations communautaires dans la zone. Les gens d'OJEB ne connaissaient pas cette méthode de mobilisation car ils n'avaient pas l'habitude des organisations de développement communautaire. Les organisations des macoutes n'avaient pas cette tradition de communication avec des mégaphones et des réunions communautaires.

. A Cité l'Eternel, cette tradition n'existe pas non plus. Les gens ne pouvaient pas se réunir. Seules des petites organisations populaires s'étaient mises en place à la suite de la demande d'Aristide aux populations de se regrouper.

. Jusqu'à présent, il y a une coupure entre les organisations de base et la population : les populations ne savaient pas que ces organisations existaient. Parfois, les organisations populaires étaient des petites cellules communistes datant de 1986, 1987 et 1988 qui se sont transformées le 16 décembre 1990 en

organisations populaires. Ce processus résulte de l'idée de J.-H. Anacasis de créer des organisations (IMPA...) rassemblées sous l'OPL.

L'écran qui existe entre la population et les organisations populaires pose un problème dans le projet du GRET qui vise à mettre en place un comité à partir des organisations de base. Le problème posé consistait, à l'époque, à savoir si le comité n'allait pas écraser les organisations dans la mesure où le comité allait gérer de l'argent. C'est pourquoi J.-H. Anacasis a donné un droit de veto aux organisations sur le comité. Par exemple, à Cité l'Eternel (Nord), le comité, détaché des organisations, a été renvoyé par ces dernières. Désormais, un autre comité, renforcé par une organisation plus forte, a été mis en place. Pour ce projet, il faut donc responsabiliser les organisations en même temps qu'on responsabilise les membres du comité de l'eau.

. Les membres des comités et des organisations ne sont pas en concurrence car tout se fait (cf. changement du comité de Cité l'Eternel) avec l'accord de tous. Maintenant, le comité de l'eau amène une dynamique dans les structures et fait bouger les organisations de base (cf. changement du président de l'organisation KATAM en raison de dysfonctionnement au niveau du comité d'eau avec des membres de KATAM qui n'étaient pas assez motivés, ce qui n'avait jamais été fait depuis 1990, Cité l'Eternel). Cependant, les gens ont tendance à garder l'information (culture haïtienne, source du pouvoir).

### **avantages et inconvénients d'un projet associant la population**

. inconvénient : manque de communication. Ce problème se pose au niveau des comités mais aussi dans tout le pays, même au niveau de SOLAM.

La constitution de nouvelles structures n'a pas créée de conflits jusqu'à présent. Les organisations gèrent le système ensemble. Et, grâce au projet d'eau, les différentes organisations travaillent ensemble sur d'autres projets (par exemple, celles de Solino avec le GTIH).

. avantages (cf. résultats réels)

### **relations avec les partenaires**

#### - relation avec les organisations de base

SOLAM vient de la base mais elle ne représente pas les groupes de base. SOLAM n'est qu'un relais pour les organisations de base de Solino (lieu d'information et de formation). Et, non seulement à Solino mais aussi dans les zones d'intervention du GRET, SOLAM essaie de renforcer les organisations de base, de les aider à se structurer.

#### - relation avec GATAPHY

L'articulation entre l'animation et le service technique se fait sans aucun problème : chacun a son propre travail. SOLAM est le relais, sur le plan social, de GATAPHY.

Parfois, des petits problèmes se posent. Mais tout relève d'un manque de communication : il faut savoir comment et quand donner une information. Or, P. Vilaire n'a pas cet atout. Par exemple, il y avait un problème de terrain à Delmas 32. Le GRET a discuté avec la CAMEP. P. Vilaire a informé les animateurs de ce problème donc tout le monde a été dérouté. Les gens de Delmas 32 allaient pratiquement être au courant de cette information. Selon J.-H. Anacasis, heureusement qu'il a bloqué cette information car, si les gens de Delmas 32 avaient été au courant, le projet aurait été bloqué.

Enfin, P. Vilaire n'est pas assez disponible. Alors, les comités ne sont pas contrôlés dans leurs dépenses de réparation et de l'argent est détourné par certaines personnes de la population.

#### - relation avec le GRET

Le GRET a un peu englobé SOLAM. Malheureusement, J.-H. Anacasis déclare qu'il ne veut pas y rester. D'autres institutions désirent avancer avec SOLAM (Fonds canadien, financeur principal de SOLAM depuis 1992).

J.-H. Anacasis n'attend rien du GRET. Certes, le GRET a réalisé des choses et travaille. Mais, en Haïti, cela se passe comme ça : parfois, une équipe commence une chose et la fait avancer, mais, dès qu'il n'y a pas d'équipe, il devient difficile d'avancer.

# **D - Entrepreneurs privés**

## **Guide d'entretien des entrepreneurs privés**

- 1. indications individuelles**
- 2. l'entreprise : rôles, objectifs, organisation interne**
- 3. bilan**
  - a. bilan de l'opération et critères d'évaluation
  - b. avantages et inconvénients d'un tel projet
- 4. processus**
  - a. interventions dans les quartiers touchés par le projet d'eau
  - b. rôle de l'entrepreneur dans le développement local
  - c. évaluation des partenaires

### **1. indications individuelles**

nom	formation	engagement dans une association
âge	statut professionnel	déjà une expérience de ce type de projet intervention à la demande de qui?

### **2. l'entreprise : rôles, objectifs, organisation interne**

*profil de l'entreprise : ie son objectif, ONG ou entreprise?*

*comment différencier l'entreprise de l'ONG haïtienne?*

date de création et contexte d'intervention

modalités de prises de décision

équilibre financier

gestion du personnel

objectifs internes de l'entreprise

### **3. bilan**

#### **a. avantages et inconvénients d'un projet (géré) associant les habitants**

au vu de ses expériences

effets sur le projet et sur la population

*exemples concrets*

#### **b. bilan de l'opération et critères d'évaluation**

rentabilité

viabilité

appropriation par les usagers

création de revenus et outils de gestion populaire

renforcement de l'Etat

*hiérarchie*

le projet doit-il être approfondi? étendu à d'autres zones?

## **4. processus**

### **a. interventions dans le projet**

#### **rôle de l'entreprise aux différentes étapes d'avancement du projet d'eau**

rôle dans la réalisation

consultation de l'entreprise

#### **relations avec l'usager**

directe ou par le GRET

#### **avis sur la place de l'usager**

dans la prise de décisions, dans les projets

avis sur le fonctionnement des organisations et des comités

moyens pour renforcer la participation de la population

### **b. rôle de l'entrepreneur dans le développement local**

#### **atouts et inconvénients du secteur privé**

atouts et contraintes dans la création de services publics

#### **partenariat possible public/privé sur des zones marginalisées**

*jusqu'à quel point l'entreprise peut intervenir dans ce domaine? que doit-elle sacrifier? quels changements nécessaires? se transformer en une ONG?*

rôle de l'entrepreneur

type de partenariat souhaité avec le public (secteurs prioritaires)

conditions de réussite de cette collaboration public-privé

relation avec le secteur informel possible?

informel : alternative ou concurrence du secteur public

#### **rôle du GRET**

rôle du GRET dans l'articulation privé-public, privé-informel

### **c. évaluation de l'ensemble des partenaires**

#### **appréciation globale**

points forts, points faibles

motifs de conflits

partenaire moteur

#### **relations avec les élus**

attentes et souhaits

#### **relations avec la CAMEP**

relations complémentaires?

attentes et souhaits

#### **relations avec le GRET**

attentes et souhaits dans l'appui aux projets

#### **relations avec les comités et la population**

attentes et souhaits dans la répartition des rôles et tâches dans la réalisation, maîtrise d'œuvre

# **Alain Pamphile - SICA (Société d'Ingénierie Civile et d'Architecture)**

entretien du 7 avril 1997

Alain Pamphile a une vision globale du projet. Jusqu'en 1995, il était le Secrétaire général de la CAMEP (régie de l'eau de Port-au-Prince) et il s'était largement impliqué dans le projet d'alimentation en eau potable des bidonvilles. En outre, à partir du début de l'année 1996, il s'est retiré de la CAMEP et a monté son entreprise de supervision qui a essentiellement travaillé avec le GRET.

## **1. indications individuelles**

### **formation (cf. CV)**

formation d'ingénieur civil

spécialisation, en septembre 1995, à l'Office Internationale de l'Eau de Limoge concernant l'eau potable et la gestion de cette ressource dans le cadre d'un financement en formation de la Caisse Française de Développement (CFD) à la CAMEP

### **engagement dans une association**

Il fait partie d'une association de rassemblement de groupes culturels. Il travaille avec des groupes de quartiers pauvres et avec l'Université de l'Ecole Normale de Port-au-Prince. Cet engagement a toujours une implication politique.

### **expérience professionnelle**

. Personnellement, il a toujours choisi de travailler dans les quartiers défavorisés et dans les communautés rurales. Si ces domaines sont apparemment plus difficiles, il ne s'est pourtant jamais posé la question.

. Avant 1990, il était ingénieur civil et responsable de projets pour des études hydrauliques dans des quartiers défavorisés au Cap haïtien et aux Cayes dans une firme privée. Ces projets fonctionnaient mais, en termes de gestion et de participation de la population, ils n'étaient pas aussi poussés que les projets du GRET. Puis, il a démissionné.

. Pendant deux ans, il a été artisan.

. Il est ensuite entré à la CAMEP :

- au départ, en tant qu'ingénieur civil, il était responsable des réparations à Carrefour, puis à Pétionville;

- par la suite, il a été nommé chef de service des interventions mineures pour la coordination des réparations sur les petits travaux à Carrefour, Port-au-Prince et Pétionville;

- enfin, il est devenu secrétaire général.

A l'époque où il occupait ce poste, Jean-Baptiste était déjà directeur général chargé de la coordination.

La CAMEP se constitue de 5 directions : la planification, la coopération, l'entretien, le commercial et l'administration. Il n'y a jamais eu de transformation de la structure de la CAMEP et le service des bidonvilles n'a jamais existé. Il existait simplement un projet de bornes-fontaines populaires payantes qu'Alain Pamphile avait lui-même conçu pour le quartier de Delmas surtout et, aussi, pour Carrefour et Port-au-Prince. Or, il a été impossible de trouver des financements auprès du FAES (Fonds

d'Assistance Economique et Social haïtien qui gère les fonds octroyés par la Banque mondiale et la Banque Interaméricaine de Développement), faute de régularisations administratives.

G. Barthélémy et B. Collignon sont alors arrivés et ont présenté un projet similaire au sien.

. Ainsi :

- en 1991, sous Aristide, une cellule a été créée; elle était en contact avec les quartiers défavorisés pour leurs revendications sanitaires mais elle ne proposait pas vraiment quelque chose de concret;
- en 1994, une nouvelle étape a été franchie avec des techniciens qui étaient restés en Haïti et qui avaient davantage d'informations pour monter le projet;
- par conséquent, ce projet d'eau potable du GRET n'a pas été quelque chose d'imposé; il y avait déjà un besoin qui existait. C'est là une des principales raisons de sa réussite : des partenaires discutaient déjà de ce projet et ont trouvé, en face d'eux, des partenaires pour le financer. Ils étaient des techniciens de la CAMEP (dont Alain Pamphile) et des jeunes des quartiers défavorisés, surtout de Cité l'Eternel.

. En janvier 1996, A. Pamphile décide de créer SICA avec un autre technicien de la CAMEP, Jovin Joseph, qui voulait aussi évoluer dans sa vie professionnelle car, à la CAMEP, ils étaient limités de tous les points de vue (temps accordé à leur travail et à leur famille, point de vue financier, vision de la gestion de l'eau en Haïti).

## **2. SICA**

créée en janvier 1996

SICA n'est pas une ONG haïtienne car elle fonctionne comme une entreprise commerciale. Elle est motivée par le profit. Contrairement à une ONG, à la fin d'une année fiscale, SICA se réunit pour partager les dividendes ou pour réinvestir le profit.

Cependant, puisque les gens qui travaillent chez SICA ont une certaine vision de leur pays, de la qualité du travail à remettre, SICA est intéressée par le côté social. Ce n'est pas seulement le profit qui l'intéresse mais aussi les projets de développement, l'intégration de la population à ces projets. En somme, SICA peut être définie comme une entreprise à caractère social.

### **fondation**

SICA est formée de 4 personnes, 4 actionnaires auxquels s'ajoute un ingénieur qui travaille sur le projet d'eau potable du GRET. Les 4 actionnaires se réunissent tous les lundis pour prendre des décisions et fixer les objectifs prioritaires.

### **financement**

. SICA est financée par :

- le travail qu'elle effectue avec ses partenaires (GRET, ONG canadienne...);
- l'engagement des individus (soumission du capital à 4 personnes actionnaires).

Pour l'instant, SICA n'a pas de problèmes de financement.

. En ce qui concerne les investissements, ils sont réalisés à partir de la rémunération, contrepartie de la participation de SICA aux projets.

Par exemple, dans le cadre du GRET, la logistique et le matériel nécessaires ont été intégrés au budget. Mais, étant donné les modalités de financement du GRET, il a été impossible d'avoir accès à ce genre de financement. Une autre manière a été employée. Le GRET a permis à SICA d'utiliser un véhicule dont elle assure l'entretien et le carburant et un prix brut a été fixé pour le matériel logistique.

### **principaux partenaires :**

. Le GRET est le principal partenaire. SICA travaille avec lui sur le projet d'eau potable et sur celui de la coopération décentralisée (surtout sur Jacmel). L'intervention de SICA est liée, en outre, au fait

qu'Alain Pamphile était responsable du projet d'AEP concernant les bidonvilles de Port-au-Prince à la CAMEP.

Les fonctions de SICA dans le projet du GRET ont été évolutives :

- Au départ, un contrat a été signé pour une supervision de l'exécution des projets.
- Cependant, le retard dans l'étude de ces projets a fait, qu'entre-temps, SICA a travaillé à la construction du réseau d'eau potable de Tichéri que l'entrepreneur Victor Edmund (CED) avait laissé tomber. Les rapports avec le GRET pendant ces six mois ont permis que celui-ci donne à SICA davantage de responsabilités, plus d'implication dans les dossiers.
- Désormais, un contrat a été signé avec SICA : au démarrage même du dossier, lorsque le GRET donne la lettre de commande écrite à la firme, SICA est impliquée pour la supervision de l'étude, des suggestions pour sa transformation et la supervision de l'exécution. Il y a donc supervision avant même et pendant la réalisation du projet. Par exemple, SICA a signé un contrat d'exécution avec le GRET pour le projet de Villa Rosa et une étude a été réalisée par SICA avec un ingénieur. Cette étude a été soumise à GATAPHY pour qu'il donne son prix. Actuellement, SICA est en rapport avec GATAPHY pour discuter du coût par rapport aux possibilités du GRET. Enfin, sur le terrain, elle contrôle l'exécution réalisée par GATAPHY.

Ainsi, SICA joue un peu le rôle d'intermédiaire entre le GRET et les entreprises qui travaillent pour le GRET, du point de vue de l'exécution technique.

. Un projet vient d'être terminé avec le FAES dans la région de la Grande Hanse (mobilier d'école).

. Enfin, SICA participe à un projet d'eau potable, en donnant des conseils techniques et institutionnels à la mairie de Chamberlan (petite ville de la Grande Hanse, près de Jérémie). La mairie a pris l'initiative du projet et a contacté une HONG internationale - l'Aide à l'enfance Canada- et cette dernière est entrée en relation avec SICA.

. SICA essaie de répondre à la demande de la conjoncture, c'est-à-dire aux transformations qui se font actuellement dans le pays. Par exemple, SICA est entrain de monter une section qui doit travailler sur des investigations sociologiques et sur la formation. Son appui à la mairie de Chamberlan n'est pas seulement technique mais aussi un appui pour monter la structure des comités de gestion de projet.

### **3. bilan**

#### **avantages et inconvénients du projet**

. La première information, en tant qu'employé de la CAMEP, si on remonte sur l'histoire du projet, était de savoir s'il y avait une ressource disponible : est-ce qu'il y a de l'eau disponible pour ce type de projet ? Est-ce que ça n'est pas amplifier le problème que d'intervenir dans les quartiers populaires s'il n'y a pas de ressource ?

Il était certain que la ressource existait. Le premier problème n'était pas la ressource mais la gestion de cette ressource, comme l'avait noté B. Collignon. La ressource existait car les investigations donnaient que les pertes s'élevaient à 35 ou 40 %, des pertes provenant de fuites des tuyaux. La récupération de ces pertes pouvait permettre d'alimenter les quartiers défavorisés. Il était assez facile de colmater ces fuites et de faire aller cette eau dans des quartiers défavorisés voisins.

. les conséquences sur le projet, lui-même:

- Le principal avantage de ce projet est que, si les populations sont impliquées dans la gestion de l'eau, dans le montage, ce sont elles, les premières qui vont protéger la structure contre les tentatives de ponction par des personnes de la localité même ou des régions avoisinantes.

Par exemple, l'événement le plus remarquable s'est déroulé à Baillergeau. Une université avoisinante voulait une ligne sur le réseau de Baillergeau. La communauté a expliqué que ça n'était pas possible. Dans la nuit, un piquage a été effectué sur le réseau. La communauté de Baillergeau a été se plaindre

auprès du conseiller judiciaire de la CAMEP avec qui elle s'est rendue aux instances judiciaires pour résoudre le problème, c'est-à-dire protéger le réseau.

Ainsi, l'avantage d'un tel projet est que les gens contrôlent eux-mêmes le réseau, ils n'ont pas besoin de pouvoirs extérieurs.

- Les inconvénients de ce projet ne sont pas véritablement des inconvénients. Ils sont plutôt des besoins de la conjoncture politique depuis 1994 qui demandent davantage de travail (faire des réunions communautaires, fournir toutes les informations nécessaires). Mais, en tous les cas, ils correspondent aux nouvelles données qui doivent rentrer dans le cadre de travaux à réaliser en Haïti aujourd'hui : la communication avec les gens, l'animation et la transmission d'informations constituent les nouvelles exigences de la conjoncture, sans pour autant être des inconvénients.

Il y a eu différentes exigences : celles de 1986, celles de 1991 qui étaient celles d'un président élu par une majorité des habitants d'un pays. Les exigences de 1994 sont celles d'un retour à la démocratie.

. conséquences sur la population :

- Pour la population, ce projet a pour avantage de permettre une amélioration sanitaire des zones si l'information et la formation sont bien faites.

- Ce projet peut avoir l'inconvénient de créer, de cristalliser des conflits entre les membres des comités d'eau, entre le comité et la communauté, des conflits qui auraient pour origine l'enjeu de l'eau, de cette ressource, du fait que la population paie pour ce service et que certaines personnes gèrent l'argent. Tous les quartiers ne sont pas touchés par ces conflits. Cependant, A. Pamphile ne saurait pas expliquer ces différences entre quartiers. Alain Pamphile pense que, sur ce sujet, l'animation est mieux placée pour répondre.

. En tous les cas, il faut se rappeler que les projets se sont faits très vite, 6 mois ou 1 an, avec le retard pris. Un rapiéçage a été fait pour que le projet soit réalisé en un an mais ça n'a pas été suffisant. C'est pour cela qu'Alain Pamphile a expliqué à A. Braïlowsky qu'il était nécessaire qu'il y ait une évaluation technique et aussi sociale du projet - un réel programme visant à relever le niveau du projet à partir des évaluations qui ont pu être faites (celles de V. Verdeil et de B. Valfrey). Il faut établir un plan autour des différents problèmes et uniformiser les quartiers par rapport à certaines données que pourraient fournir les différentes évaluations.

Par exemple, dans le montage qu'avait fait le GRET, à l'entrée de chaque quartier, il y aurait dû y avoir un compteur. C'était un point essentiel car c'est ce qui permettait :

- aux gens de faire le relais avec la CAMEP;
- à la CAMEP de s'impliquer dans le dossier.

Or, jusqu'à présent, ce compteur n'a pas été mis en place sur tous les quartiers. A la place, on a des compteurs par borne-fontaine (BF). Cela aurait permis une simplification dans la gestion. En outre, cela empêche la CAMEP d'avoir une vision globale de la desserte en eau dans chaque zone. Pour les futurs projets (Villa Rosa, Delmas 32...), ce compteur devrait être mis en place.

En fait, jusqu'à présent, le problème de ce système est qu'on fonctionne sur la bonne foi des gens. Combien de temps ça va durer ?

### **évaluation de la réussite du projet**

. Le principal aspect de la réussite réside dans le fait même que ces projets se soient réalisés car c'était un obstacle énorme. Jusqu'à aujourd'hui, la mairie de Port-au-Prince déclare qu'elle va démolir ces zones transitoires (surtout Cité l'Eternel). Ceci signifie qu'il n'y avait même pas de débat, qu'il était acquis qu'il était impossible de mettre en place des infrastructures dans ces zones car elles allaient être

démolies. Cependant, cela fait 2 ou plutôt 10 ans qu'elles sont toujours là alors qu'on déclare fréquemment qu'elles ne vont pas rester.

Ces réseaux sont des infrastructures qu'on paie pour les gens en attendant de construire des maisons pour eux, en attendant qu'il y ait une urbanisation améliorée à Port-au-Prince. Finalement, c'est un prétexte car les gens vont rester à leur place.

. Ensuite, l'autre critère de réussite est celui de l'évolution des rapports au sein de la population. La période de 1986 à 1996 a été marquée par de grands conflits entre personnes de même quartier, de même famille. Ainsi, il faudrait évaluer si ce projet a permis aux gens de se rapprocher un peu. A. Pamphile ne sait pas ce qu'il en est concrètement.

. La rentabilité est aussi un critère. Cependant, elle est mise en question par le point faible qui est celui du compteur de tête. Jusqu'à présent, les gens paient plus ou moins mensuellement la CAMEP. Mais ils paient. En parlant avec les différents intervenants (le directeur général de la CAMEP, le GRET...), lorsqu'A. Pamphile était secrétaire général, il faisait remarquer que ce projet se faisait dans le cadre d'une Haïti que tu ne peux pas changer. Si, financièrement, il y a beaucoup de problèmes, c'est-à-dire que les gens ont 5 ou 6 mois de retard de paiement, ça n'est pas vraiment primordial car la CAMEP, elle-même, jusqu'à l'an dernier, enregistrait des recettes qui correspondaient à des arriérés de paiement de 4 ou 5 ans.

Donc, dans le cadre du projet, la rentabilité, même si elle est importante, ne constitue pas le critère primordial de la réussite. S'il n'y avait pas de rentabilité du projet, si les gens ne payaient pas, le projet continuerait à fonctionner puisque la régie des eaux de Port-au-Prince n'est jamais venue faire la perception. Elle ne vient jamais réclamer ce qui lui est dû; ce sont les gens qui descendent volontairement à la CAMEP pour aller payer.

. avis sur l'idée d'un renforcement de l'Etat comme conséquence positive du projet :

En se plaçant dans le cadre de ce qui se passe dans le pays, les projets ont été le résultat de l'exigence de la conjoncture : ce qui était possible en 1991, du point de vue de la relation entre la population et l'Etat, l'était moins en 1994. Et, avec ce nouveau gouvernement, qui se place sous le régime de la modernisation, cette exigence diminue de plus en plus. Il n'est plus important d'avoir tout le monde avec soi. Il faut avoir avec soi les gens qui peuvent payer. Aujourd'hui, contrairement à 1994, il ne semble pas que ce soit l'intérêt affiché de l'Etat d'améliorer les rapports entre l'Etat et les citoyens.

Il n'y a pas eu de renforcement de l'Etat. La structure de la CAMEP, après la réalisation des projets, est restée la même. Même les rentrées d'argent provenant des bidonvilles n'ont pas renforcé la CAMEP car cette dernière n'a pas et n'a jamais eu une gestion saine. La CAMEP est une institution autonome par rapport à l'Etat. Elle est placée sous la tutelle du ministère des travaux publics mais son budget n'est pas intégré à celui du gouvernement.

L'idée d'un renforcement de l'Etat par ces projets est une grande utopie. La politique même de l'Etat est de détruire l'Etat.

. Faut-il approfondir, étendre le projet à d'autres zones?

L'extension va se faire sur les zones de Decayette, Villa Rosa, Troussart, Delmas 32. Cependant, parallèlement, il faudrait approfondir les projets existants. Un programme d'intervention, et pas seulement des rapports d'évaluation, doit ressortir des missions de V. Verdeil et de B. Valfrey. Ceci est nécessaire du point de vue technique, de la gestion et aussi de l'animation.

#### **4. processus**

##### **intervention de SICA dans le projet**

. Dès le démarrage du projet, SICA est entrée en jeu. SICA est un consultant pour le GRET.

Par exemple, pour Villa Rosa, dès le démarrage, SICA discute :

- non seulement avec le GRET des modalités de réalisation du projet;

- mais aussi, lorsqu'après discussion, le GRET remet l'étude à une firme, SICA s'assied avec cette dernière.

. la relation de SICA avec l'usager :

La relation de SICA avec l'usager n'est pas directe. Elle se fait par l'intermédiaire du GRET, par sa section d'animation.

Cependant, SICA s'est donnée la peine de participer aux premières réunions communautaires afin d'accroître son implication dans le projet et dans ses zones d'intervention. Selon A. Pamphile, si on ne s'intègre pas dans les quartiers touchés, on est incapable de réaliser les projets.

### **avis sur les capacités participatives de la population**

. avis sur l'implication de la population dans le projet :

Un premier pas a été franchi mais cela n'est pas suffisant. Aujourd'hui, il faudrait renforcer le côté participation de la population : elle ne prend pas de décisions. Tout se passe au niveau du comité de gestion : c'est une avancée mais elle n'est pas suffisante. Elle varie selon les quartiers mais, de manière générale, l'usager n'est pas assez impliqué.

L'expérience montre que l'intérêt des gens pour la gestion communautaire fluctue selon la conjoncture politique : si tu as un Aristide au pouvoir qui, par son discours, montre aux gens qu'il existe des ouvertures, qu'ils sont capables de gérer leur communauté, dans une époque comme ça, tu pourras faire des réunions communautaires. De 1991 à 1994, il était beaucoup plus facile de mobiliser les gens qu'aujourd'hui.

. avis sur le fonctionnement des comités d'eau et des organisations populaires (OP) :

Le projet doit passer par les comités. Il faut que les OP se retirent pour les laisser travailler : pour que les comités fonctionnent mieux, il faudrait qu'ils se dégagent de l'identification faite avec les OP.

Pour pallier le désintérêt et la démotivation des membres du comité, il doit y avoir une mobilisation de la population : elle pourrait se réunir et nommer des remplaçants de ces membres démotivés. L'intérêt d'un membre est d'avoir le prestige. Ce dernier pensait aussi, au départ, qu'il toucherait une rémunération économique qu'il n'a pas perçue. Ceci pose le problème du contrôle exercé par la population sur les revenus que les membres des comités se donneraient en se payant eux-mêmes.

Le fait que les comités de gestion soient formés de leaders diminue l'implication de la population. L'engagement d'un leader, d'une personne de la communauté est déjà une garantie. Cependant, il ne correspond pas à un engagement communautaire, c'est un engagement personnel.

Enfin, le problème est que l'OP n'a pas vraiment d'assise populaire, elle peut ne rassembler que 10 membres.

. propositions pour renforcer la participation de la population :

Le GRET est censé mettre en place un dossier de formation pour les membres des comités de gestion qui devrait leur donner un profil d'animateurs, de vendeurs de programmes, outre la question technique, et qui leur permettrait d'intéresser les populations. Pour renforcer cette participation, il faudrait avoir des animateurs locaux en plus des animateurs du GRET.

### **rôle de l'entrepreneur dans le développement local**

. les inconvénients pour l'entrepreneur privé de travailler dans des bidonvilles :

En des termes de contrôle, il est plus difficile de travailler dans ces zones. Le premier contrat de SICA avec le GRET a été un contrat de paiement de salaires, c'est-à-dire que tout ce qui était perte et profit, SICA ne pouvait pas le gérer. Elle donne au GRET un détail de tout ce qu'elle dépense et sa responsabilité se limite vraiment en termes de contrôle. Si on perd un sac de ciment, SICA ne peut pas vraiment le contrôler. Donc, du fait de ces pertes, intervenir, en tant qu'entreprise dans les zones défavorisées de Port-au-Prince est plus difficile.

. les avantages et les inconvénients pour le secteur public de travailler avec des entrepreneurs privés : Travailler avec le privé est de loin plus sécuritaire parce que, avec lui, il est clair qu'il a besoin d'un produit et tu fais le produit. Travailler avec une ONG, le service public ou une communauté est plus difficile.

Mais, A. Pamphile a fait son choix. Il n'est peut-être pas celui de tous les gens de SICA. Ce sera peut-être l'objet d'un conflit futur. Il a fait le choix d'intervenir dans le secteur social, dans le développement en utilisant sa formation technique. C'est pourquoi il a d'autres activités, des activités socio-culturelles. Le grand débat à l'intérieur de SICA est de savoir si elle va continuer à travailler dans ce secteur. Les gens disent que SICA fait de la « charité ». En vérité, elle cherche un juste milieu.

. les domaines privilégiés dans ce type de partenariat :

L'eau, c'est-à-dire l'eau potable et aussi l'irrigation (expériences des projets d'utilisation communautaire de l'eau pour l'irrigation), constitue le secteur privilégié car il correspond à la formation d'A. Pamphile. SICA peut aussi s'impliquer dans le logement.

. les conditions de réussite du partenariat public-privé :

Dans le cas d'un partenariat entre la CAMEP et SICA, cette dernière doit avoir toutes les compétences en termes de temps et de patience pour discuter avec les fonctionnaires publics et pour trouver les informations nécessaires à la réalisation du projet. Les services publics ne sont ni disponibles ni disposés à transmettre les informations. En outre, il faut contrôler ces informations car elles sont rarement fiables.

Aujourd'hui, SICA n'est pas en concurrence avec le public. La limite est la frontière du bidonville.

. le rôle du GRET dans le partenariat public-privé

Le GRET a le rôle principal d'articulation du privé avec le public. Patrick Vilaire, en tant que maître d'oeuvre délégué, a pour tâche principale de faire l'articulation entre la CAMEP et les autres institutions qui interviennent autour du GRET (SICA, SOLAM, GATAPHY...).

Si le GRET n'avait pas été là, il aurait fallu une structure à l'intérieur même de la CAMEP pour s'occuper du projet. Or, pour l'instant, ça n'est pas possible car elle n'existe pas.

## **avis sur l'ensemble des partenaires**

. appréciation générale :

Les points faibles sont liés à la structure du GRET. Par exemple, la réunion mensuelle d'équipe devrait être davantage formalisée au niveau de la préparation des mois à venir ainsi que de l'évaluation des mois passés. Pendant les six premiers mois, SICA s'est donnée la peine de demander à l'animation de l'inviter à des réunions communautaires. Mais, les efforts se sont faits de part et d'autre sans être encore intégrés à la structure interne du GRET et être pensés structurellement.

En tous les cas, SICA est toujours en relation avec les autres organisations par l'intermédiaire du GRET et ceci doit continuer.

. les relations avec le GRET

Au niveau du GRET lui-même, une structure interne s'est mise en place ces derniers mois. Hydroconseil (mission de B. Valfrey) a permis de renforcer cette structure. Il a mis en place :

- des modes de fonctionnement au niveau des études et de leur administration;
- des structures pour le suivi des chantiers.

Le fait que Hydroconseil soit un partenaire extérieur a permis de mieux rapprocher les différents partenaires.

Malgré tout, le partenariat entre le GRET et la CAMEP n'a pas été assez étudié lors de la mission de B. Valfrey. En outre, la définition de ces relations devrait se faire directement, sur la demande de la Caisse Française de Développement, en tant que bailleur de fonds qui finance la CAMEP en amont. Ainsi, un des points faibles du projet est que cette collaboration n'est pas claire :

- en termes de gestion;
- le directeur général de la CAMEP est la personne ressource mais il est certain que, malgré toute sa bonne volonté, il ne peut pas véritablement l'être dans la mesure où toutes ses attributions ne lui permettent pas d'avoir un contact permanent avec le GRET afin de résoudre les problèmes techniques...Il n'y a pas de cellule mise en place à la CAMEP pour gérer ce projet.

Avec le GRET, SICA essaie de faire les choses sur papier. Un contrat est entrain d'être signé entre les deux partenaires. Ce contrat, qui a fait l'objet de discussions pendant deux mois, confie certaines attributions au maître d'oeuvre délégué P. Vilaire (par exemple, la surveillance des études) ce qui a conduit à établir certaines régulations.

- les relations avec la section de l'animation (SOLAM) :

SICA n'a pas de rapport avec l'animation. Elle aimeraient que soit réalisée une mission sur l'animation, c'est-à-dire sur sa structure à l'intérieur du GRET. Alain Pamphile pense que la section de l'animation devrait jouir du même privilège que la section technique ou que l'administration. Cette mission permettrait au GRET de se repenser dans toutes ses composantes.

L'animation est essentielle ainsi que sa restructuration car passer un tuyau est assez facile, même dans les quartiers défavorisés, mais, dans le cadre de la vision du GRET, c'est autre chose.

- les relations avec la section technique (GATAPHY) :

Avec GATAPHY, les conflits auraient pu se faire au niveau technique puisque les deux « entreprises » sont censées partager le même volet d'intervention. Cependant, du fait de la mise en place de certaines structures, c'est-à-dire des contrats clairs en juillet 1996, et de la mission de B. Valfrey, les relations sont bonnes. Mais, il est certain qu'il faut renforcer ce type de structures pour ne pas avoir de conflits.

#### . les relations avec la CAMEP

SICA n'a aucun rapport avec la CAMEP puisque c'est P. Vilaire qui en a la charge. Au minimum, la CFD, qui finance le programme des bidonvilles, et la CAMEP devraient s'assurer du renforcement de cette dernière dans le cadre de ce projet. Pour mieux aider son financement à passer, il faudrait tout de même que la CFD réalise une évaluation de l'intégration des projets du GRET à la CAMEP du point de vue des structures. Ensuite, c'est une question de politique générale d'eau potable.

#### . les relations avec les élus locaux, les maires

Dans le cadre de la « coopération décentralisée », les rapports entre SICA et les élus doivent être bons puisque c'est une partie de la mission de SICA. Elle est payée pour maintenir le contact avec les élus, sans prendre en compte les histoires de partis politiques.

En revanche, dans le cadre du projet d'eau, SICA n'entretient aucune relation avec les élus. Le choix du GRET qui consiste à intégrer le projet d'eau à la « coopération décentralisée » va redéfinir les liens entre les différents partenaires. Ceci va être très difficile à mettre en place car la CAMEP n'a jamais eu ce rapport avec les élus. Institutionnellement, elle n'a pas et n'a jamais eu ce mode de fonctionnement.

#### . les relations avec la population

La population est maître d'ouvrage. Quand tu vas dans les quartiers, selon A. Pamphile, tu sens que, même si les gens ne font pas un bon suivi du dossier et que leur participation au projet n'est pas suffisante, ils savent que les bornes-fontaines leur appartiennent.

# **Patrick Vilaire - président de GATAPHY**

entretien du 7 avril 1997

## **1. indications individuelles**

céramiste de formation

formation en génie civil ( plus entrepreneur de construction qu'ingénieur civil)

formation acquise en travaillant dans différents corps de métier (père architecte et oncle entrepreneur de construction)

maître d'oeuvre délégué du GRET (vis-à-vis de la CAMEP)

président de GATAPHY

## **2. GATAPHY**

### **historique**

groupe pour la recherche technique et la poterie

GATAPHY a été créé il y a 10, 12 ans avec « les artisans du peuple » pour leur apporter un appui technique afin de :

- les renforcer eux-mêmes techniquement;
- pouvoir apporter une amélioration aux potiers;
- travailler sur la petite hydraulique. En tant que céramiste de formation, P. Vilaire a voulu encadrer et apporter une contribution technique à la communauté traditionnelle haïtienne du Nord et du Sud du pays.

GATAPHY n'est pas une ONG. C'est un groupe de travail. Cependant, lorsque les statuts ont été déposés, tout a été fait pour que GATAPHY soit inscrit comme un groupe de travail car l'équipe n'est pas rémunérée, c'est d'ailleurs ce qui fait sa force. P. Vilaire est donc toujours obligé de trouver du travail pour l'équipe. Donc, GATAPHY n'est pas une ONG : personne ne touche un salaire. Le groupe de travail est obligé de sortir des résultats

### **expériences antérieures de GATAPHY :**

. GATAPHY a effectué beaucoup de recherches dans le développement :

- projet d'eau potable à Jérémie avec la coopération française et la coopération canadienne;
- assistance technique dans le domaine de l'eau et de la poterie aux potiers du Nord et du Sud du pays;
- appui technique aux populations de l'arrière-pays (adduction d'eau pour l'hôpital des Zabricots, pour la communauté religieuse de Souvenance...).

Ce sont des projets qui n'ont pas la même approche que ceux du GRET car ils étaient gratuits.

. Arrivé au GRET, P. Vilaire a affirmé sa volonté de ne plus faire des projets gratuits dans la mesure où , selon lui, on était passé du premier concept d'assistance au second concept d'assistance : dans le premier cas, on apportait des fonds à la population pauvre et on lui donnait de l'eau (le tout était financé par la coopération internationale -française et canadienne- années 80) tandis qu'avec les projets du GRET, les communautés doivent payer.

. Les communautés sont désormais organisées autour de l'idée de faire la gestion de leur propre entreprise. Le changement est très important car tout ce qu'on a donné pour l'instant gratuitement aux populations ne marche pas dans la mesure où :

- personne n'est responsabilisé;
- personne ne prend les infrastructures en main.

Ainsi, de manière générale, tous les projets ont échoué sauf ceux qui avaient été très bien conçus techniquement.

### **organisation interne**

. 4 personnes constituent le comité technique. Elles prennent les décisions.

GATAPHY fonctionne comme une « structure triangulaire » :

- au centre, P. Vilaire;
- autour :        J. Robert (responsable de l'hydraulique et de la charpente);  
                    J. Claude (responsable en génie civil et de la maçonnerie);  
                    Astrel (responsable de la coordination technique et logistique).

Chaque responsable possède son équipe technique de 3 personnes.

. GATAPHY n'a pas de structure pour faire de l'animation dans les communautés où il intervient. Mais, le rôle du coordonateur est aussi d'informer P. Vilaire de la structure de la communauté (qui sont les responsables?, qui fait quoi? qui peut coordonner?...).

. Le rôle de P. Vilaire est d'étudier les projets dans leur conception avec les 3 responsables. Il est en relation avec ces trois personnes mais pas avec leur équipe.

### **financement**

GATAPHY est financé par des fonds provenant d'un pourcentage des projets réalisés. Il réinvestit cet argent dans les outils (plomberie, maçonnerie, logistique) pour le groupe.

### **priorités de GATAPHY**

. GATAPHY a intérêt à travailler dans le projet d'eau car il n'y a pas beaucoup d'entreprises qui veulent s'investir dans les milieux défavorisés. C'est d'ailleurs un des graves problèmes du GRET: ce dernier, étant donné l'extension du projet à un grand nombre de quartiers, aurait besoin de travailler avec beaucoup plus de personnes. Mais, il est très difficile de trouver des gens disposés à participer à un projet dans les bidonvilles.

. L'objectif de GATAPHY est de permettre à ses équipes de trouver du travail tout en faisant du social. GATAPHY travaille donc à l'amélioration du social à partir du moment où cela permet à ses équipes de gagner de l'argent (qui ne dépasse jamais 15% du projet).

### **3. bilan**

#### **avantages et inconvénients du projet**

. sur le projet :

Le projet se rentabilise car il implique la population. Auparavant, les projets rapportaient à GATAPHY, ce dernier apportait un packaging global à la population mais celle-ci n'était pas responsabilisée par rapport au projet. A cette époque, la viabilité du projet ne concernait pas GATAPHY.

. sur la population :

La population, avec ce type de projet, se responsabilise par rapport à elle-même et par rapport à l'Etat. Par exemple, dans les projets à Baillergeau ou à Croix-Desprez, la population participe, elles est partie prenante. Les populations participent réellement dans la mesure où elles paient l'eau. Elles paient un service pour lequel elles ont en retour la garantie que la matière première sera disponible chaque jour. En outre, ce service leur apporte des avantages :

- le matin, les gens n'ont pas à envoyer leurs enfants à 5 km pour chercher l'eau, avec tous les risques d'accident que ceci comporte;
- ils trouvent de l'eau à côté avec une garantie que l'eau est chlorée, de qualité;
- les fonds qui sont recueillis par le comité permettent à la communauté de bénéficier de retombées du service d'eau qu'elle paie elle-même.

Le système peut vivre longtemps car les gens paient pour le système.

Par conséquent, pour la population, les avantages sont :

- au niveau du service en lui-même;
- au niveau des retombées en termes de réinvestissement du comité dans des petits projets d'aménagement pour la communauté;
- la responsabilisation car, si on suppose que demain la communauté de Baillergeau veuille faire un projet de latrinisation, ça n'est pas le comité d'eau qui va créer le comité latrinisation. Il va falloir qu'OJEB et d'autres membres de la communauté créent ce nouveau comité. En fait, ce qui importe avec le projet d'eau ça n'est pas tant le projet mais plutôt l'idée. Le projet est un prétexte qui propose aux populations une formulation leur permettant de prendre conscience de leur existence.

#### **critères de réussite**

. C'est une opération qui a marché mais qui laisse une grande interrogation.

Le projet a fonctionné car (critères de réussite) :

- après un an, les comités ont été payés chaque mois leurs factures à la CAMEP;
- après un an, les comités arrivent à couvrir tout de même un certain nombre de besoins techniques.

. Cependant, ces bons résultats n'empêchent pas d'être inquiet pour l'avenir car le GRET est toujours derrière ces structures. Elles n'ont pas encore d'autonomie. Il y a une très grande différence entre faire et laisser faire. Quand le GATAPHY met en place des structures, il vient avec son savoir-faire donc il n'y a pas beaucoup de risques que ça ne marche pas car il a tout de même 15 ans d'expérience.

. La question de l'extension ou de l'approfondissement des projets du GRET fait écho à la question de la pérennité du GRET par rapport à ce projet : si le GRET se retire et qu'il n'y a pas une structure qui coiffe les comités, dans deux ans il n'y aura plus de projet.

Aujourd'hui, le GRET doit :

- renforcer le travail technique des comités;
- renforcer leur cadre de gestion et leur cadre administratif;
- grouper les comités des quartiers pour qu'ils forment une régie globale de l'eau qui garantisse la base du projet (que ce soit sur le plan technique ou sur celui de l'animation).

Dans ce premier temps, il ne faudrait pas intervenir au niveau de l'usager car il n'est pas encore possible de l'intégrer à l'intérieur de la structure car cette dernière est trop faible.

. Multiplier les projets n'est pas actuellement la première nécessité. Il faut d'abord pérenniser les projets existants et les approfondir dans les quartiers.

Ensuite, il faut trouver d'autres formes d'intégration (Delmas 32, BF et compteurs individuels), c'est-à-dire innover surtout dans des quartiers marqués par l'enchevêtrement social (Delmas 32).

## **4. processus**

### **intervention de GATAPHY dans le projet**

GATAPHY intervient dans la conception et dans la réalisation. Il avait travaillé à la conception même du projet du GRET avec l'équipe technique de B. Collignon.

### **relation avec l'usager**

GATAPHY n'a pas de relation avec l'usager. Seulement, lorsque GATAPHY intervient dans un quartier, il doit faire de l'animation sur le chantier (formation des maçons...) pour 2 raisons :

- si pendant que des fontaines sont entrain d'être construites des gens demandent ce qui se fait, GATAPHY est obligé de mettre en place son équipe d'animation. GATAPHY n'est pas présent au stade de la formation des comités, lors des premières réunions communautaires. Il intervient au stade de l'exécution.

- de manière à intégrer le personnel technique du quartier au projet. GATAPHY fait une intégration quand il entre dans les quartiers défavorisés (intégration des plombiers, des maçons) avec des gens de la zone qui contrôlent plus ou moins comment fonctionne le quartier. Maçons, charpentiers... reçoivent une formation de GATAPHY et ce dernier contrôle toutes les nouvelles structures créées.

### **avis sur la place de l'usager**

Pour l'instant, le fait que l'usager participe en payant suffit, selon P. Vilaire. Il faut avant tout renforcer les comités car l'élément important dans le concept du projet est qu'on est entrain de faire comprendre aux communautés que le fait qu'elles paient leur donne un droit de regard sur ce que fait l'Etat.

Les populations ont réellement un droit de regard. Par exemple, à Cité l'Eternel, quand les travaux publics, en refaisant, la chaussée ont coupé les tuyaux, l'eau a été coupé. La population s'est plainte au comité, elle a fait des pétitions et le comité a été obligé de se rendre à la CAMEP et au GRET pour les informer. Arguant du fait qu'il paie ses factures, il a amené la CAMEP à prendre contact avec les travaux publics pour résoudre le problème.

### **avis sur la capacité participative des populations**

. La dynamique créée ne se fait pas au niveau d'une intégration population-comité. Elle se fait au niveau des retombées des programmes à l'intérieur des quartiers. Ceci s'explique du fait que les comités sont formés, à l'intérieur des quartiers, par les organisations populaires.

Par exemple, à Baillergeau, à partir d'OJEB, il a été possible de constituer un comité d'eau. C'est le comité d'eau qui est représentatif de OJEB et OJEB est lui-même représentatif de la communauté de Baillergeau (sur le plan politique et social).

C'est pourquoi le GRET essaie d'intégrer les CASECS et les ASECS aux comités pour qu'ils donnent une assistance aux populations. A Baillergeau, le CASEC n'est pas encore intégré (il l'est à Croix-Desprez et Montjolly).

. avis sur l'articulation comité d'eau - organisations de base :

En général, les organisations de base ont été intégrées aux comités d'eau. Cependant, elles continuent à s'occuper de leurs propres affaires. Elles sont uniquement intégrées au comité pour le projet d'eau.

A un certain niveau, les organisations de base permettent de faire l'intermédiaire entre le comité et la population. Dans un autre sens, le comité est obligé de prendre directement en compte les besoins de la population lorsqu'il supervise des travaux dans le quartier. L'information circule.

**rôle de l'entrepreneur dans le développement local** (cf. « les relations avec les partenaires »; notamment sur le partenariat public/privé : les relations de GATAPHY avec la CAMEP)

Le travail dans les zones marginalisées ne pose pas de problèmes. GATAPHY vend un savoir-faire à l'intérieur des communautés et c'est la chose la plus importante. GATAPHY croit travailler avec le public dans la mesure où il exécute pour le GRET, en aval, en tenant compte des exigences de la CAMEP puisque celle-ci apporte à GATAPHY une assistance technique au niveau du grand point d'eau. La présence du GRET est indispensable dans cette relation avec la CAMEP : il est l'intermédiaire indispensable.

### **avis sur l'ensemble des partenaires**

#### - la CAMEP

La CAMEP a beaucoup de faiblesses : elle n'a pas les moyens d'apporter une aide technique au niveau des réseaux. Elle n'a pas de capacités techniques en général et à l'entrée du bidonville encore moins. A l'entrée du bidonville, c'est le comité qui gère lui-même le réseau.

C'est pourquoi GATAPHY est obligé d'intégrer les plombiers du quartier au programme : il faut qu'ils aient une formation technique.

GATAPHY n'est pas en relation directe avec la CAMEP. Si le GRET n'avait pas été là, il lui aurait été difficile de travailler directement avec elle car :

- GATAPHY n'est pas habitué à travailler directement avec les structures étatiques (GATAPHY a l'habitude de travailler avec la coopération internationale - française, canadienne, l'UE...);
- la CAMEP est une structure étatique avec laquelle il est extrêmement difficile de fonctionner, une infrastructure administrative trop lourde et impalpable.

C'est pourquoi, il faut lui donner ou il faut qu'elle crée des structures intermédiaires. Si elle crée une cellule bidonvilles qui comprendra une section technique et une section relations publiques, la tâche de n'importe quel organisme avec la CAMEP sera facilitée.

Le GRET est en relation avec la CAMEP sur des points techniques (raccordement des réseaux) à la demande de GATAPHY. La CAMEP sait que GATAPHY existe mais, pour elle, il est avant tout un partenaire du GRET.

Le GATAPHY et la CAMEP sont complémentaires.

#### - le GRET

Il n'y a aucun conflit. Simplement, GATAPHY exige certaines choses pour qu'une bonne articulation soit assurée.

Par exemple, pour que GATAPHY se rende sur un chantier, il faut que le GRET (surtout la section d'animation) lui donne tous les moyens d'intervenir. Les équipes techniques doivent avoir des informations sur les lieux d'emplacement des BF, les réservoirs, les zones de passage des tuyaux. Il y a un certain nombre de données techniques et d'appréciation qui relèvent du travail d'animation du GRET qui doivent être fournies à GATAPHY pour qu'il puisse intervenir. Ainsi, GATAPHY demande au GRET de contrôler avec plus de minutie les interventions sur le terrain faites par les équipes d'animation car c'est ce qui peut retarder les projets.

Les réalisations techniques ne représentent rien. Techniquement, on sait faire. Ce qu'on ne sait pas faire c'est l'intégration technique au programme social. C'est le côté social du projet qui est le plus difficile.

# **Joseph Michel Germain - directeur de GMG**

entretien du 8 avril 1997

L'entretien avec JM Germain a été sommaire dans la mesure où, en tant que fournisseur des citernes, il n'a pas été très impliqué au projet. Il n'a pas été capable de me donner son avis sur les capacités participatives des populations puisqu'il connaît très mal les quartiers défavorisés de Port-au-Prince. Cependant, il m'a fait remarqué qu'il avait été profondément intéressé par ce projet qui, par ailleurs, lui a ouvert des parts de marché auprès de la « communauté internationale ». Enfin, en ce qui concerne les résultats du projet, il ne semblait être au courant que d'après des feed back qu'il avait reçu de part et d'autre.

## **1. indications individuelles**

- études de photographie , de mécanique, de gestion puis spécialisation sur les problèmes sanitaires
- expérience dans la fabrication d'appareils sanitaires depuis 20 ans aux Etats-Unis, au Canada et en République dominicaine
- président de l'entreprise GMG, entreprise qui fabrique des réservoirs renforcés en fibres de verre pour emmagasiner de l'eau ou des produits pétroliers

## **2. GMG**

L'entreprise a été créée il y a 10 ans.

### **secteurs d'intervention**

L'entreprise travaille dans différents secteurs sociaux : pour des gens de la classe aisée, de la classe moyenne et de la classe « basse ». Elle a toute une gamme de produits : des citernes, des appareils sanitaires en fibres de verre (lavabos, baignoires, douches, évier...).

### **fonctionnement**

. GMG est une entreprise en nom collectif regroupant 4 personnes. Les décisions sont prises en conseil entre ces 4 personnes.

#### **. personnel :**

L'emploi du personnel de l'entreprise n'est pas stable. Avec la situation politique, économique et sociale du pays, le secteur industriel a été très touché. L'entreprise a un noyau dur de 8 personnes. Elle peut employer jusqu'à 20 à 30 personnes pour 2 ou 3 mois : tout dépend des contrats.

L'entreprise ne fonctionne pas au maximum de ses capacités car les contrats ne sont pas stables.

. objectifs internes :

L'entreprise a pour objectif d'augmenter ses capacités de production afin de baisser ses prix du fait de la compétition qu'offre le libre marché à la compétition étrangère. Il n'y a pas de risques de surproduction car pour qu'il y ait surproduction il faudrait qu'il y ait un capital. Or, l'entreprise travaille au jour le jour. L'entreprise est obligée de lutter et c'est vraiment difficile pour elle.

. équilibre financier :

L'entreprise n'a pas de dettes.

### **contexte de participation au projet**

. L'objectif premier de GMG est de faire du profit. Le projet était assez intéressant. C'est un projet louable qui faisait partie d'un programme d'urgence. Jusqu'alors, J.M. Germain ne comprenait pas vraiment ce qu'était un programme d'urgence. Il a été personnellement voir dans quelles conditions vivaient les gens.

. Avec ces bidonvilles qui étaient près de la mer, il n'y avait pas le choix : la fibre de verre offrait ce très grand avantage d'être inoxydable. Elle offre une meilleure garantie que le métal. L'entreprise a donc été choisie pour installer des « chatodos » à travers plusieurs bidonvilles. Ceci a été un grand pas pour l'entreprise : non seulement le projet a permis de faire travailler l'entreprise mais, aussi, il a incité les organisations internationales à venir la trouver. Le profit qui en est ressorti a permis à l'entreprise de mettre sur pied d'autres stratégies de production pour augmenter cette même production.

. Il ne faut pas négliger que le GRET offrait une sécurité. Il a donné un grand coup de main à l'entreprise. D'ailleurs, pas seulement pour l'entreprise : J.M. Germain a été dans les bidonvilles et a vu comment les gens étaient heureux de recevoir de l'eau. Auparavant, ils achetaient le sceau d'eau de 5 gallons jusqu'à 3 gourdes. Désormais, ils l'achètent 6 centimes haïtiens. En outre, le projet amenait l'eau sur place alors qu'ils devaient avant marcher jusqu'à une heure pour obtenir de l'eau.

Même si ce fut un programme d'urgence, pas vraiment bien étudié pour pouvoir garantir de l'eau à très long terme, ça a vraiment été un très grand pas.

### **3. bilan**

#### **avantages et inconvénients du projet**

. Le seul désavantage est que ce projet concernait seulement l'eau. Or, l'eau n'est pas la seule chose indispensable pour la vie d'un être humain. Il y a d'autres priorités : ces gens vivent dans des conditions très difficiles (maisons basses sans aération...). A très court terme, ça a été un projet bénéfique, quelque chose d'extraordinaire. Le projet, tout de même, pour un programme d'urgence a atteint son objectif.

. Dans la réalisation par l'entrepreneur privé, en termes techniques, il n'y a eu aucun problème. L'entreprise avait de très bons collaborateurs, à tous les niveaux (P. Vilaire, D. Henrys, S. Brailowsky). Ils étaient toujours à jour. Ils ont respecté le contrat.

Maintenant, concernant la participation des gens dans les bidonvilles, lorsque l'entreprise transportait un réservoir de 3 200 gallons et de 2 mètres par 4.5 mètres, elle attendait un peu plus d'enthousiasme, plus de collaboration étant donné que le montage technique du projet était gratuit pour les communautés.

. Mais, de manière générale, le projet était intéressant et J.M. Germain ne pensait pas que l'Union Européenne investissait autant en Haïti. Il pensait jusqu'alors que c'étaient surtout les Américains et les Canadiens.

### **critères de réussite**

Pour l'entreprise, c'est grâce à ce projet qu'elle a été un peu plus connue de la « communauté internationale » présente en Haïti.

Le projet a réussi car il a atteint son objectif : il y avait une urgence, c'était l'eau.

Il faut étendre ce projet à d'autres quartiers car l'eau c'est la vie.

## **4. processus**

### **intervention de GMG dans le projet**

L'intervention de l'entreprise a été très simple : le GRET lui a passé une commande de réservoirs en fibres de verre de 3 200 gallons selon les spécifications du projet (entrées et sorties d'eau). GMG a signé un contrat de 5 ans avec le GRET lequel a pour l'instant été respecté.

### **avis sur la place de l'usager**

Selon les « feed back » que J.M. Germain a reçu, tout le monde est heureux. On lui a même dit que les gens des bidonvilles sont de bons payeurs, qu'ils paient très bien et parfois mieux que lui et que les gens faisant partie de sa catégorie sociale, plus élevée.

### **avis sur l'intervention de GMG pour des services publics**

Travailler pour le secteur public ne pose aucun problème. Le partenariat public-privé a été possible. D'ailleurs, l'entreprise a signé plusieurs contrats avec la CAMEP : elle a vendu 2 réservoirs aux ingénieurs Pamphile et Jovin (! ils ne sont plus à la CAMEP désormais).

Même si les formalités sont plus difficiles à faire avec la CAMEP pour que les dus soient payés à date fixe, l'entreprise est toujours payée à moins d'être vraiment malchanceux, de tomber dans les histoires de coups d'Etat chaque trois mois, chaque 6 mois. Mais, maintenant, le pays a plus ou moins trouvé un souffle.

### **avis sur l'intervention dans des secteurs défavorisés**

Cela n'a pas posé de problèmes. Mais, le GRET a indéniablement permis que cela se fasse. Il a été un intermédiaire. Techniquement, la présence du GRET a été formidable. Tous les contrats ont été respectés même si, une fois, il y a eu un petit retard de paiement (le 28 au lieu du 2) mais ça n'a pas été grave.

### **évaluation des partenaires**

J.M. Germain ne connaît pas tous les partenaires car il n'a été véritablement en contact qu'avec le GRET.

Sur le GRET, en tous les cas, il n'a rien à dire. Il a travaillé avec P. Vilaire qui était un homme toujours disponible même que S. Brailowsky.

## F. Mangones, directeur de F et F entreprise

entretien du 28 octobre 1997

### 1. indications individuelles

F. Mangones, 42 ans

**formation :**

faculté des sciences,  
formation à l'étranger (cours sur la suivi et la détection des fuites en France)

**profession :** ingénieur sanitaire depuis 17 ans

- expérience au Service National d'Eau Potable (SNEP) pendant douze ans, de simple ingénieur au poste de directeur technique
- F. Mangones fonctionnait en parallèle dans le secteur privé avec F et F entreprise qui existait déjà à l'époque. Après avoir laissé le SNEP (1991, époque où pas mal de gens ont laissé le pays à la suite du coup d'Etat), il s'est concentré sur les activités de l'entreprise en pensant qu'il était mieux d'avoir sa propre affaire.

### 2. F et F entreprise

F et F entreprise a été créée en 1980.

activités : génie civil surtout spécialisé dans l'hydraulique

L'entreprise a beaucoup travaillé avec les organisations internationales et les ONGs :

- participation à des projets d'études de travaux à réaliser dans les zones marginales avec l'UNICEF (1995)
  - travaux de réhabilitation d'hôpitaux aussi bien à Port-au-Prince qu'en province avec l'OMS,
  - réhabilitation de nombreux systèmes d'eau potable (évaluation pour l'OMS en 1994 sur la réhabilitation du système rural)
  - exécution des travaux d'adduction d'eau à l'intérieur du quartier de Delma 32 pour le GRET (1997)
- L'entreprise fonctionne par contrat dans le cadre des projets, en tant que prestataire de services. Par exemple, dans le cas de Delma 32, le GRET a signé un contrat de prestation de services avec F et F. Jusqu'à maintenant, le GRET a été très régulier et cela a été une très belle expérience. Chaque fois que F et F a l'occasion de travailler dans les zones marginales, elle acquiert beaucoup d'expériences car chaque zone a ses caractères spécifiques.

**domaine d'intervention :**

En principe, en tant qu'entreprise de construction, elle devrait accepter tous les contrats. Mais, elle a l'habitude de travailler dans le domaine de l'eau potable car c'est sa spécialité. Sur d'autres projets de construction, ils réfléchissent plus avant de signer un contrat. Dans le domaine de l'eau, ils ont vraiment une méthodologie appropriée puisqu'ils ont énormément travaillé dans ce milieu.

**personnel :**

- stable : 4 ingénieurs, 4 techniciens et une secrétaire
  - suivant la quantité de projets : des gens sont employés sur le tas. F et F entreprise garde des contacts avec eux mais, tant qu'il n'y a pas de nouveaux contrats, ils ne sont pas employés.
- Dans un projet comme Delma 32, dans un milieu défavorisé où la politique a été de favoriser la main d'œuvre à haute intensité, une cinquantaine de personnes ont été employées.

C'est une entreprise quand même, il faut qu'il y ait du rendement dans les activités, donc, un petit noyau travaille avec F et F entreprise quel que soit le projet. Et, au-delà de ça, il y a les gens qui sont recrutés dans la zone d'intervention. L'objectif est surtout de les encourager à participer parce qu'après ils seront les bénéficiaires.

#### **objectif de l'entreprise :**

Il est difficile à définir. Comme toute entreprise, elle veut aller très loin. Mais, le problème qui existe actuellement, et F. Mangones est en train d'y réfléchir avec d'autres entreprises qui sont du même calibre, est que le marché haïtien s'ouvre de plus en plus à l'extérieur avec de plus en plus de contraintes. Donc, si l'entreprise veut rester, à l'avenir, à un niveau moyen, cela pourrait être difficile. Dans deux ou trois ans, il faudrait être des « boîtes » bien équipées pour avoir une chance d'être compétitifs. Non seulement il existe une dépendance par rapport aux importations au niveau du matériel mais aussi l'entreprise court des risques face à des firmes qui ont d'énormes moyens. La compétition internationale sur le marché haïtien commence à se ressentir.

Personnellement, si F. Mangones en juge par rapport à la quantité d'entreprises qui aimeraient venir s'installer dans le pays, d'ici trois ou quatre ans, il va falloir faire d'énormes efforts.

#### **santé financière de l'entreprise :**

Elle varie avec la demande, les projets en cours et donc la stabilité politique du pays. Actuellement, F et F entreprise a plusieurs projets qui sont en attente de fonds. Et surtout, elle est dans une période difficile de changement d'année fiscale avec des organismes d'Etat qui attendent un peu avant de redémarrer leurs projets. Mais, quand même, ils arrivent toujours à avoir un peu de travail.

L'entreprise n'a jamais fermé. Elle a pu et peut être au ralenti pendant un ou deux mois mais elle a toujours des activités car, en parallèle à des travaux d'exécution, elle effectue aussi des travaux de supervision.

### **3. avis sur le projet du GRET**

Le projet du GRET est un bon projet, bien planifié au départ. Actuellement, il y a peut-être quelques pesanteurs, indépendantes de la volonté du GRET (blocage de la CAMEP qui n'arrive pas à amener l'eau jusqu'à Delma 32). La CAMEP a un peu stoppé l'élan sur Delma 32 ce qui va un peu diminuer la dynamique enclenchée au niveau des bénéficiaires : en Haïti, les gens sont tellement habitués aux promesses non tenues que lorsqu'ils voient des réalisations concrètes, ils sont vraiment motivés. Maintenant, cela va bientôt faire 3 mois que les travaux sont finis, que les tuyaux sont là mais que la population n'a pas encore l'eau et qu'elle ne sait pas quand elle va l'avoir. L'engouement pour participer est peut-être un peu dissipé.

F. Mangones ne sait pas si le GRET continue à faire de l'animation dans le quartier. En tous les cas, quand il y a un espace de temps de perdu à l'intérieur des projets, il considère que c'est toujours très difficile de redémarrer.

#### **avantage du projet pour l'institution publique**

Ce projet est une très bonne initiative, surtout pour la CAMEP qui, grâce à lui, peut toucher les zones marginales . Parce que, avec la fluctuation politique actuelle, il est vraiment difficile d'entretenir l'Etat, d'aller recueillir de l'argent dans les zones marginales pour des institutions comme la CAMEP, EDH ou TELECO.

Il est beaucoup plus facile pour la CAMEP de travailler avec des cellules que de toucher la personne directement. Dans le quartier, tout le monde se connaît. Et, les gens ont besoin du service donc ils sont prêts à payer si on leur fournit ce service.

sur l'engouement de la population par rapport au projet

F Mangones a fait un branchement pour mettre une ventouse. Quelqu'un l'a vu le faire. Cette personne est revenue avec son argent et lui a demandé de lui faire un branchement. Il était prêt à payer tout de suite. F. Mangones a du refuser car il y a un procédé spécifique. Mais, cet exemple montre combien lorsque la personne voit de l'eau dans ces quartiers, elle est disposée à payer tout de suite pour en avoir.

#### **critères de réussite d'un projet pour F et F entreprise :**

F et F entreprise juge que son intervention est une réussite à partir du moment où elle a fait ce qu'elle avait planifié de faire. Il y aura une fierté car, chaque fois qu'ils vont passer à Delma 32, ils vont voir qu'il y a de l'eau dans les robinets et ils vont sentir qu'ils ont participé à cela.

Le premier critère en fait est qu'il y ait de l'eau. F et F entreprise a fait un projet à Morne St Nicolas, dans les quartiers défavorisés qui n'avaient pas d'eau. Il y a deux ans, elle avait promis de refaire le réseau et de desservir la zone chaque jour. Dernièrement, F. Mangones a été vraiment heureux de voir à la télévision qu'il y a avait de l'eau qui coulait dans les robinets, que les fontaines étaient bien tenues (le message était passé) et que les robinets fonctionnaient encore.

#### **4. intervention de F et F entreprise sur Delma 32**

##### **contenu de l'intervention et déroulement :**

F et F entreprise a posé la ligne de distribution (2 800 mètres linéaires de tuyaux de 2, 3 et 4 pouces). En parallèle sur cette ligne, il y avait des points hauts et des points bas donc elle a placé des ventouses, des purgeurs d'air... C'était un projet de 3 mois mais F et F l'a réalisé en un mois et demi. Avec ce genre de petits projets, étant donné qu'il n'y a pas une grande marge de bénéfice, il faut travailler bien et vite.

Au cours de la réalisation, F et F entreprise a suggéré des modifications techniques dans la conception au GRET : par exemple, de ne pas mettre des tuyaux inférieurs à 2 pouces.

Sur le plan social, il y a eu des réunions avec le GRET et les comités de quartier avant de travailler pour que l'entreprise explique exactement ce qu'elle allait faire, ce qu'elle attendait des comités en termes de personnel et de niveau de qualification. Vu que c'est un quartier populaire, elle a du réaliser des fouilles, poser les tuyaux et recouvrir le même jour. C'est pour cela qu'elle a d'abord commencé avec une équipe de faible effectif puis elle a augmenté la taille de l'équipe de façon à atteindre sa vitesse de croisière. C'était un projet qui demandait à ce que soit laissé quelque chose dans la zone pour motiver les gens et pour qu'ils savent que c'est leur propre projet.

##### **relation avec la population :**

La première relation avec la population de Delma 32 s'est fait en présence du GRET. Puis, F et F entreprise a eu une relation directe. Tous les gens du GRET ont été présents, du directeur aux animateurs. Après, grâce à cela, tout a été beaucoup plus facile et puis F et F a l'habitude de travailler dans ces milieux. L'important était de bien définir au départ, au niveau des travaux, ce qu'on voulait faire et comment on allait le faire et puis ce qu'on attendait de la population, de manière à ne rien laisser au hasard.

F et F entreprise a donné des contrats aux employés, issus de la population. Car, actuellement, l'entreprise privilégie les contrats aux emplois journaliers. Quand elle signe un contrat avec quelqu'un, elle lui demande de faire tant de mètres de fouille, de telle profondeur et de telle largeur en tant de temps. Si la personne fait plus, elle est payée plus. Mais, au moins, comme ça, la personne intéressée est incitée à travailler. A partir de ça, l'entreprise fait des contrats journaliers. Ils ont pris quelques leaders de la zone et, avec eux, ils ont signé des contrats : ils ne voulaient pas entrer dans les détails (faire des contrats avec chaque personne) pour ne pas avoir, en plus, la charge de la supervision. Ensuite, les leaders se débrouillent pour chercher des gens qui vont travailler avec eux, chefs d'équipe, et qu'ils paieront. F et F entreprise dans ce processus d'activité rémunérante s'est mise en accord avec le comité de quartier. Par jour, en moyenne, une cinquantaine de personnes ont été employées.

#### **avis sur le comité :**

Pour lui, dans ce genre de comité, il y a toujours des gens qui sont intéressés au développement de leur quartier et il y en a d'autres qui cherchent d'abord un moyen de s'affirmer et de s'approprier quelque chose. Mais, le comité est assez diversifié en lui-même pour avoir une propre identité et être représentatif de la population car, vraiment, à Delma 32, il y a un peu de tout. Et puis, certaines personnes savent ce qu'elles veulent pour la population du quartier. Elles ont posé des questions très pertinentes au cours des différentes réunions.

#### **avis sur les organisations de base de Delma 32**

Il y a des gens qui sont vraiment intéressés au développement de leur milieu. Dans ces bidonvilles et autour de Port-au-Prince, il y a beaucoup de gens qui sont formés, soient des gens qui viennent de la province qui l'ont quittée car, à partir d'un certain niveau, on ne peut plus rester en province, il n'y a plus rien à faire donc il faut venir à Port-au-Prince. Même pour donner l'impression aux autres qu'on est en train de bouger, on vient dans la capitale même si on ne va rien y faire.

Pour F. Mangones, avec les changements qu'il y a eu en 1990, on a un peu relevé le niveau de tout un chacun. La personne se sent capable de produire quelque chose. Donc, à partir de ça, ils ont commencé à avoir des revendications. Pour avoir des revendications, il faut les canaliser, les canaliser mais pas à un niveau très poussé. C'est pourquoi il y a des petites structures, des petits comités. Chacun peut avoir un problème particulier. Mais, si on prend toutes les revendications, ce sont les mêmes revendications.

*Est-ce que le dynamisme communautaire, à travers des organisations de base, à Delma 32, existe vraiment ou bien le pouvoir social ne réside-t-il que dans les mains de quelques leaders?*

Certes il y a des leaders mais il existe vraiment une volonté commune de toute la zone de Delma 32. Il pense que le dynamisme des organisations de base de 1990-91 est toujours là.

*Les organisations populaires ont-elle véritablement une assise populaire?*

En ayant travaillé à Delma 32, il a eu cette impression.

### **4. rôle de F et F entreprise dans le développement local**

#### **avantages et contraintes de collaborer avec le service public sur dans des quartiers défavorisés :**

Avec les services publics, c'est vraiment difficile, même si l'entreprise accepte parfois ce partenariat.. C'est beaucoup plus difficile car il est resté cet esprit, au niveau des services publics, que ce sont des gens qui ne travaillent pas. Ils bénéficient de certains priviléges sans faire d'efforts. Mais, quand même, l'important au niveau des quartiers défavorisés, c'est de bien définir avec les gens le programme, ce qu'on veut faire... Quand on arrive à bien tout définir, tout le reste n'est plus qu'un détail. C'est une des principales condition de partenariat avec le service public sur le terrain.

Si on prend un projet que F et F entreprise est en train de réaliser avec le FAES, l'entreprise a déjà été deux fois sur le terrain, elle a dit qu'elle allait commencer les travaux. Or, il y a eu un blocage de fonds. Alors, il s'agit maintenant de remobiliser et retourner sur le terrain. Face à la population, à ce moment, il est plus difficile d'être crédible.

### **5. relations avec les partenaires**

#### **le GRET**

Le projet de Delma 32 est un projet qui a été très court. Il n'y a pas vraiment eu de problème. Tout s'est très bien passé et il y a eu une très bonne collaboration tant avec les animateurs qui étaient toujours là et qui aidaient sur le terrain qu'avec les responsables.

En général, il considère que les ONGs ne touchent pas au fond du problème. Elles le contournent toujours. C'était pour lui très bien car, en dehors des travaux de Delma 32, il a eu l'occasion de

rencontrer le Dr. Braïlowsky. Il a trouvé que l'approche du GRET est bonne. Mais, en général, les ONGs ont certaines facilités financières pour intervenir. Mais, après leurs passages, elles ne savent pas faire la relation, créer le pont entre les services publics qui viendront prendre la relève (ce qui se fait aujourd'hui à Delma 32, entre autres, sera repris par la CAMEP), prendre en charge l'infrastructure et les bénéficiaires.

Dans le cadre d projet du GRET, l'idée que l'eau est importante et qu'il faut la payer est créée dans l'esprit du bénéficiaire. Il y a quatre ou cinq ans, demander à quelqu'un de payer l'eau à une borne-fontaine était inimaginable. Maintenant, on est entrain de modifier et de faire des fontaines payantes. Il pense que ceci ne peut que renforcer la pérennité du système.

### **la CAMEP**

F et F entreprise n'a eu aucune relation avec la CAMEP dans le cadre du projet de Delma 32. Maintenant en tant que maître d'ouvrage, en principe, la CAMEP aurait du être en contact avec l'entreprise pour s'informer. Mais, il n'y a eu aucune relation directe si ce n'est que dernièrement, quand le GRET a appelé F et F entreprise parce qu'un représentant de la CAMEP voulait faire une visite de terrain. La visite a été faite.

A ce niveau là , il faut bien définir ce qu'on fait, bien le faire et puis, ensuite, que ce soit la CAMEP ou un autre organisme, il n'y a pas de problème.

### **les élus locaux**

En général, F. Mangones les évite. C'est pour cela que les projets sont réalisés très vite de manière à ce qu'ils ne s'en rendent compte qu'à la fin des travaux !

Mais, actuellement, l'entreprise est en train de nouer des relations avec eux. Dans la vocation de F et F, il a fait des études pour l'OMS un peu partout. Il les contacte parce que quand on travaille dans une zone, il faut voir les représentants de la zone. Et surtout, actuellement, dans les projets du FAES, on demande des autorisations des mairies. Ce n'est pas un problème de travailler avec eux. Ce qui compte principalement c'est toujours de bien définir ce qu'on va faire.

Mais quand il peut les éviter, il les évite.

# **E - CAMEP**

## **Guide d'entretien de la CAMEP**

### **1. indications individuelles**

2. CAMEP: rôles, objectifs, organisation interne

### **3. bilan**

- a. bilan de l'opération et critères d'évaluation
- b. avantages et inconvénients d'un projet géré par la population

### **4. processus**

- a. capacités et potentialités participatives de la population
- b. rôle dans le projet
- c. rôle de la CAMEP dans le développement local
- d. évaluation des partenaires

### **1. indications individuelles**

nom      formation      responsabilité au sein de la CAMEP

### **2. CAMEP : rôles, objectifs, organisation interne**

statut de la CAMEP : relations avec l'Etat

date de création et contexte d'intervention

modalités de prises de décision liens avec les objectifs étatiques

équilibre financier

gestion du personnel

objectifs internes de l'entreprise

objectifs publics

### **3. bilan**

#### **a. bilan de l'opération et critères de réussite**

##### **résultats réels ou attendus**

renforcement de l'Etat

satisfaction des usagers et sensibilisation à l'hygiène

réinvestissement des recettes dans le développement du quartier

responsabilisation et mis en contact avec l'Etat

*hiérarchie*

avis sur la poursuite : extension ou réévaluation des objectifs

##### **critère de définition de la réussite de l'opération**

rentabilité

viabilité

appropriation par les usagers

création de revenus et gestion populaire

*hiérarchie*

#### **b. avantages et inconvénients d'un projet géré par la population**

effets sur le projet et sur la population

#### **4. processus**

##### **a. avis personnel sur la capacités et les potentialités participatives de la population (voir si intéressant à poser)**

*vision de la CAMEP des structures sociales des bidonvilles*

###### **vie communautaire réelle et potentielle**

y a t-il une vie associative importante? engageant toute la population?  
des groupes sociaux, politiques dominants? lesquels?  
des conflits de pouvoirs?

l'existence d'une vie communautaire/de conflits est-elle un levier/un obstacle à la mobilisation?

###### **capacité de mobilisation et prises d'initiatives**

la mobilisation est-elle spontanée ou imposée?  
l'enjeu de l'eau et des services publics de manière plus générale permettent-ils une mobilisation, un engagement, une action au niveau local?  
quels sont les obstacles à cette mobilisation?

###### **appréciation sur les structures et personnes représentant les habitants**

points forts et faiblesses des structures de représentation des habitants sur les quartiers  
avis sur la légitimité des personnes ayant le pouvoir, les leaders et leur positionnement (rôle et intérêts  
voir détournement d'objectifs au sein des structures de représentation)  
en quoi les leaders sont des éléments leviers pour la mobilisation de la population?

##### **b. rôle dans le projet**

###### **contexte d'intervention**

lié à la demande d'un partenaire du Nord?

###### **rôle aux différentes étapes du projet**

*comment s'est faite la répartition des tâches?*

dans l'élaboration théorique

dans la réalisation

consultation

###### **relation avec l'usager**

directe ou par le GRET

###### **avis sur la place de l'usager dans le projet**

*débt d'avis sur la légitimité*

dans la prise de décision, dans la gestion

avis sur le fonctionnement du comité et sa gestion du service

moyens pour renforcer la participation de la population

##### **c. rôle de la CAMEP dans le développement local**

*innovations dans les stratégies de développement autour d'un projet de service public*

atouts et inconvénients du secteur public

partenariat possible société civile et zones marginalisées / public  
rôle du GRET dans cette relation

**d. évaluation des partenaires**

*voir les complémentarités et les conflits éventuels, la structuration des partenariats*

*exemples concrets*

*insister sur les relations public-privé, public-société civile et le rôle du GRET dans ses relations*

**appréciation globale**

points forts, points faibles

motifs de conflits

partenaire moteur dans la dynamique

**relations avec les ONG**

état des relations

contrats sur quels objectifs? quels contenus?

attentes

**relations avec les entreprises privés**

complémentarité?

souhaits et attentes

**relations avec les bailleurs de fonds**

souhaits et attentes

**relations avec les organisations, le comité**

état des relations

souhaits et attentes

# Gérald Jean Baptiste, directeur général de la CAMEP

entretien du 17 septembre 97

## 1. indications individuelles

. 42 ans

. formation :

- ingénieur civil (France)
- spécialisation en hydrogéologie (France)

. expérience professionnelle

ministère de l'agriculture :

- service d'irrigation, 1978
- service national des ressources en eau, chef du service d'hydrogéologie
- directeur national du projet de développement et de gestion des ressources en eau, financé par les Nations Unies (PNUD), 1988-9

Puis, G. Jean-Baptiste a créé sa propre compagnie, Haïti-Foratech, une entreprise de forages d'eau, en particulier des constructions hydrogéologiques. Cette entreprise travaille pour les entreprises privées, pour les ONGs et pour l'Etat haïtien.

En 1991, G. Jn-Baptiste a été appelé à la direction de la CAMEP. Il est parti lors du coup d'Etat. Il est revenu, en novembre 1994, en tant que directeur général de la CAMEP.

## 2. CAMEP

La CAMEP a été créée en 1963. Elle a remplacé le service hydraulique qui englobait Port-au-Prince et les provinces.

Elle est sous la tutelle du ministère des Travaux Publics (TPTC) mais elle est autonome du point de vue de la gestion et des finances. Le directeur général est nommé par le Président de la République. La CAMEP fixe ses objectifs avec les TPTC. De manière plus précise, elle transmet sa politique et ses orientations aux TPTC. Puis, les TPTC mettent au courant le ministère de la planification.

prise de décisions :

En théorie, d'après la loi, il devait y avoir un conseil d'administration composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire exécutif (qui devait être le directeur général de la CAMEP)... Cependant, ce conseil d'administration ne s'est jamais réuni. C'est le directeur général qui prend toutes les décisions.

équilibre financier :

L'état des comptes de la CAMEP est très mauvais. La CAMEP est en mauvaise santé (personnel pléthorique et manque de moyens financiers). Elle pourra peut-être retrouver un équilibre, après investissements, dans cinq à dix ans. Mais, il faut absolument des investissements supplémentaires et une réorganisation de la structure générale de l'entreprise. C'est dans ce sens que G. Jn-Baptiste pende qu'il faut aller vers l'intégration du secteur privé dans la gestion de l'entreprise. Ce serait la meilleure solution actuellement pour amener l'entreprise à une certaine rentabilité.

La CAMEP est en période de restructuration. Dès que l'ICEA (Ingénieurs Conseils et Economistes Associés), dans la prospective d'une délégation de la gestion des services d'eau potable, aura fourni des données intéressantes et fiables, la CAMEP pourra les transmettre au gouvernement. Elle pourra alors voir comment arriver à la restructuration ou à la privatisation.

personnel :

La principale donnée est que la CAMEP est dans une situation financière difficile. Pour réaliser des travaux, elle préférera utiliser la main d'œuvre puisqu'elle ne dispose pas d'assez de machines. La main d'œuvre utilisée n'est pas forcément qualifiée. Donc, un problème se pose justement au niveau du personnel: le personnel est pléthorique. Mais, aujourd'hui, la CAMEP n'arrive pas à fonctionner sans lui car elle ne dispose pas de moyens financiers pour faire des investissements en machines.

La contradiction est que pour trouver les investissements, il faut arriver à la réforme de la CAMEP.

D'autre part, la CAMEP manque de cadres ce qui est lié au problème financier, au fait que la CAMEP n'a pas de ressources. Le personnel de la CAMEP, d'ailleurs, est sous-payé. Par exemple, un ingénieur gagne 10 000 gourdes ce qui est très peu actuellement.

objectifs de la CAMEP :

A court terme, la CAMEP recherche un équilibre dans l'alimentation en eau :

- en garantissant l'alimentation en eau de la population de Port-au-Prince,
- en améliorant, avec les peu de moyens dont dispose la CAMEP, cette alimentation (garantir la qualité de l'eau en protégeant certains périmètres de captage, faire des études pour trouver des petites ressources à court terme pour alimenter certains quartiers et améliorer le réseau là où il est en trop mauvais état).

Le problème de l'eau potable à Port-au-Prince est aussi bien un problème de ressources qu'un problème de gestion.

### **3. bilan du projet d'eau**

#### **résultats réels**

Au fil des années, la ville de Port-au-Prince s'est développée. Ceci est surtout vrai pour les bidonvilles. Aujourd'hui, on estime que sur 2 millions d'habitants, 1,5 millions vivent dans les bidonvilles. Ces chiffres ne sont pas certains mais, avec le recensement mené par la CGE, il va être possible de disposer d'informations plus précises.

En tous les cas, alimenter la ville rationnellement devient de plus en plus difficile avec ce manque de normes urbanistiques.

1. Ainsi, grâce à ce projet, la CAMEP a pu, avec le GRET, amener l'eau aux gens, dans ces quartiers défavorisés. En même temps, elle a pu leur faire comprendre la nécessité de gérer eux-mêmes leurs infrastructures. Ils en ont pris conscience et ils arrivent maintenant, dans les quartiers alimentés, à gérer leurs propres systèmes d'eau potable.

A Cité Soleil, la CAMEP a elle-même mis en place un dispositif de 60 bornes-fontaines avec la participation de KADEPA et des CDS (centres de santé).

La CAMEP va encore essayer d'avancer. Avec le GRET, la CAMEP s'est engagée à Delma 32, Décayette, Trou Sable et Jalousie.

2. Dans un certain sens, ce projet au niveau des bidonvilles a rehaussé l'image de la CAMEP. La CAMEP est la seule institution d'Etat à réussir à alimenter et à avoir un dialogue direct avec les quartiers défavorisés, à entrer dans les bidonvilles et à leur apporter un service organisé. Les relations avec les populations des bidonvilles se sont améliorées : même au niveau des rapports directs, G. Jn-Baptiste pense qu'actuellement les véhicules CAMEP circulent aisément dans les quartiers, sans crainte. Un rapport de partenariat est déjà établi entre les populations et la CAMEP au niveau de l'eau : ils savent que c'est l'organisme qui leur fournit l'eau, que c'est leur eau et qu'il y a une transparence totale à partir du moment où ils paient la CAMEP.

### **critères de réussite**

1. La CAMEP étant une entreprise d'Etat avant tout, le premier critère devrait être le critère social c'est-à-dire fournir un service public à un maximum de gens. Dans ce sens, le projet a été très positif parce que la CAMEP arrive à fournir de l'eau à des gens qui n'y avaient pas accès.

2. Dans le sens de la rentabilité, la CAMEP est autonome mais elle ne reçoit pas systématiquement d'aides de l'Etat. Donc, d'un point de vue financier et économique, c'est un projet positif car la CAMEP arrive à faire payer ces gens qui, dans le temps, ne payaient pas et vandalisaient le réseau CAMEP. Maintenant, ils arrivent à s'organiser et une relation de partenariat existe. Parfois même, ces gens paient l'eau à un tarif supérieur aux tarifs appliqués dans certaines zones métropolitaines.

Le fait que ces gens des quartiers défavorisés paient régulièrement constitue un argument de force pour la CAMEP face à ses autres clients. Cet argument n'a pas été encore utilisé par la CAMEP mais il va être utilisé sous peu. Avant, Il faut que les critères d'utilisation de cet argument soient établis. La CAMEP attend d'abord la fin de la campagne de recensement menée par la CGE, les résultats du travail de mise à jour du fichier « clientèle ». Ensuite, dans la campagne de communication qui va avoir lieu entre la CAMEP et la population, cet argument sera certainement utilisé.

### **avantages et inconvénients du projet, projet géré par la population**

Le projet d'eau est un projet intéressant qui permet d'alimenter la population mais il a un revers : c'est un projet d'urgence et il encourage la bidonvillisation. Il renforce un peu la bidonvillisation dans des quartiers comme Cité l'Eternel, Solino... Il a aussi un impact économique : les parcelles deviennent beaucoup plus chères...Il y a beaucoup de locataires, de fermiers dans ces quartiers. En général, ce sont des quartiers anarchiques et sauvages qui se développent sur des terrains de l'Etat qui sont le plus souvent squatterisés.

Le projet a mis du temps à se mettre en place. Mais, pour qu'il fonctionne, cela était nécessaire. Le GRET a prouvé sa capacité à mener une campagne de mobilisation et de motivation. En ce sens, il a un véritable savoir-faire.

La CAMEP a été contactée par de nombreuses ONGs pour des projets de ce genre dans les bidonvilles. Mais, dès le départ, G. Jn-Baptiste a préféré l'approche du GRET qui consistait à faire comprendre aux gens qu'ils devaient avoir la responsabilité de leur système. Donc, pour que les gens arrivent à comprendre ceci et qu'ils aient aussi confiance en la CAMEP (les organismes d'Etat n'ont pas la confiance de la population en Haïti) et en le GRET, cela a pris du temps.

Aujourd'hui, la CAMEP reçoit des financements de la Banque Mondiale pour faire des bornes-fontaines. Elle aurait pu créer des fontaines dès le début mais il serait tombé dans une situation d'anti-gestion. Il n'y a pas que le technique. Avec ce projet, ils ont travaillé dans le sens de l'organisation des quartiers en mettant des structures de base, des comités de gestion en place.

#### **4. processus de réalisation**

##### **participation de la CAMEP au projet**

Les contrats avec le GRET sont signés en fonction des financements. En général, les programmes sont des programmes annuels.

Le premier contrat signé entre le GRET et la CAMEP date du début de l'année 1995. Le premier contrat était uniquement un contrat CAMEP/GRET car le financement venait de l'UE et il était affecté directement au GRET.

Pour l'année 1997, la CAMEP a reçu un financement de la Caisse Française de Développement. Il y a eu :

- une convention CFD/CAMEP
- un contrat CAMEP/GRET

Depuis sa présence à la CAMEP en 1991, une volonté d'alimenter les quartiers défavorisés. C'est dans ce sens qu'a débuté le projet de Cité Soleil. La CAMEP a eu, à l'époque, des contacts avec des quartiers comme Bel Air, Cité l'Eternel. Il y avait de longues discussions avec les gens de ces quartiers.

Mais, la CAMEP n'avait pas l'expertise nécessaire pour faire la motivation et l'organisation des populations. La CAMEP n'a pas cette expertise puisqu'elle est avant tout une entreprise de gestion des réseaux et de distribution d'eau. Il y avait une volonté de s'appuyer sur les ONGs mais, G. Jn-Baptiste ne faisait pas confiance aux ONGs : dans le cadre de son expérience professionnelle, il a rencontré des dizaines d'ONGs et il constate qu'elles font n'importe quoi. Il a même pensé qu'au niveau de l'Etat, il fallait qu'il y ait un organisme chargé de fournir aux ONGs régulièrement, annuellement, leurs programmes pour l'année et de demander leurs bilans annuels d'activités pour savoir ce qu'elles réalisent exactement dans ce pays. En fait, beaucoup d'ONGs sont des façades.

Quand le GRET (P. Vilaire, D. Henrys, G. Barthélémy et B. Collignon) est venu voir la CAMEP il a présenté son approche. Cette équipe avait une bonne approche d'autant plus que c'était une ONG nouvelle en Haïti qui n'avait pas pataugé dans le circuit des ONGs traditionnelles haïtiennes.

C'est à partir de ce moment que la CAMEP a commencé à travailler avec le GRET. Bien entendu, des conflits ont eu lieu mais ils ont été mineurs parce que, dès que l'intérêt de la CAMEP qui est d'alimenter le maximum de gens et le maximum de quartiers dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince ne rentre pas en conflit avec les intérêts du GRET, il n'y a pas de problème.

Au démarrage, ils ne savaient pas vraiment où ils allaient. C'est un système qui a été élaboré à petits pas. C'était quelque chose de purement expérimental. Sur l'approche, ils étaient tous d'accord : il fallait que le système soit payant car l'eau a un coût. Mon point de vue était qu'il fallait que tout le monde paie l'eau. Le GRET a eu le même point de vue.

Maintenant, la question était de savoir comment faire payer cette eau. L'approche est venue du GRET en ce qui concerne l'organisation au niveau des quartiers. Les réflexions ont alors débuté : il fallait trouver un moyen d'organiser ces gens, de leur faire comprendre qu'il faut payer l'eau, qu'il ne faut pas vandaliser les infrastructures, qu'il faut qu'ils prennent en charge eux-mêmes leurs propres infrastructures d'eau potable... Le GRET a été chargé de faire ce travail dans la mesure où il n'existe aucune expertise en la matière à la CAMEP.

##### **état et perspectives des relations entre les usagers, comités et la CAMEP**

Il y a une inquiétude dans ce projet : la CAMEP ne pourra pas développer systématiquement cette expertise qu'a le GRET en matière sociale dans les quartiers défavorisés car cela ne correspond pas à sa mission principale.

La CAMEP a quand même pu créer une cellule. Théoriquement, elle devrait remplacer le GRET, puisque le GRET ne pourra être éternellement l'intermédiaire entre la CAMEP et les populations

défavorisées. G. Jn-Baptiste a demandé à ce que cette cellule travaille le plus souvent possible avec le partenaire, que les gens de cette cellule soient formés par les gens du GRET qui ont une expérience dans le domaine. Cette cellule dispose d'animateurs. Sur le plan technique, la cellule n'a pas véritablement de compétences puisque c'est la CAMEP qui s'en occupe en général, même à l'intérieur des bidonvilles quoique, dans les contrats passés, les bidonvilles se chargent en général d'entretenir les réseaux.

Il pense que cette cellule, à court terme, pourra réaliser le travail du GRET en termes de suivi des zones. Mais, en ce qui concerne l'identification des quartiers, des organisations de base et le montage du projet, ceci sera plus difficile. Ceci est la mission fondamentale du GRET. Avoir une cellule avec des compétences telles dans un organisme aussi grand que celui de la CAMEP n'aurait pas de sens.

### **avis sur la capacité participative des communautés**

Si le système fonctionne depuis 2 ans c'est que la structure sociale des bidonvilles est dense et organisée et qu'il existe une forme de transparence. G. Jn-Baptiste ne veut pas rentrer dans la cuisine de ce qui se fait au niveau des organisations de base et de la population... Ce qui m'intéresse c'est qu'il y ait une organisation au niveau des quartiers (le GRET s'en est chargé), qu'il y ait un réseau mis en place, que la gestion se fasse, qu'il y ait un comité pour que l'eau soit distribuée et qu'elle soit payée.

Dans les quartiers, jusqu'à présent, il n'y a pas eu de conflits. Il ne pense pas que des conflits existent à cause de ce projet. Au contraire, avec l'eau, il est, selon lui, possible de rassembler beaucoup de gens à idéologies différentes, à intérêts différents. C'est ce qui se passe actuellement à Delma 32 où des gens d'horizons différents se sont mis ensemble.

La communication est très importante dans ce projet. Dans les entreprises publiques, il y a toujours des manifestations, des grèves, des protestations. Mais à la CAMEP, il n'y a jamais eu ce genre d'incidents car, justement, il y a communication au sein de l'entreprise : chaque membre du personnel peut-être informé de ce qui se passe au niveau des comptes. Il faut qu'il y ait transparence. Cette transparence permet d'avoir l'information et une communication directe : tout le monde est au courant de ce qui se fait. Et au niveau de la CAMEP, tout le monde se sent concerné par ce que fait l'entreprise, ce que sont ses recettes et ses dépenses et ce que sont ses problèmes. Ainsi, les revendications vont se faire uniquement dans le cadre de ce qui se passe, parce que tout le monde sait ce qu'il y a.

Selon G. Jn-Baptiste, il faudrait que la population sache exactement ce qu'il y a en caisse et comment est utilisé l'argent (si la CAMEP a été payée...).

Le projet marche et cela prouve qu'il existe une dynamique dans ces quartiers. La seule fragilité est que les gens qui y vivent n'y restent pas. Ils sont de passage. Par conséquent, il n'est pas possible et il ne sera pas possible d'investir à long terme dans ces zones.

### **rôle de la CAMEP dans le développement local**

*atouts et inconvénients du partenariat secteur public/quartiers défavorisés :*

Tout le monde parle maintenant de modernisation de l'Etat. Il faut bien comprendre ce que l'on entend par « modernisation de l'Etat » : la modernisation de l'Etat signifie décentralisation, partage des responsabilités. Sur le plan de l'eau, tout était centralisé sur la CAMEP (à l'échelle de Port-au-Prince) : cela ne marche pas. Il faut donc responsabiliser la population. Dans ce sens, ce projet a une grande importance car il est remis à des populations et ces populations le gèrent elles-mêmes. Cela c'est déjà la modernisation. Cela allège aussi la CAMEP au niveau des tâches. Et, en même temps, il est possible, dans le cadre de la privatisation, d'intégrer la population. La population ça n'est pas l'Etat, ce sont des privés. C'est la route de l'intégration du secteur privé dans les affaires publiques.

Ainsi, on peut considérer que les comités de gestion du projet sont des petites régies privées.

### **relations avec les partenaires**

#### *- les mairies*

Dans le cadre de la réforme du secteur de l'eau (réforme nationale), le projet est basé fondamentalement sur ce qu'on appelle la décentralisation. Tout le projet de réforme de l'eau doit reposer sur les municipalités. L'essence même de ce projet est que les municipalités aient la responsabilité des réseaux pour que ces derniers deviennent patrimoines des municipalités.

Maintenant, dans le cas de Port-au-Prince, ceci n'est pas possible car, dans la zone métropolitaine (PAP et Carrefour), le réseau est interconnecté. Ce ne sont pas des réseaux indépendants. Pour pouvoir intégrer les municipalités à la gestion de l'eau au niveau de la zone métropolitaine, il faut une « communauté urbaine de la région métropolitaine de PAP » : tous les maires seraient associés dans le cadre de cette communauté et il y aurait un responsable pour toute la zone métropolitaine. Au lieu qu'il y ait 4 municipalités, il y aurait 6 municipalités (il existe une intention d'intégrer Croix Des Bouquets et Kenscoff, à long terme, dans la zone métropolitaine).

Aujourd'hui, ceci n'est pas réalisable vu la situation actuelle de conflits entre maires qui n'arrivent même pas à gérer leur bureau.

#### *- le GRET*

Il y a eu récemment des problèmes de communication entre la CAMEP et le GRET. La CAMEP attend du GRET qu'il sache que ce projet n'est ni le sien, ni un projet de la CAMEP mais un projet du GRET et de la CAMEP pour la population. C'est un projet-pilote qui est entrain d'être expérimenté. Et, il faut qu'il y ait transparence. La CAMEP n'est pas intéressée à porter la courrone de la réussite de ce projet. S'il a réussi c'est grâce à la population, au GRET et à la CAMEP. La CAMEP ne va pas spéculer sur ce projet pour ses intérêts... Elle n'a pas d'intérêts personnels dans ce projet. Son intérêt est d'alimenter un maximum de gens et de permettre à la CAMEP de rentrer le coût de l'eau distribuée.

Il n'y aura pas de conflits d'intérêt avec le GRET. Ce qui importe à court terme c'est que tout continue dans le même état d'esprit qu'au début. Au démarrage du projet, ils étaient en symbiose. G. Jn-Baptiste espère qu'il n'y aura pas d'autres influences externes qui pourraient amener à une scission GRET/CAMEP car cela ne serait pas dans l'intérêt de la population.

#### *- les bailleurs de fonds (CFD, UE)*

La CAMEP, en tant qu'organisme responsable de la distribution de l'eau à PAP, demande à l'UE pour les prochains financements qu'une convention soit signée directement avec la CAMEP : l'UE donne directement son financement au GRET. G. Jn-Baptiste désire que l'UE vienne s'asseoir directement avec la CAMEP qui est l'un des principaux partenaires du GRET.

Avec la CFD, cela se passe dans les règles.

#### *- les populations, les comités*

La CAMEP a des devoirs envers ces populations et ces populations ont aussi des devoirs envers la CAMEP.

D'un autre côté, tant que G. Jn-Baptiste est là, et il espère qu'après ce sera aussi ainsi, il faut que la CAMEP fasse le maximum pour respecter les contrats avec ces populations : respecter les horaires, alimenter régulièrement les gens en eau et trouver des ressources supplémentaires pour l'alimentation.

Ce que la CAMEP leur demande c'est qu'ils respectent aussi leur engagement : que le système soit entretenu, qu'il n'y ait pas d'ordures au niveau des fontaines et que les factures soient payées.

Il serait aussi souhaitable que les comités de gestion s'autonomisent car le GRET ne va certainement pas être présent éternellement dans ce projet. Le GRET va se développer, il va avoir de nouveaux projets et il ira peut-être ailleurs. Donc, il faut que les populations puissent entrer dans des relations de plus en plus directes avec leur fournisseur.

# Raphaël Hosty - directeur de production de la CAMEP

entretien du 14 avril 1997

L'ingénieur Hosty occupe cette fonction de responsable de la production depuis 1994. Il travaille avec le GRET depuis cette date. Il est donc assez informé pour parler du projet, du point de vue de la CAMEP. Il est d'ailleurs intéressant de mettre en parallèle son discours avec celui d'A. Pamphile qui n'est plus à la CAMEP mais qui y était à l'époque du démarrage du projet du GRET.

En outre, il est un des membres actifs de la CAMEP, impliqué dans le projet du GRET, un de ses principaux interlocuteurs. Il travaille actuellement sur les nouveaux projets à Delmas 32, Villa Rosa et Jalousie.

Il avoue cependant ouvertement lors de l'entretien qu'il connaît mal la réalité sociale des bidonvilles. Dans ce domaine, il fait entièrement confiance aux compétences de J.-H. Anacasis.

## 1. indications individuelles

. diplômé en génie civil  
études d'hydraulique (captage, distribution et alimentation de la distribution, mécanique des fluides) en Allemagne de 1986 à 1988

. 1988 : entrée à la CAMEP comme ingénieur;  
1994 : directeur des opérations et de l'entretien.

Après un audit de la CAMEP, en 1995, le directeur des opérations et de l'entretien est devenu directeur de production. Comme directeur des opérations et de l'entretien, il s'occupait de tout le réseau, de la source jusqu'à la distribution. Maintenant, il travaille en amont : au niveau de la production, des réservoirs et des réseaux d'adduction.

## 2. La CAMEP (cf. rapport annuel 1996)

Depuis deux ans, la CAMEP travaille en coopération avec l'UNICEF, le GRET, l'OMS et le Plan International.

La CAMEP a un plan directeur (pour l'an 2000) qu'elle s'est fixé et qui a été présenté au gouvernement. Les grandes lignes de ce plan ont été défini avec l'appui de LYSA : extension, approfondissement, recherche de ressources. La CAMEP travaille actuellement sur les moyens de rendre les ressources en eau plus accessibles. Il n'y a pas un problème de ressources mais de gestion des ressources.

### **statut**

. La CAMEP est une régie autonome sous la tutelle du ministère des Travaux Publics

### **financement**

. La CAMEP est un vendeur d'eau: elle vit de ses recettes. Elle n'a pas vraiment de financeur. Elle s'organise avec ce qu'elle rentre comme argent en tant que vendeur d'eau. Cependant, pour le financement de projets d'envergure, la CAMEP fait des prêts à la Banque Mondiale, à la Caisse

Française et à l'Union européenne depuis 1994. Les négociations avec les bailleurs de fonds se réalisent, depuis dix ans, au niveau du gouvernement. Mais, en raison des problèmes de décaissements et de délais, des négociations directes avec la CAMEP prennent désormais place.

. La CAMEP a eu de graves problèmes financiers. Mais, la période la plus dure est passée. Les bailleurs de fonds ont posé beaucoup de conditions (cf. politique de recrutement, diminution des effectifs de 200 personnes depuis 1994).

### **organisation interne**

. Il y a 5 services coiffés par la direction générale : direction production, direction planification, direction commerciale, direction administrative et le secrétariat général (assistant de la direction générale).

. R. Hosty soutient qu'une structure spécifique à la distribution d'eau dans les bidonvilles (projet du GRET) a été mise en place au niveau du secrétariat général : une « unité des comités de quartier » pour gérer le système de distribution dans les quartiers défavorisés. Concrètement, cette unité est chargée de la formation, du suivi... (il est embarrassé lorsque je lui demande ce que fait concrètement cette cellule qui n'existe pas réellement ou, du moins, n'est pas très compétente). Aujourd'hui, le GRET fait la coordination entre la CAMEP et les bidonvilles. Mais, à la CAMEP, il faut qu'il y ait une structure en place pour prendre la relève si le GRET venait à disparaître.

. 400 personnes employés

recrutement : problème de formation. Au niveau de l'emploi de techniciens et de vanniers, la CAMEP avait un problème car ils étaient analphabètes. Depuis deux ans, le service du personnel a donné des ordres stricts : pour recruter quelqu'un, il faut qu'il ait un diplôme de technicien ou qu'il sorte d'une école professionnelle. Jusqu'à présent, il faut que les employés sachent au moins lire ou écrire.

. Les décisions de la CAMEP sont prises par le conseil de direction.

### **3. bilan**

#### **résultats réels du projet d'eau potable**

- Avant le fait que ce projet soit rentable pour le CAMEP, le résultat essentiel est que le projet a montré que les gens des bidonvilles peuvent gérer une institution comme les comités d'eau. Actuellement, la CAMEP peut travailler avec ces comités, alimenter les quartiers sans qu'il n'y ait de problèmes de casse. Il y a un contrôle de la qualité de l'eau. Les comités de l'eau paient normalement.

- Ensuite, pour la CAMEP, ce projet lui a permis d'avoir des abonnés réguliers dans ces zones, des clients qu'elle n'avait pas la capacité de toucher jusqu'alors. Les comités sont abonnés et la CAMEP sait que, chaque mois, sa part est là. En outre, il est certain que la part d'argent versé par ces comités est une des plus stables. Par exemple, pour les clients ordinaires, la CAMEP est obligée de leur envoyer un bordereau tandis que, pour les bidonvilles, les comités se déplacent à la CAMEP, demandent leurs bordereaux et paient la régie des eaux de Port-au-Prince.

- Du fait de cette attitude régulière des comités, le prix facturé aux bidonvilles fixé à 5,30 gourdes/m<sup>3</sup> (contre 2,70 pour les particuliers) a été étendu à toute la clientèle. Ainsi, lorsqu'un particulier vient se plaindre à la CAMEP, cette dernière a désormais une arme, celle qui consiste à déclarer que si les gens des bidonvilles peuvent payer ce prix, tout le monde peut le faire.

- Enfin, ce projet a permis de restructurer en partie les réseaux de la CAMEP.

#### **avantages et inconvénients d'un projet associant la population**

. inconvénients :

- Jusqu'à maintenant, la CAMEP n'a pas à sa disposition assez de personnel interne (une seule personne du secrétariat général est chargée de la coordination) pour être un réel interlocuteur des comités dans leurs démarches quotidiennes. Une cellule de 3, 4 ou 5 personnes doit être créée (donc elle n'existe pas encore). Elle sera en relation hebdomadaire avec les comités d'eau.

- Les résultats sont là mais les petits employés de la CAMEP ne savent pas ce qu'est le GRET. Désormais la CAMEP les informe.

- L'inconvénient majeur est que, le projet étant tellement rentable socialement, les comités deviennent de plus en plus exigeants : ils réclament plus d'eau. Si la CAMEP n'a pas la capacité de leur en fournir plus, il va y avoir des problèmes.

. avantage :

Ce projet a prouvé que des gens des bidonvilles pouvaient eux-mêmes gérer un système.

#### **4. processus**

##### **avis personnel sur les potentialités participatives de la population**

R. Hosty se dit mal placé pour répondre à cette question. Il considère que J.-H. Anacasis en sait bien plus dans la mesure où il est l'homme qui est entré le tout premier dans ces quartiers et qu'il a eu les premiers contacts. La CAMEP ne fait qu'attendre les résultats du GRET en ce qui concerne les emplacements, la constitution des comités... c'est-à-dire tout ce qui relève du social et du technique à l'intérieur du quartier. Puis, la CAMEP étudie les moyens d'alimentation en eau jusqu'à l'entrée du bidonville.

C'est le GRET qui a les informations sur la structure sociale des quartiers et donc sur les modalités de formation des comités d'eau.

##### **contexte d'intervention**

. En 1994 (le projet a commencé en 1995 mais des discussions avaient lieu dès 1994 pour cerner les divers problèmes), lorsque P. Vilaire, J.-H. Anacasis et D. Henrys ont présenté le projet et leur stratégie pour entrer dans les quartiers, la CAMEP doutait d'une réussite. Avant 1994, quand des gens de ces quartiers demandaient à avoir de l'eau, un tuyau était monté et, après une semaine, il y avait des piquages et plus d'eau. La CAMEP n'a jamais pensé à résoudre le problème de l'eau dans les bidonvilles comme le GRET l'a fait. Elle a toujours reçu beaucoup de demandes des bidonvilles. Elle installait des bornes fontaines publiques. Cependant, après 2 ou 3 mois, celles-ci disparaissaient à cause d'une mauvaise gestion ou d'un mauvais contrôle de la ligne d'adduction.

. L'élaboration théorique s'est faite entre le GRET et la CAMEP. A l'époque, les ingénieurs Pamphile et Jovin de la CAMEP ont travaillé en étroite collaboration avec le GRET.

##### **rôle de la CAMEP dans le projet d'eau potable**

. Théoriquement :

- Les gens des bidonvilles déposent une demande d'alimentation à la CAMEP;  
- La CAMEP envoie un technicien pour étudier les possibilités d'alimentation du quartier;  
- La CAMEP écrit une lettre au GRET lui demandant de se rendre dans la zone, de voir si un comité existe, d'identifier les emplacements de bornes-fontaines et de prendre en considération la demande de ces gens;

- Au bout d'un ou deux mois, le GRET et la CAMEP se rencontrent pour se répartir les tâches :

Le GRET va travailler à l'intérieur de la zone;

La CAMEP va amener l'eau jusqu'à l'entrée du quartier;

Théoriquement (il n'existe qu'à Solino), le compteur à l'entrée du quartier constitue le symbole de cette répartition des tâches.

Les réseaux internes au quartier, jusqu'à ce compteur, sont sous la responsabilité du comité.

. Jusqu'à présent, il est difficile pour la CAMEP de jouer le rôle du GRET dans ces quartiers : si la CAMEP entrait dans ces quartiers sans une période assez longue de formation et d'information, elle aurait des problèmes.

Dans les quartiers où le système fonctionne depuis longtemps, le GRET va pouvoir se retirer progressivement car les gens se sont responsabilisés.

### **relation avec l'usager**

. Désormais, la CAMEP est plus présentable dans ces zones : elle est en relation directe avec les comités d'eau. Le comité distribue de l'eau au nom de la CAMEP. Et, cette dernière arrive à satisfaire ces gens à 80%. Avant, cet usager achetait un bidon de 5 gallons à 1,5 gourdes. Maintenant, il l'achète à 0,30 gourdes. Donc, l'image de la CAMEP a changé dans ces zones.

. les relations entre la CAMEP et les comités d'eau :

- contrat signé entre la CAMEP et le comité d'eau;

- paiement direct de la CAMEP par les comités;

- réunions organisées par la CAMEP avec des représentants de chaque comité pour le suivi (prise des doléances). Par exemple, les problèmes actuels que posent les comités sont relatifs aux horaires de distribution et à la durée de cette même distribution. Même si la CAMEP a de bonnes structures au niveau de ces bidonvilles, il y a des problèmes au niveau des lignes d'adduction. Parfois, si le vannier de la CAMEP ne respecte pas les horaires, il y a des problèmes d'alimentation.

Ainsi, un comité de quartiers va être créé à la CAMEP. Il devra prendre contact de manière hebdomadaire avec tous les comités d'eau et leur demander ce qu'il se passe, s'ils ont des problèmes...

. Face au défi des 2 millions de personnes des bidonvilles à alimenter en eau potable, la CAMEP fait en amont des travaux de grande envergure.

### **avis sur la place de l'usager**

. R. Hosty pense que le comité est représentatif des usagers car, en Haïti, s'il ne l'avait pas été, le système ne fonctionnerait pas. Il y aurait eu de la casse. Or, les usagers paient et il n'y a pas de protestation. Les gens sont satisfaits. Et la CAMEP est satisfaite.

Dans ces bidonvilles, il y avait auparavant des gens qui vendaient de l'eau à 2 gourdes, au marché noir. Si ce projet n'était pas viable, s'il y avait un problème d'unification dans ces quartiers, les vendeurs privés auraient saboté ce projet. Si depuis 2 ans il n'y a pas eu de problèmes, c'est que la structure placée par le GRET est viable.

. avis sur le fonctionnement des comités d'eau:

R. Hosty se dit mal placé pour juger de la gestion assurée par les comités. Il m'invite à poser la question au GRET. En tous les cas, il déclare qu'il arrive que la direction de la CAMEP oublie d'envoyer les bordereaux aux comités. Les membres des comités se déplacent même à la régie des eaux pour les réclamer. Selon R. Hosty, ils sont plus réguliers que n'importe quel abonné. Jusqu'à présent, la CAMEP n'a jamais réclamé de l'argent aux comités. Elle est obligée de se rendre chez le client ordinaire, parfois même, elle doit lui couper l'eau. Pour les quartiers défavorisés, le règlement est automatique.

Si la CAMEP pouvait organiser Port-au-Prince comme ces quartiers défavorisés, elle aurait bien moins de problèmes.

### **perspectives de la CAMEP**

augmenter la distribution d'ici à la fin de l'année 1997 :

- sur les quartiers desservis;
- sur les quartiers en projet (Decayette, Delmas, Villa Rosa, Trou Sable...)

### **rôle de la CAMEP dans le développement local**

Le partenariat entre la CAMEP et ces quartiers est possible. Il aurait été impossible sans le GRET. Et, il n'y a eu aucun problème avec le GRET.

### **évaluation des partenaires**

Le partenaire moteur a été le GRET. Aucun conflit n'a réellement eu lieu entre partenaires. Le contact principal de la CAMEP est le GRET. Elle est en relation avec GATAPHY par l'intermédiaire de ce partenaire principal.

#### - relation avec le GRET

Il y a une confiance réciproque entre le GRET et la CAMEP : pour la CAMEP, ces projets sont vitaux et le GRET a des compétences. Ils sont complémentaires et ne sont jamais en concurrence.

les attentes de la CAMEP envers le GRET:

La CAMEP espère que cette collaboration va se poursuivre. Elle n'a pas les capacités de se substituer au GRET. La future cellule responsable des bidonvilles va travailler avec l'ONG sur les méthodes d'animation et de formation de J.-H. Anacasis de manière à ce que si le GRET disparaissait ces projets ne disparaissent pas avec lui.

#### - relations avec les ONGs

La CAMEP privilégie le partenariat avec le GRET. Par exemple, l'UNICEF l'a récemment contactée pour alimenter des châteaux d'eau. Or, l'UNICEF construit des châteaux d'eau sans son aval. La construction est réalisée avant de résoudre le problème de l'alimentation. La CAMEP est consultée a posteriori pour l'alimentation, ce qui est impossible. Dernièrement, elle a dû refuser des zones où des châteaux d'eau avaient été construits.

En outre, il y a un manque de coordination entre le GRET et l'UNICEF dans la mesure où cette dernière a des projets d'intervention dans des zones où le GRET est déjà présent.

Le rôle de la CAMEP est donc de faire cette coordination. Actuellement, le processus idéal serait que l'UNICEF lui envoie ses demandeurs. La CAMEP les recommanderait au GRET. A partir de là, elle saurait qu'elle a un seul intervenant, avec les mêmes méthodes de formation des comités. La CAMEP a demandé à l'UNICEF d'entrer en contact avec le GRET pour les méthodes de formation. En outre, elle a exigé que l'UNICEF installe un système payant, ce qu'elle ne voulait pas au départ.

#### - relations avec la mairie

Institutionnellement, la CAMEP et la mairie doivent être en contact. Lorsque la CAMEP intervient dans une zone, elle écrit une lettre à la mairie pour l'en informer.

Normalement, la mairie devrait être responsable de tout, même des réseaux. Mais, jusqu'à présent, c'est une loi de 1964 confiant à la CAMEP la responsabilité de la distribution l'eau qui est en vigueur. Du fait des évolutions actuelles, la CAMEP essaie d'impliquer les mairies dans ses travaux. Par exemple, la CAMEP et le GRET vont travailler à Jalousie, un bidonville de Pétionville. Ils ont rencontré le maire afin de lui présenter le projet. Ainsi, la CAMEP et le GRET informent la mairie et s'assurent qu'elle ne bloquera pas le projet.

En outre, les mairies ont un certain pouvoir de suggestion dans la mesure où la CAMEP et le GRET leur ont demandé de faire des listes des quartiers qui pourraient être l'objet d'aménagements en eau potable. A partir de ces listes, la CAMEP et le GRET ont sélectionné quelques zones.

De toute façon, le maire profite politiquement de la CAMEP et du GRET quand ils interviennent dans sa zone.

Malgré tout, les mairies ne sont pas assez intégrées au projet. Elles n'ont ni structures, ni moyens. Jusqu'à présent, il s'agit d'informer les mairies. Plus tard, elles s'intégreront plus amplement dans le projet. C'est le début de la décentralisation. Dans 5 à 10 ans, les mairies seront peut-être en relation directe avec les comités d'eau, garants de la viabilité du projet.

# **F - Elus locaux**

## **Guide d'entretien des élus locaux**

### **1. indications individuelles**

**2. contexte : organisation de la municipalité et place de l'habitant dans la politique municipale**

### **3. le projet**

- a. rôle de la municipalité dans le projet, le(s) quartier(s)
- b. capacités et potentialités de la population dans la prise d'initiatives
- c. avantages et inconvénients d'un projet géré par les habitants
- d. évaluation des partenaires
- e. résultats des opérations et critères d'évaluation

### **1. indications individuelles**

nom      formation      statut au sein de la mairie ou service

### **2. organisation de la municipalité**

#### **cadre juridique**

décentralisation/déconcentration des compétences et des moyens (financiers et humains)  
relations avec l'Etat

#### **organisation interne**

nombre d'agents  
budget annuel de fonctionnement et d'investissement  
moyens en matériel

#### **politique municipale en matière de services, développement urbain**

objectifs de la politique urbaine  
moyens en personnel qualifié  
schéma directeur, plan d'occupation des sols...  
réalisations jugées exemplaires dans les domaines urbain, santé...  
lieux de discussion des projets municipaux (conseils de quartier?)

#### **place de l'habitant dans la politique municipale**

*exemples concrets*  
place de l'habitant dans les projets menés  
stratégie en matière de participation de la population (moyens, outils)

### **3. le projet**

#### **a. rôle de la ville dans le projet ou le quartier(on ne doit pas attendre grand chose)**

##### **contexte d'intervention**

lié à la demande d'un partenaire du Nord  
**réalisations**  
**gestion des services**

**b. avis personnel sur la capacités et les potentialités participatives de la population**

**vie communautaire réelle et potentielle**

y a t-il une vie associative importante? engageant toute la population?  
des groupes sociaux, politiques dominants? lesquels?  
des conflits de pouvoirs?

l'existence d'une vie communautaire/de conflits est-elle un levier/un obstacle à la mobilisation?

**capacité de mobilisation et prises d'initiatives**

la mobilisation est-elle spontanée ou imposée?  
l'enjeu de l'eau et des services publics de manière plus générale permettent-ils une mobilisation, un engagement, une action au niveau local?  
quels sont les obstacles à cette mobilisation?

**appréciation sur les structures et personnes représentant les habitants**

points forts et faiblesses des structures de représentation des habitants sur les quartiers  
rôle des organisations populaires  
avis sur la légitimité des personnes ayant le pouvoir, les leaders et leur positionnement (rôle et intérêts voir détournement d'objectifs au sein des structures de représentation)  
en quoi les leaders sont des éléments leviers pour la mobilisation de la population?

**avantages et inconvénients d'un projet géré par la population**

effets sur le projet et sur la population  
rôle de la population dans la gestion d'un service public  
*exemples concrets*

**évaluation des partenaires associés au proje d'eau**

*exemples concrets*

**appréciation globale**

points forts, points faibles  
motifs de conflits  
partenaire moteur dans la dynamique

**relations avec les ONG**

état des relations  
contrats sur quels objectifs? quels contenus?  
attentes

**relations avec la CAMEP**

**relations avec les bailleurs de fonds**

appui aux collectivités locales? à la population par l'intermédiaire d'Ong?  
souhaits et attentes

**relations avec les organisations, le comité**

état des relations

souhaits et attentes

**bilan de l'opération et critères de réussite**

**résultats réels ou attendus**

satisfaction des usagers et sensibilisation à l'hygiène  
réinvestissement des recettes dans le développement du quartier  
responsabilisation et mis en contact avec l'Etat  
*hiérarchie*

avis sur la poursuite : extension ou réévaluation des objectifs

**critère de définition de la réussite de l'opération**

rentabilité  
viabilité  
appropriation par les usagers  
création de revenus et gestion populaire  
*hiérarchie*

# **Patrick Norzéus - maire principal de Delmas**

entretien du 10 avril 1997

Patrick Norzéus est le maire principal de la commune de Delmas. Sur la capitale, il y a 4 mairies : celles de Pétionville, de Carrefour, de Delmas et de Port-au-Prince (qui a tendance à coiffer les trois premières). Chaque conseil communal dispose d'un maire et de deux maires adjoints. La mairie de Delmas a eu un retard de huit mois sur son mandat : les élections auraient dû avoir lieu en décembre 1995 pour que les mairies soient installées en février 1996 mais elles ne se sont mises en place qu'au mois d'août.

## **1. indications individuelles**

Patrick Norzéus est actuellement le maire principal de Delmas 32.

Il a été auparavant éducateur, avocat, sociologue, professeur au lycée puis député.

## **2. la municipalité**

### **cadre juridique**

. La mairie est l'agent exécutif de la commune. Elle est autonome, cependant, elle reste sous la tutelle du ministère de l'intérieur.

Une contradiction subsiste aujourd'hui entre :

- la tutelle exercée par le ministère de l'intérieur, garantie par la loi de 1982 sur les communes;
- et, la Constitution de 1987 qui énonce l'autonomie administrative et financière des communes.

Une nouvelle loi sur les communes devrait remplacer l'ancienne. Elle est actuellement l'objet de discussions au Sénat.

. Si la Constitution de 1987 prévoit l'autonomie administrative et financière des communes, en réalité, 129 communes sur 133 sont subventionnées par le budget du gouvernement central dans la mesure où elles ne se sont pas autonomes (financièrement).

Il existe seulement 4 « grandes mairies » (Port-au-Prince, Delmas, Pétionville et Carrefour) qui ne sont pas subventionnées par le gouvernement. Elles vivent de leurs recettes c'est-à-dire de la patente (taxes sur les activités commerciales et industrielles) et de la CFPB (Contribution Foncière sur les Propriétés Bâties, impôt locatif). Le problème de la concentration de la population, des activités économiques et de l'immobilier sur Port-au-Prince (60% des maisons) permet d'avoir un champ de patente assez significatif pour que les 4 mairies puissent être autonomes. Ainsi, seules 4 municipalités en Haïti sont capables de financer leurs objectifs.

. La coopération en Haïti est centralisée. Il n'y a coopération qu'avec le gouvernement central. Théoriquement, la coopération décentralisée devrait primer. Les documents du PNUD mettent l'accent sur :

- la coopération décentralisée;
- la nécessité des municipalités de traiter avec des organismes internationaux sans que cela ne se résume à un simple rapport bailleurs de fonds/gouvernement central.

### **organisation interne**

La mairie de Delmas emploie 500 à 600 personnes.

Patrick Norzéus ne dispose pas de renseignements disponibles sur les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement de la mairie mais il soutient qu'ils existent.

### **politique municipale en matière de services et de développement urbain**

. le contexte :

Delmas est une commune particulière. Comme région métropolitaine, elle est une zone qui subit les conséquences de la centralisation. La crise dans les provinces provoque l'entassement de la population dans la capitale. La province n'est plus le grenier de la ville; c'est désormais le contraire. La région métropolitaine est victime de cette désarticulation, avec toutes les conséquences en termes de proximité, de « bidonvillisation » et de manque d'hygiène.

La solution est la décentralisation avec une réorganisation de la vie dans les provinces, leur industrialisation, la décentralisation des investissement et une dynamique économique avec une politique des pôles de croissance.

. les objectifs de la mairie de Delmas :

Haïti est un pays d'urgence où il est impossible de tout faire en même temps. Le changement est un processus. Il s'agit aujourd'hui d'établir les bases. En attendant que la décentralisation se réalise, par exemple, le projet d'eau du GRET à Delmas 32 va permettre de résoudre un problème fondamental du quartier.

Les priorités que s'est fixées la mairie sont celles qui demeurent liées à l'insalubrité de la zone. Il existe un service de voirie. Mais, le problème qui se pose est celui des camions de ramassage. Le gouvernement haïtien a signé un contrat avec des firmes privées de ramassage. Cependant, dans la mesure où la mairie de Delmas avait déjà signé des contrats, elle n'a pas reçu de camions.

Ainsi, tout est question de motivation, d'obligation par rapport à la population : la mairie a des devoirs envers elle. Mais, tout est un problème de financement.

. le rôle de la mairie de Delmas dans le développement local :

Le développement de la commune n'est pas seulement l'affaire de la mairie. Il résulte de tous les efforts combinés des différents groupes de base et des organismes internationaux qui travaillent dans la commune.

Aujourd'hui, les interventions des organismes internationaux ne sont pas concertées. La mairie souhaiterait que leurs actions soient coordonnées, ce qui pourrait être sa propre oeuvre.

. les réalisations de la mairie de Delmas :

Depuis qu'elle est dirigée par Patrick Norzéus, la mairie a mis l'accent sur l'éducation car elle est véritablement l'avenir du pays :

- subvention d'une école nationale (21 professeurs payés par la mairie);
- projet d'extension de l'action de la Secrétaire d'Etat à l'alphabétisation pour la diffusion des manuels à Delmas;
- création de deux lycées municipaux.

### **3. le projet**

#### **rôle de la mairie de Delmas dans le projet**

. La mairie de Delmas a été informée des projets de captage d'eau du GRET à Solino et à Delmas 32 (c'est-à-dire des quartiers couverts par la mairie).

Elle a donné son aval pour construire un réservoir d'eau à Delmas 32, sur un terrain identifié par des ingénieurs du service urbanistique de la mairie (selon P. Norzéus).

Le maire a participé à l'inauguration du terrain de football de Solino (projet FIL).

. les propositions du maire pour une plus grande implication de la municipalité :  
La mairie aimeraient pouvoir fixer les priorités en termes de réalisations, puis, les communiquer au GRET.

### **avantages et inconvénients d'un projet associant la population**

. les avantages :

Il y a un problème de responsabilité en Haïti. Il faut que les gens arrêtent d'avoir des mentalités d'assistés. Il faut créer le sens de la responsabilité chez les gens : quand les personnes n'y contribuent pas, les projets ne durent pas. Quand ils paient, le projet est entretenu et sa survie assurée. En cela, les projets du GRET permettent de résoudre ce problème de responsabilisation des populations.

. les inconvénients :

Une plus grande présence étatique est nécessaire de manière à ce que celle-ci constitue une garantie contre une éventuelle détérioration des projets aussitôt que le GRET se retirera.

En outre, il faut noter que les gens sont très mobiles dans les bidonvilles. Ce sont en majorité des locataires. Très peu (seulement 40% d'entre eux) sont stables dans la zone. Par conséquent, l'esprit qui avait motivé les premières personnes, au début du projet, ne sera sans doute pas le même, dans deux ou trois ans, avec d'autres locataires.

Par conséquent, afin de garantir la permanence, il faut que l'institution municipale encadre et/ou supervise le projet :

- la mairie ne gérerait pas l'argent pour ne pas être impliquée dans des affaires financières;
- le comité gérerait l'argent et aurait des relations avec la mairie.

Ainsi, à un degré ou à un autre, il serait prudent d'associer la mairie.

### **évaluation des partenaires**

. les relations avec le GRET:

Le grand point positif dans la démarche du GRET est que ce dernier a informé la mairie de son projet. Parmi toutes les interventions des ONGs sur Delmas, l'attitude du GRET est très satisfaisante. Il a été un des premiers à se soucier de prendre contact avec les autorités locales et les structures étatiques établies dans la commune. Il est un des rares organismes qui leur communique le plus de dossiers (dossiers d'exécution, bilans des activités...). De toute façon, pour le suivi des projets, le concours de l'Etat est nécessaire. La mairie n'a aucun problème de fonctionnement avec le GRET qui communique avec elle tant au stade de la conception qu'à celui de la réalisation des projets.

Beaucoup d'organismes qui travaillent dans la zone ignorent ou font semblant d'ignorer la mairie. Mais, ces organismes confrontent alors certains problèmes (avec la population, problèmes d'insécurité...) au cours de la réalisation de leurs projets. Alors, ils contactent la mairie qu'ils n'avaient même pas informée auparavant. Par exemple, l'UNICEF (projet de dallage de Delma 30) est en contact avec le ministère des affaires sociales et elle n'a absolument pas avisé la mairie.

Ainsi, généralement, lorsque la mairie rencontre des organismes ou des délégations, arrivé au stade de la concrétisation, ces derniers entrent en contact avec le ministère du plan ou avec le premier ministre. Ils signent des contrats avec eux sans en établir avec la mairie.

Cependant, il ne faut pas oublier que la mairie a un pouvoir de blocage sur les projets : elle délivre les permis dès que le territoire communal est concerné (elle est responsable s'il y a accident du travail). Même en ce qui concerne le projet de l'UNICEF avec le ministère des affaires sociales, à partir du moment où quelque chose se fait sur la voie publique, la mairie doit être au courant.

En quelque sorte, la mairie subit les conséquences de l'inexistence de coopération décentralisée, d'où son intérêt pour les projets de GRET. Désormais, elle tient à avoir de réelles discussions avec le GRET au sujet de cette coopération décentralisée.

. les relations avec les communautés locales :

La mairie est en relation avec elles par l'intermédiaire des organisations de base.

. les relations avec la CAMEP :

La CAMEP a beaucoup d'expériences. Cependant, la CAMEP n'a informé la mairie d'un projet d'eau dans la zone qu'une seule fois. En général, la CAMEP travaille aussi à son insu. Par exemple, la mairie n'a pas été mise au courant lorsque la CAMEP a travaillé sur un projet d'eau potable avec une organisation de base à Cité Soleil. Le maire ne savait pas que c'était aussi un projet du GRET.

Si la CAMEP continue, elle va avoir des problèmes avec la mairie : la mairie va bloquer les travaux qui se font sans son aval.

## **Charles Ernest - CASEC**

**entretien du 13 octobre 1997**

### **1. indications individuelles**

expérience professionnelle : électronique, mécanique et plomberie  
élu CASEC le 25 juin 1995

résidence : Croix Desprez (quartier touché par le projet d'AEP, voisin de Baillergeau, quartier qui appartient aussi à la 6ème section)

### **2. CASEC**

#### **le rôle théorique du CASEC**

cf. loi 1997, fiche indicative sur les CASECS

La commune de Port-au-Prince comprend 3 sections communales (les 6ème, 7ème et 8ème sections communales). C. Ernest est un des trois CASECS de la 6ème section communale.

Le rôle du CASEC est de s'occuper de l'état civil et du développement de la section.

Selon la loi, le CASEC doit participer à tous les projets qui se font dans la section communale dans le sens où il peut les encourager comme les bloquer. Ceci est aussi valable pour les projets réalisés par des ONGs.

En général, il ne bloque pas les projets qui se font car c'est toujours dans l'intérêt de la population.

Dans la relation des CASECS avec la mairie, d'après la loi, la mairie ne peut bloquer aucun projet s'il ne concerne pas l'Etat central.

#### **exemples concrets d'action**

Le CASEC n'a pas les moyens d'agir car l'Etat ne met rien à sa disposition.

En 1993, il a été associé à un projet de bétonnage du GTIH dans le quartier de Croix-Desprez. Il a eu un problème avec la méthodologie du GTIH.

Le travail du GRET lui a permis de participer au projet d'eau même si ce n'était pas réellement de manière active. La méthodologie du GRET était plus appropriée pour lui dans la mesure où le GRET a permis aux populations de gagner de l'argent contrairement au système de participation en nature mis en oeuvre dans les projets du GTIH.

### **3. Croix-Desprez**

#### **avis sur les capacités participatives de la population**

A Croix Desprez, seuls les jeunes ont l'esprit communautaire. Les gens n'ont jamais compris l'état d'esprit (participation communautaire sans relation à l'argent) que voulait véhiculer le GTIH dans le

quartier. Ils ont compris le projet du GRET car ils touchent de l'argent. Le GRET anime l'esprit personnel : il amène du travail dans l'intérêt personnel de chacun.

Il existe trois organisations de base à Croix-Desprez. Elles sont de nature politique et penchées sur le développement. Ces groupes rassemblent peu de membres de sorte que la population ne se sent pas vraiment concernée par leurs activités. Les organisations de base sont motivées uniquement par l'argent.

En grande majorité, la population n'est pas informée de la gestion qui est faite de l'argent dans le cadre du projet d'eau. Les seules grandes réunions communautaires ont eu lieu au début du projet.

#### **4. bilan du projet**

Avec le projet, **les principales avancées** ont été que :

- désormais, on trouve de l'eau à proximité avec facilité; selon le CASEC, c'est l'avancée la plus importante;
- l'eau est moins chère;
- l'eau est potable.

Dire que le projet a renforcé l'Etat car la CAMEP est entrée en contact avec les communautés est exagéré, selon le CASEC, car il considère que la Centrale Autonome n'est pas présente sur le terrain. La seule chose qu'il y a c'est qu'elle retire de l'argent.

Ce projet n'a aucun inconvénient car il rend un service dont les gens avaient besoin, il résoud un énorme problème en terme de proximité de l'eau. En outre, après trois mois de projet, une route a été construite : des animateurs du GRET ont fait des réunions pour demander une participation financière. En définitive, la route a été construite sur un financement de la population, du comité et du GRET.

Le quartier de Croix-Desprez a besoin d'autres bornes-fontaines. Il existe véritablement une grosse demande.

Ce projet, ce système est très positif. Il doit être multiplié dans d'autres zones (même si des petits conflits existent) dans la mesure où il résoud vraiment le problème de l'eau en l'amenant près des gens.

#### **participation personnelle au projet**

Le CASEC n'est pas membre du comité de Croix-Desprez. Lorsque le comité a été monté, les animateurs du GRET ont tenu à ce qu'il n'en fasse pas partie. Ils lui ont demandé sa collaboration à la gestion de l'eau, avec le comité, que dans le cas où des problèmes relevant de ses compétences se poseraient. Le comité a été créé à la fin de l'année 1995. Il était déjà CASEC à l'époque.

Cependant, il est régulièrement invité aux réunions. Il y participait chaque semaine au début du projet. Maintenant, il n'y va plus. Il n'est absolument pas informé des activités, de la gestion bref de ce qui se fait. Normalement, d'après la loi, il devrait être au courant : il y a de l'argent qui rentre. Il sait en plus que c'est avec cet argent que se fera un autre projet dans le quartier. Or, sur ce point, c'est lui qui a les compétences pour savoir ce qui peut se faire dans la mesure où il a une vision globale et la capacité de relativiser.

Par exemple, il n'a pas été consulté pour le projet de bibliothèque de Croix-Desprez laquelle ne fonctionne toujours pas aujourd'hui alors qu'il y avait des besoins plus urgents pour le quartier comme un centre de santé/dispensaire avec MSF. Cela aurait été plus utile. En outre, il faut toujours que l'Etat

soit impliqué dans un projet. Avec le projet de bibliothèque, ceci a été un échec puisque le CASEC n'a pas été associé.

Lorsqu'il existe un projet, il faut toujours que l'Etat soit impliqué pour que, d'une part, il donne son autorisation et que, d'autre part, il collabore.

### **avis sur le comité**

Selon lui, le comité a été au début comme un « Etat dans l'Etat » : seule une organisation (MOKD) était présente dans ce comité. Or, MOKD a subi un éclatement interne et des conflits internes ont eu lieu. Les animateurs du GRET ont dû écarter des gens nuisibles qui avaient pour seule motivation l'argent.

### **5. relations avec les partenaires**

#### **le GRET**

Le GRET a apporté un service d'eau. Désormais des gens d'autres quartiers lui demandent, en tant que CASEC, de faire des démarches pour eux auprès du GRET.

Les animateurs du GRET sont très efficaces et très dynamiques. Selon lui, ce serait une très bonne chose si la CAMEP participait à l'animation à travers sa cellule « bidonvilles ».

#### **relations avec la mairie de Port-au-Prince**

D'après la loi, les relations doivent exister pour l'intérêt commun. Dans la réalité, les relations sont négatives : il est impossible de discuter avec la mairie car l'attitude du maire, Emmanuel Charlemagne, constitue un blocage. Il est comme tous ceux qui bloquent le pays.

#### **relations avec la CAMEP**

Il n'y a aucune relation avec la CAMEP. La CAMEP n'est pas intéressée par les quartiers défavorisés. En plus la privatisation est à l'ordre du jour. Selon la loi, en tant que CASEC, il devrait lui-même avoir beaucoup plus de relations avec elle. Ce qui l'intéresse le plus en tous les cas c'est de faire des démarches pour la population.

Dans ce projet, la CAMEP a été obligée d'adopter un « petit de dehors » pour faire quelque chose.

**G - ONG moins directement liées au projet**  
**d'AEP**

# **Dominique Mathon - directrice technique du GTIH**

entretien du 8 avril 1997

## **1. indications individuelles**

Dominique Mathon a une formation d'architecte.

Elle travaille avec le GTIH depuis 1994. Pendant deux ans, elle a été la coordinatrice d'un projet de développement des quartiers populaires de Port-au-Prince. Depuis un an, elle occupe le poste de directrice technique du GTIH.

## **2. GTIH**

### **historique**

. GTIH a été créé en 1981. GTIH est une ONG tournée vers les technologies appropriées. Il a été fondé par un groupe de professionnels haïtiens et étrangers qui a décidé de promouvoir la technologie appropriée - c'est-à-dire toutes les technologies alternatives qui peuvent permettre la revalorisation des savoir-faire avec une amélioration technique encourageant le développement des communautés, la création d'une nouvelle technologie facilitant ce développement en fonction des ressources locales (réchauds améliorés, expériences dans le domaine de l'énergie, appui à des ateliers communautaires...) - et d'offrir un appui aux organisations de base dans ce domaine.

. En 1985, GTIH est intervenu à Turgeau (quartier de Port-au-Prince) pour un projet de latrines, financé par l'UNICEF. A partir de ce moment, GTIH s'est orienté vers les quartiers défavorisés d'autant plus qu'à partir de 1986, avec la chute de Duvalier, des comités de quartiers sont apparus. La mobilisation et la motivation qui existaient à l'époque ont été à l'origine des travaux du GTIH. Aujourd'hui, les projets sont toujours constitués à partir de la demande d'une organisation d'un quartier populaire.

### **organisation interne (cf. document de présentation)**

Le GTIH emploie trente personnes dont onze animateurs.

Il associe des membres actifs, un comité exécutif et un directeur exécutif.

Il comprend deux services :

- les quartiers populaires;
- le programme de crédit.

Le financement du GTIH provient principalement de Protos et de l'Union européenne. Pendant la période d'embargo (1991-4), GTIH a eu de grands problèmes de financement.

## **3. avis sur le rôle représentatif joué par les organisations de base des quartiers défavorisés**

La représentation de la population à travers les organisations de base n'est pas un mythe. Cependant, un important travail de formation doit être effectué, selon D. Mathon.

Ces structures sont très récentes. Elles ont hérité :

- d'une part, de la longue expérience des groupements ruraux (escouades, kombit);
- d'autre part, à partir de 1986, d'une pratique démocratique, d'un apprentissage quotidien qui passe par le renforcement d'une association en lui montrant l'importance de la représentativité.

Pour l'instant, les élections n'existent pratiquement pas. Les assemblées générales rassemblent peu de gens (par exemple, 500 ou 600 personnes au maximum sur 5 000 habitants). Les gens s'identifient à ces organisations mais ils se méfient tout de même, surtout les locataires.

Ainsi, selon D. Mathon, les projets de développement de ces quartiers doivent désormais être pensés dans une relation avec les CASECS et les ASECS afin de trouver une nouvelle dynamique.

#### **4. les projets du GTIH**

##### **méthodologie**

- . Actuellement, un projet est à la fois :
  - Un projet d'aménagement (infrastructures, drainage, accès à l'eau...).
  - Un projet de formation (éducation civique concernant l'organisation de l'Etat et des collectivités territoriales; prévention contre le sida; alphabétisation; formation en gestion...). La formation de la population a pour objectif de renforcer l'assise populaire des organisations. Cet objectif est primordial pour le processus mais, au bout de deux ans, il demeure difficilement atteint pour le GTIH.
  - Un projet de renforcement des institutions locales, des comités de quartiers et de la participation de la population.
  - Un projet de formation au développement communautaire. Une équipe d'animateurs renforce les structures existantes. Ces dernières sont valorisées dans la mesure où elles apprennent à évaluer leur propre fonctionnement en tant qu'association. Le GTIH renforce les structures existantes. Il refuse d'en mettre en place de nouvelles. Par exemple, à Baillergeau, le GTIH appuie OJEB. Ainsi, la demande provient de la structure elle-même. La population est et maître d'ouvrage et maître d'œuvre tandis que le GTIH assure la supervision technique.
- . Cette philosophie selon laquelle le GTIH appuie une organisation ne pose pas de problème dans les quartiers où il peut exister plusieurs organisations car :
  - Ce sont des structures faibles : la représentativité des organisations peut être questionnée. Aucune de ces organisations n'est véritablement soudée à sa population. Des relations doivent être créées avec la population et c'est un peu le travail du GTIH lorsqu'il fait du développement communautaire. En outre, dans la mesure où le GTIH veut approfondir les relations entre les comités et les CASECS, ceci implique plus de représentativité des organisations à long terme. Selon D. Mathon, il faut dépasser le caractère politique des organisations car, ne serait-ce que lorsqu'il y a des élections, la structure d'ensemble s'affaiblit puisque les organisations sont en conflit.
  - S'il y a plusieurs organisations (exemple de Solino), il faut qu'elles se réunissent et qu'elles commencent à penser au développement car, de toute façon, il y a toujours des intérêts individuels et des petits groupes.
- . Le renforcement de l'assise populaire des organisations locales doit permettre à la structure d'être suffisamment solide pour :
  - assurer la gestion du ou des projet(s);
  - planifier les activités;
  - rendre des comptes à la population si elle se dit représentative;
  - être capable, par la suite, de prendre en charge et d'entretenir le projet.
- . Les travaux sont réalisés avec :
  - la participation physique de la communauté (la main d'œuvre reçoit, parfois, une gratification mais elle n'est jamais supérieure à 43% du prix de la main d'œuvre sur le marché);

- un financement du GTIH.

- . La participation financière de la population est problématique pour deux raisons :
- la crise économique;
- les travaux sont à basse intensité de main d'oeuvre.

Au cours des projets antérieurs (avant 1985, projet de latrines à Turgeau), la participation de la population (en termes de motivation et de mobilisation) n'existe pas. Cependant, aujourd'hui, la solution à apporter ne doit pas renforcer l'assistance fournie par le GTIH à ces structures. Il faut une réflexion avec les communautés afin de réaliser des projets économiques solvables qui pourraient générer des revenus, quitte à ce que ce soient de petits projets. Même si cela n'est pas facile et qu'il existe une demande plus importante de projets de commercialisation (magasins communautaires), il faut tenter d'appuyer la production dans le contexte macro-économique haïtien.

### **domaines d'intervention**

Le GTIH intervient dans neuf quartiers défavorisés de Port-au-Prince (dont, en commun avec le GRET, Delma, Solino, Baillergeau et Croix-Desprez). Ce sont des projets de réhabilitation (canalisation...). Les espaces aménagés sont principalement des espaces communautaires. Les seuls ouvrages familiaux ont été des latrines car les projets de latrines communautaires fonctionnent difficilement.

### **critères de réussite d'un projet**

- Un projet ne s'évalue pas de manière chiffrée même si le quantitatif fixé au départ dans le cadre du projet doit et est le plus souvent respecté.
- En termes de gestion, les comités ont géré leurs projets pendant deux ans. (La caisse des comités est alimentée par des décaissements qui sont fonction d'un plafond fixé au départ par un protocole d'accord avec le GTIH).

En fait, le véritable critère de réussite d'un projet, selon D. Mathon, est la capacité des comités à gérer ce projet, c'est-à-dire à faire face aux difficultés rencontrées sur le terrain, aux pressions de la population qui pourrait penser, par exemple, qu'il touche de l'argent alors qu'il travaille bénévolement. Ce qui compte donc est le renforcement institutionnel. Il faut surtout qu'il y ait une prise en charge réelle et la mise en place d'une structure pérenne.

### **points à améliorer**

- La communication devrait être approfondie de manière à ce qu'une transparence s'établisse au niveau de la gestion et qu'existe véritablement un relais entre le comité et la population.
- Au niveau de la municipalité, il faudrait qu'un lien soit tissé avec la communauté. Les institutions, c'est-à-dire les CASECS et les ASECS (Assemblées des Sections Communales), doivent participer de manière plus approfondie au développement local.
- Il faudrait enfin que les comités acquièrent un statut juridique. Cependant, la loi sur les associations n'existe pas encore.

### **partenaires des projets**

- les bailleurs de fonds;
- les communautés;
- d'autres ONGs qui se chargent de la formation civique, de la prévention contre le sida;
- le secrétaire d'Etat à l'alphabétisation.

## **5. avis sur le projet d'AEP du GRET et relations GRET/GTIH**

Le projet d'AEP du GRET constitue une initiative porteuse pour le problème de l'eau. Cependant, la solution qu'il a apporté mérite aujourd'hui d'être évaluée.

### **points faibles (relations GTIH/GRET)**

Au départ, l'intervention du GRET s'est faite dans l'urgence. Par manque de communication avec le GTIH, qui était présent dans certains des quartiers touchés par le projet, des problèmes se sont posés notamment à propos d'une mauvaise utilisation du matériel.

D'autre part, dans des quartiers où le GRET est intervenu avant le GTIH (Solino, Baillergeau), D. Mathon considère que les démarches des deux ONGs ont été incompatibles : le GRET avait habitué les communautés à ce que la main d'oeuvre soit payée (une excuse, selon elle, au regard des difficultés actuelles des comités à mobiliser la population en raison de la crise économique) alors que le GTIH demandent et a toujours demandé aux comités de gérer entièrement l'argent des projets (donc aucune rémunération de la main d'oeuvre, le plus souvent).

Ainsi, dans tous les cas de figure, quand deux ONGs ne communiquent pas, de véritables problèmes peuvent se poser. Aujourd'hui, D. Mathon pense que les discussions et la concertation avec le GRET sont au point mort.

### **conditions d'intervention du GRET et du GTIH dans les mêmes quartiers**

Un projet du GTIH demande deux ans pour se mettre en place. Entre-temps, une structure locale peut trouver un autre partenaire. Ainsi, parfois, le GTIH courre le risque de ne pas pouvoir réaliser un projet car une autre organisation l'a fait. Par exemple, à Solino, le GRET a réalisé un terrain de football.

La condition principale d'un bon partenariat entre les différentes ONGs résiderait en une meilleure coordination entre les ONGs et, surtout, en une coordination des actions au niveau du gouvernement haïtien.

Par rapport à l'Union européenne, il est nécessaire qu'il y ait une coordination entre le GRET et le GTIH, en termes d'un partage des domaines interventions (par exemple, GTIH: réhabilitation, GRET : eau potable). Une discussion à propos d'une coopération des deux ONGs doit avoir lieu avec l'Union européenne.

## **H - Bailleurs de fonds**

# **Macel Claudion, ECHO**

**entretien du 17 juillet 1997**

## **1. indications individuelles**

43 ans

formation :

économiste de la santé

troisième cycle d'économie (Paris)

spécialisation en l'économie de la santé

Il travaille pour ECHO en Haïti depuis janvier 1995.

## **2. Intervention d'ECHO, relation ECHO-GRET dans le cadre du projet d'AEP**

M. Claudion était venu en Haïti, en avril-mai 1994, comme consultant international, pour l'OPS/OMS afin de travailler sur le projet que l'UE avait demandé à l'OPS/OMS d'élaborer en plein programme d'intervention d'ECHO en Haïti. L'OMS devait soumettre une proposition, basée sur une réflexion locale, pour son intervention. Dans cette proposition d'intervention, la question de l'eau avait été considérée.

Il a été présent au démarrage des financements du projet (janvier 1995). En revanche, il n'était pas là lors des démarches préliminaires du projet puisqu'elles avaient débuté avant, lors de la première mission de B. Collignon et de G. Barthélémy datant de la fin de l'année 1994.

### **urgence et développement**

. Il a rencontré B. Collignon. Il a eu à connaître le projet du GRET car au moment où il était là , D. Henrys, par exemple, y était plus directement impliqué (avec le SOE). Il a rencontré D. Henrys, en tant que responsable du GRET, venant de laisser l'OMS. Il a eu à discuter avec lui surtout parce qu'il trouvait que le projet ne démarrait pas (1995). Et, leurs relations ont commencé là-dessus.

Il y a eu beaucoup de discussions entre eux avant d'arriver au stade de la prolongation. Ce qui s'est passé c'est que le projet avait été conçu sur le plan technique avec une bonne architecture mais les tâches nécessaires pour l'animation avaient été sous-estimées.

Quand il a été pour la première fois, avec D. Henrys et P. Vilaire qui l'avait invité à Solino, à une réunion avec les responsables de quartier, il a été absolument surpris par le niveau de discussion au sein du comité sur ces questions. Il a vu à ce moment-là que c'était quelque chose de très difficile dans lequel ils s'étaient engagés et que ça prendrait beaucoup de temps. En plus, les partenaires qui avaient été prévus pour être non seulement des animateurs mais aussi des réalisateurs techniques étaient entraînés à avoir des difficultés car ils avaient trop de choses à faire en même temps.

. **ECHO a prolongé son financement** (juillet-septembre 1995) avec pour objectif que d'ici à 2 mois des fontaines existent et qu'il y ait de l'eau. ECHO avait conscience que le montage des comités ne pouvait pas se faire du jour au lendemain. Cependant, ECHO a tenu un discours qui était que les communautés

devaient tenir compte du fait qu'il y avait un bailleur de fonds qui était présent, un organisme qui voulait travailler avec eux mais qui avait aussi ses propres contraintes (délai). La contrainte du temps a existé.

En général, quand on discute d'un projet en Haïti, la contrainte du temps ne vient jamais en premier lieu. Et, les gens oublient cette considération. On peut discuter certes de l'urgence et poser l'urgence en des termes négatifs. Mais, il est aussi vrai qu'en ayant fait ressortir cette contrainte, il a été possible d'aboutir à certains résultats.

. **En septembre 1995**, ce qui est reconnu est que l'intervention est intéressante et qu'il y a des chances que cette intervention puisse se continuer avec des financements autres que des financements ECHO. En même temps, puisqu'il y avait des choses concrètes qui commençaient à apparaître, on voit que l'obligation de résultats a été comprise par les comités et par la CAMEP.

La position de M. Claudio était qu'ECHO se désengage complètement de ce programme car il n'était pas approprié à ECHO. Il fallait que ce programme trouve un autre outil de financement car non seulement il y avait une contrainte de temps mais aussi ECHO avait décidé de se désengager de tout ce qui relevait de l'eau et de l'assainissement pour se concentrer sur la santé. En plus, ce désengagement n'avait pas été décidé de manière unilatérale : ECHO avait discuté avec la DGVIII et ils avaient décidé que les questions relevant de l'eau seraient reprises par la DGVIII.

Maintenant **la transition de financement** pour le GRET s'est faite avec un train de retard. Ils ont d'abord eu une discussion, au sein de l'UE, sur le programme de réhabilitation (ligne budgétaire : éducation). Effectivement, beaucoup de choses ont été reprises pour les travaux en provinces... Mais, à ce moment, ils n'étaient pas assez avancés sur la question de l'eau et ils ont considéré cela comme faisant partie de l'urgence. Il n'était pas possible de le faire passer sur le programme de réhabilitation. Il fallait qu'elle soit reprise par la ligne budgétaire « réhabilitation ». Maintenant, elle-même à des délais d'amorce très longs. Ils en sont venus à rajouter une deuxième couche de financements pour le GRET. Mais, là, ils étaient tous d'accord que dès lors que le premier financement d'ECHO s'achevait il fallait que ce soit repris par un autre instrument budgétaire.

ECHO est intervenu en voulant combler **le « gap » qui s'était créé entre 2 financements**, entre le financement ECHO et le relais devant être repris par la DGVIII : on rallonge le financement ECHO mais simplement pour pouvoir permettre à l'équipe de fonctionner. Le premier financement devait être autour de 900 000 ECUS et le deuxième autour de 160 000 ECUS (au moment où ECHO a signé un contrat avec le GRET, le budget d'ECHO était de 15 millions d'ECUS). Aucune ONG en Haïti n'a obtenu un financement aussi important jusqu'à présent. C'est à partir de la requête que le GRET avait envoyé à Bruxelles et à la suite de la première mission en Haïti que ce financement a eu lieu.

Dès le départ, en 1994, on avait dit, dans le cadre du projet d'étude fait par l'OMS, que l'eau était un domaine à privilégier. La question de l'eau était déjà traitée à l'époque avec, par exemple, une intervention d'Assodlo avec l'OMS à Cité l'Eternel. L'OMS était déjà là-dessus.

Effectivement, et là la décision de Bruxelles a été intéressante, la question a été posée de savoir si on pouvait financer des camions-citernes. Le projet de Collignon a apporté un autre type de réponse au problème de l'eau, d'une part, et il a permis de recréer des liens nouveaux dans le cadre de la reconstruction du pays.

### **3. Bilan du projet d'eau à la fin du financement ECHO**

## **janvier 1996**

Au moment où le financement d'ECHO s'est retiré, M. Claudio a dit au GRET qu'il fallait marquer une pause dans le projet c'est-à-dire qu'il ne fallait pas continuer à répondre aux sollicitations d'organisations de base. Il fallait, selon lui, faire une pause d'analyse critique sur le plan technique (liens avec la CAMEP, questions hydrauliques) et sur le plan social (qu'est-ce qui se produit au niveau des structures sociales, au niveau des nouvelles responsabilités créées?). Il trouvait que le projet allait très vite et qu'il pouvait être porteur de fragilités : il pouvait y avoir des fragilités congénitales dont on risquait de ne pas s'apercevoir.

### **avis sur l'organisation mise en place dans les quartiers**

Il ne percevait pas un manque de transparence entre la population et les comités. Il percevait que le mode d'élection des comités répondait à des rapports de force que nous n'avions pas toujours à connaître. Or, en plus des conflits qui existaient déjà, cette intervention n'en avait pas introduits d'autres mais elle accordait beaucoup d'importance à une forme d'organisation sans vraiment la comprendre : cette forme d'organisation, en apparence spontanée, n'était pas forcément aussi spontanée que ça, aussi innocente que ça d'une certaine façon. Il fallait peut-être se demander si la formation mise en place en terme de comptabilité pour la gestion des comités était suffisante pour contrôler l'éventuelle dérive; pas des dérives en terme individuel avec des questions de malversations mais des dérives en terme de représentativité des comités eux-mêmes.

### **critères de réussite du projet**

Plusieurs choses entrent en jeu. Elles ne sont pas forcément complémentaires. Elles s'excluent même. Du point de vue du financeur, par rapport aux exigences du contrat, les travaux ont été finis : l'eau coulait à Baillergeau, à Cité l'Eternel et à Solino. En fait, en tant que bailleur de fonds, c'est ce premier aspect qui compte.

Maintenant, s'il tient compte que même en tant que bailleur de fonds il a eu à travaillé sa propre implication dans le projet, il accorde une importance à la qualité de la relation qui a été établie entre la population en générale et la CAMEP. Pour lui, le critère qui consistait à savoir quel était l'engagement réciproque du service public autonome et de la population, était très important.

Le troisième critère était : quel était le niveau d'organisation de la population en terme de comité, de structure générale pour qu'il y ait des éléments de pérennisation qui soient conscients et qui puissent être éventuellement soumis à la critique pour être réévalués, reformulés ou maintenus ?

Quand les choses ont commencé, il s'agissait d'améliorer la situation de l'eau dans les quartiers. Les premiers critères d'évaluation étaient par exemple qu'une mère de famille n'aient pas des kilomètres à faire pour trouver de l'eau, que l'eau soit de bonne qualité...

L'engagement de la CAMEP était plutôt un engagement politique (de gestion de la cité) d'un organisme qui a une obligation de service public. Il s'agissait de créer un nouveau dialogue avec la population basé sur des responsabilités.

Les premiers engagements de la CAMEP étaient un peu comme une « révolution culturelle ». Les éléments de cette révolution culturelle permettaient de reconnaître cette dernière et ils correspondaient aux critères qui ont été mis en avant dans l'évaluation première.

Les autres critères (qualité, rentabilité, fiabilité) sont venus par la suite. Il était d'ailleurs clair pour tout le monde que cela devait se faire sur le long terme. Lui-même précisait à l'époque qu'il fallait faire attention de ne pas s'engager dans une suite interminable de construction de bornes-fontaines sans avoir

pris le temps de réfléchir à la première expérience, d'en mesurer la portée et les limites pour faire ensuite les modifications nécessaires.

Pour lui, les limites pouvaient venir peut-être de l'engagement limité de la CAMEP mais surtout de la faiblesse des comités et de la participation communautaire. En outre, il a eu l'impression que, par moments, le GRET a été dépassé, aussi bien sur le plan de l'animation que sur le plan technique. Il y a eu des moments de doutes très forts sur la possibilité de réaliser le projet dans certains quartiers, de travailler avec certains comités (par exemple que ces derniers avaient leur propre logique et pas la logique du projet).

#### **4. Relations avec les partenaires**

##### **avec les comités et la population**

Dans le cadre de réunions animés par les comités de quartiers, les relations étaient très directes dans la mesure où ECHO prenait la parole. Lors des inaugurations, c'était un autre type de relations. Si c'était à refaire aujourd'hui, il aurait proposer une autre version de ce type de festivité : les inaugurations avaient tendance à mettre à distance et peut-être à défaire ce qui avait été fait avec l'animation.

##### **avec le GRET**

Entre le GRET et ECHO, il y a eu une concertation obligée.

Maintenant, il y a aussi eu des difficultés. A la fin du deuxième contrat, le GRET a pris un peu trop à la légère le fait que ECHO ait accepté de s'engager avec lui à maintenir le fonctionnement de l'équipe en place alors qu'ECHO n'avait qu'une vague obligation morale de le faire : le contrat était fini, une transition avait été en principe préparée.

Ils n'avaient pas forcément l'obligation d'intervenir mais ils l'ont fait car c'était l'engagement de l'équipe, l'engagement du directeur d'ECHO en Haïti à l'époque : il voulait qu'ECHO supplée aux défaillances et, pour lui, il n'était pas question de laisser l'équipe du GRET comme ça. ECHO a eu des difficultés à traiter la relation avec le GRET par la suite à cause de questions de rapports à renvoyer à temps, d'informations à faire circuler...

Pour M. Claudion, aujourd'hui, le rôle du GRET est d'accompagner le processus du temps, d'accompagner le processus d'institutionnalisation.

##### **avec la CAMEP**

En fait, la CAMEP et le GRET faisaient leurs affaires et ECHO n'était en contact qu'avec le GRET. Les relations ont été très limitées. Ils se sont rencontrés sur les sites d'inauguration. Les relations étaient plus des relations interpersonnelles que des relations institutionnelles. En général, lors des inaugurations tout le monde était content d'être là.

##### **avec les municipalités**

Les mairies n'étaient pas encore associées au projet. ECHO a été au courant, à un moment, des difficultés qu'il y avait avec une mairie pour acheter un morceau de terrain... Mais, ECHO n'a jamais

eu a entrer en contact direct avec les maires. Là aussi, c'est le GRET qui, en tant que responsable d'opération, a eu à gérer cela tout seul.

Maintenant, le problème qui se pose au niveau des mairies est qu'elles ne sont pas forcément assez organisées pour avoir un service d'infrastructures où il y aurait un représentant qui serait en relation avec les partenaires et qui se tiendrait au courant des projets.

Ainsi, tant que cela n'existe pas, on fait appel à la mairie comme à un service d'incendie : quand il y a un problème, on l'appelle.

Ce qui se passe, aujourd'hui, d'encourageant directement entre les communautés et la CAMEP, les communautés et les mairies et puis le GRET doit être analysé. Ce n'est pas une question qui se pose sur l'eau, c'est une question qui se pose avec tout projet incluant les communautés dans la gestion d'un service. M. Cladion se pose la question de savoir quelle est la validité de cette démarche si, un jour, à l'occasion de changements politiques qui bouleverseraient les choses, la Cour supérieur des comptes en venait à remettre en cause la gestion faites par des communautés qui n'ont pas de statuts juridiques pour gérer un service qui implique l'Etat.

# **Didier Robert - Caisse Française de Développement**

## **1. indications individuelles**

50 ans

### **formation :**

- universitaire en sciences économiques
- doctorat de spécialisation en économie du développement qui s'appelait à l'époque doctorat de coopération internationale. Sa thèse a été axée sur les relations économiques entre l'Afrique et l'Europe dans le cadre de la convention de Lomé.

### **1973-1982, travail auprès des organismes africains internationaux**

Il a été, au début, coopérant, du fait de sa thèse. La coopération française cherchait un assistant technique pour aider les africains à renégocier la Convention de Lomé (qui passait, en 1973, du nom de Yaoundé à celui de Lomé).

Il a été affecté, directement, en tant que civil auprès d'organisations internationales africaines qui étaient chargées de la négociation de la Convention de Lomé. Il a donc été là-bas en tant que coopérant français mis à la disposition des africains par le ministère de la coopération française pour négocier cette convention.

Il a fait neuf ans dans des organismes africains internationaux de coopération régionale comme la CEAO.

### **entrée à la CCCE (Caisse Centrale de Coopération Economique) en 1982 :**

- 82-4, chargé des problèmes d'organisation interne, de tableau de bord pour de la direction générale de la CCCE (Paris)
- 84-89, chargé de l'ajustement structurel (Sénégal)
- 89-92, sous-directeur d'agence (Île de la Réunion)
- 92-94, détaché à la Communauté Européenne pour les aider à élaborer une politique en matière d'ajustement structurel (Bruxelles)
- 94-95, cellule africaine à l'Elysée sous la présidence de F. Mitterrand
- 95-97, directeur d'agence (Haïti)
- 97-?, directeur d'agence (Djibouti)

## **2. l'agence de la CFD en Haïti**

### **articulation CFD/pouvoir politique français**

L'ambassadeur de France coiffe tous les services officiels français, y compris la CFD. Mais, la CFD à Paris n'est pas sous la tutelle du ministère des affaires étrangères. Elle est sous la tutelle du ministère des affaires étrangères à travers le ministère de la Coopération. Localement, il y a une hiérarchie en tant qu'institutions publiques françaises mais il n'y a pas d'ingérence de l'ambassade dans la gestion de la CFD. L'ambassade n'a pas de tutelle hiérarchique sur la CFD.

En revanche, là où il y a des articulations, c'est avec la mission de coopération. Il y a tutelle, à Paris, du ministère de la Coopération (ou du secrétariat d'Etat de la Coopération) sur la CFD. Mais, cette tutelle ne s'exerce pas localement. Il n'y a pas de hiérarchie entre le chef de mission et le directeur d'agence de la CFD. La CFD est un organisme parallèle.

A Paris, le ministère de la Coopération définit les grandes orientations. Là, il y a une cohérence entre ses actions et les actions de la CFD. Il est membre du conseil de surveillance. En outre, il existe une répartition des tâches :

- la Coopération est chargée du social, du culturel et de l'appui institutionnel ;
- la CFD fait l'économique privé et public.

## **historique**

. La CFD a ouvert une agence en Haïti en 1984.

. Pendant l'embargo (1991-4), les expatriés de l'agence n'étaient plus là. Le personnel local a maintenu l'agence ouverte. Les projets n'ont pas été annulés : ils ont été suspendus.

Pour les projets, une convention est signée avec l'Etat. Cette convention prévoit un certain nombre d'actions. Ces actions sont généralement matérialisées par des contrats avec les sociétés qui les mettent en oeuvre. Ces contrats ont donc tous été suspendus pendant la période de l'embargo. La CFD a écrit à tous les contractants, qu'ils soient français ou haïtiens, que la France avait rompu ces relations avec le gouvernement actuel et que donc tous les contrats se trouvaient suspendus. Les factures qui étaient engagées ont été payées puis, tout a été arrêté.

Lorsqu'en novembre 1994 Jean-Bertrand Aristide est revenu, la CFD a renoué avec tous les contractants. Elle s'est mise autour d'une table avec chacun des représentants et renégocie le contrat avec « le nouvel Etat fréquentable » et toutes les sociétés. Les contrats ont été réactualisés puisque la gourde avait dérivé par rapport au dollars... Il y avait une trentaine de contrats et, de manière générale, la CFD n'a pas eu besoin de rajouter des financements.

. L'agence de la CFD en Haïti est devenue une agence régionale sous la présence de D. Robert. Paris, le gouvernement français a décidé d'ouvrir le champ de coopération de la CFD à tous les ACP. Avant, on était très concentrée sur l'Afrique. Depuis janvier 1997, la CFD s'est ouverte à tous les ACP c'est-à-dire que le champ d'intervention s'est élargi à l'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, Tanzanie), à l'Afrique du Sud avec les satellites de l'Afrique du Sud et à la zone caraïbe. Donc, on a demandé à D. Robert de prospecter les deux pays environnants : la Jamaïque et la République Dominicaine.

Cette ouverture à tous les ACP s'inscrit dans le cadre de la politique française en matière de coopération. En matière de coopération économique, la politique française a deux approches des pays étrangers:

a) une approche strictement commerciale : le Trésor fait des prêts à des pays pour qu'ils achètent du matériel français. Il finance des contrats de matériel français. C'est une approche mercantile. Ce système de fonctionnement est ouvert à tous les pays qui ne font pas partie de la coopération française.  
 b) les relations avec les PED sont gérées par le Ministère de la Coopération. Elles sont marquées d'une dimension de coopération et de développement; ce ne sont pas des relations marchandes.

Avant , par exemple, la République dominicaine et la Jamaïque appartenaient au premier groupe de pays. Ces pays étaient presque traités comme des pays développés avec des relations strictement commerciales et un poste d'expansion économique chargé de la promotion des exportations françaises. Désormais, ils sont passés à des relations de coopération, qui sont des relations beaucoup plus longues : on se rend dans le pays...

## **organisation interne de l'agence**

personnel :

Pour l'instant, il y a deux expatriés, un CSN et trois secrétaires comptables. Il n'y a pas de répartition des domaines d'intervention entre les deux expatriés. Le CSN s'occupe de tout ce qui relève des paiements.

domaine d'intervention : secteur privé, infrastructures, développement rural et opérations de proximité. Les « opérations de proximité » n'ont pas encore véritablement démarré. Elles regroupent les bornes-

fontaines, le crédit décentralisé et puis, peut-être, à l'avenir, s'il est possible de le monter, un fonds d'équipement urbain.

### **3. L'eau**

#### **cadre d'intervention et la politique de l'eau de la CFD**

La CFD a décidé d'intervenir dans le domaine de l'eau dès sa présence en Haïti (1984).

Comme cela a été fait récemment en République Dominicaine et en Jamaïque, la CFD a pris des contacts avec l'Etat, a rencontré les autorités nationales et a expliqué ce qu'elle faisait : en gros, que le gouvernement français est prêt, si le gouvernement haïtien en est d'accord, à démarré une politique de coopération. En général, un accord de siège qui définit les droits et les devoirs de la CFD dans le pays est signé. Et, tout de suite, les secteurs d'intervention sont définis.

D'entrée de jeu, en Haïti, le gouvernement nous a demandé de nous orienter sur les services publics marchands, les infrastructures économiques : des passages obligés pour un développement et une croissance c'est-à-dire l'eau, l'électricité et le téléphone. Donc, d'entrée, le secteur de l'eau a été un des principaux secteurs de concentration de la coopération de la CFD.

La CFD s'implique dans l'eau car il existe un savoir-faire français. Les compagnies de gestion de l'eau sont performantes au niveau international. En outre, il existe une tradition de service public à la française, de l'eau en particulier, avec association du service public et de la gestion privée. Ce qui est préconisé par la CFD pour les PED qui sont encore très étatisés c'est le passage à un système de ce genre, c'est-à-dire que :

- l'Etat conserve la maîtrise de la politique générale de l'approvisionnement en eau étant donné le caractère sensible de la ressource et du secteur (eau potable, irrigation, électricité hydraulique);
- pour ce qui concerne l'eau potable en particulier dans les grandes villes, on confie la gestion à un opérateur privé professionnel.

En Haïti, il y a une parfaite cohérence d'approches entre les bailleurs de fonds. La Banque Mondiale, généralement, a des tendances plus fermes vis-à-vis de la privatisation. Elle souhaite, en général, que la privatisation soit pure et dure. C'est ce qui se passe actuellement en Jamaïque. En Haïti, le pays fait très peur aux Américains, la Banque Mondiale a une attitude beaucoup plus nuancée qu'ailleurs. Elle est beaucoup plus pragmatique qu'elle ne l'est d'habitude. Par exemple, en Afrique, où on est loin des Etats-Unis, la Banque Mondiale arrice avec un dogmatisme très affirmé. Ici, l'attitude est plus nuancée car elle connaît mieux le terrain, car c'est plus prêt des Etats-Unis et qu'ils savent que mettre du désordre social dans le pays se retournerait contre eux.

Donc, la CFD est en phase avec la Banque mondiale et avec la BID sur l'eau.

intervention, objectif de la CFD en matière d'eau :

Pour des raisons de tactique et de capacités d'intervention, la CFD ne travaille pas avec le SNEP, ne touche pas l'intérieur du pays. C'est la BID qui s'occupe des villes secondaires.

La CFD s'est concentrée sur la CAMEP. Très vite, il est apparu que si l'on voulait réaliser un assainissement rapide et durable de la CAMEP, il fallait toucher à la privatisation de la gestion. Mais, il faut le faire progressivement et en le préparant. Depuis deux ans, depuis le retour à l'ordre constitutionnel, la CFD y travaille. Elle dit à la CAMEP : on vous réhabilite, on vous met de l'eau dans les tuyaux, on vous fait des forages, on vous met des tuyaux en place... et, pendant ce temps, on étudie l'évolution institutionnelle vers la privatisation de la gestion.

La BID s'occupe du SNEP. Mais, elle s'est vite aperçue que le SNEP serait invendable, qu'il ne pourrait pas intéressé un opérateur privé professionnel étranger étant donné l'éclatement et la complexité du système. Jamais un opérateur privé ne pourra s'intéresser à la campagne.

Donc, il faut également y mettre la ville pour pouvoir avoir un effet de masse, équilibrer les exploitations et faire une péréquation des coûts de l'eau en centre-ville et à l'extérieur. Donc, en mai 1997, la BID a poussé, et la CFD a accepté, à ce que l'on adopte une approche globale

(SNEP+CAMEP) pour que l'ensemble du secteur de l'eau fasse l'objet d'une évolution institutionnelle vers une gestion privée et, en même temps, qu'on y ajoute l'assainissement et l'eau.

Ce que la CFD a fait et qui devrait être sensible du point de vue de l'augmentation de la distribution d'eau c'est le financement de 6 forages dans la Plaine du Cul de Sac. Ces forages renvoient de l'eau à un immense réservoir financé par la Banque Mondiale qui fait 3 000 m<sup>3</sup>. A l'aval de ce réservoir, il y a un réseau qui est destiné à tout le bas de Delma, à toute la zone industrielle. Bref, ceci va permettre d'accroître sensiblement la production d'eau.

Cependant, aujourd'hui, la CFD a dit à la CAMEP qu'il fallait arrêter de chercher l'eau en souterrain. Elle demande aussi à la CAMEP de faire un effort sur la recherche des fuites. Mais, cela ne suffira pas car les infrastructures de Port-au-Prince sont conçues pour 450 000 habitants. Or, il y a à peu près 2 millions d'habitants. Donc, inévitablement, il existe un fossé dans la satisfaction de tous les besoins. Il manque de tout. Même le secteur privé n'est pas assez dynamique. Mais, le vrai problème réside dans la solvabilité de la population.

#### **(le projet)**

La CFD avait un maître d'ouvrage, la CAMEP, un maître d'oeuvre, le GRET, et un contrat entre les deux. Elle a demandé au GRET de mettre des bornes-fontaines. Il y a donc double effet pour la CFD : elle « descend » dans la rue et elle améliore la situation de la CAMEP.

Il est bien entendu que la motivation profonde est la coopération elle-même et l'amélioration de la condition de vie des gens. Mais, cela est valable aussi pour ce que fait la CFD avec la direction générale de la CAMEP en construisant des forages. L'objectif suprême est de donner de l'eau aux gens, à peu près de façon saine.

Mais, il y a aussi un objectif délibéré de la CFD de se pencher sur les problèmes liés à l'urbanisation excessive. C'est une instruction qui date de un an, un an et demi. La stratégie de la CFD évolue en fonction des problèmes que l'on rencontre dans le sous-développement (ajustement structurel dans les années 80 parce qu'il y avait eu le choc pétrolier etc..., développement rural intégré...). Maintenant, un des thèmes est le problème de l'urbanisation dans le Tiers Monde qui est général et qu'il faut donc traiter.

La CFD a les possibilités financières de participer à la résolution de ce problème : elle peut mettre des ressources financières à la disposition des gens. Elle a aussi derrière elle, encore une fois, un certain savoir-faire français en la matière (par exemple, pour la distribution d'eau, les transports urbains...).

Il existe vraiment une volonté de s'investir dans le développement urbain au point que la CFD a recruté des professionnels de l'urbanisation. C'est une nouvelle orientation. De même que le crédit décentralisé est une nouvelle orientation de la CFD qui date d'il y a deux ans.

#### **description du projet**

Pour la CFD, le GRET-Haïti est le maître d'oeuvre. Le maître d'ouvrage est la CAMEP : c'est elle qui a la propriété de l'ouvrage et qui décide comment il faut faire la chose. Pour l'instant, la mairie est absente. A terme, il faudrait qu'elle soit maître d'ouvrage et que la CAMEP soit l'assistant au maître d'ouvrage en ce qui concerne l'eau. La mairie déciderait de la construction des ouvrages d'eau. Et les usagers, s'ils continuent à s'approprier la gestion, resteront maître d'oeuvre quelque part.

Dans la phase de la construction des fontaines et de l'organisation des usagers, la CAMEP est maître d'ouvrage et le GRET, maître d'oeuvre.

Une fois que tout est fait, normalement, le GRET se retire en ayant plus que comme unique rôle celui de donner un appui épisodique. Le maître d'oeuvre devient les associations de quartier : elles gèrent l'outil que le maître d'ouvrage, la CAMEP, a mis à leur disposition.

### **intervention dans le projet**

Pour la CFD, la présence du GRET a été une opportunité. Elle a fait cette opération car il y avait la CAMEP et le GRET. La CFD n'est pas intervenu au début du projet. La philosophie, l'approche et la démarche avaient déjà été définies. Les financements de la CFD n'interviennent qu'actuellement, sur les projets qui démarrent à Delma 32 et à Décayette.

La Communauté Européenne avait initié cette opération de borne-fontaines communautaires payantes. La CFD a pris connaissance du dossier. La CAMEP a demandé à la CFD de financer quelques borne-fontaines. J'ai connu la CAMEP ne voulant pas faire des borne-fontaines. Elle déclarait à l'époque s'en méfier terriblement. Et, l'expérience ayant été probante grâce au GRET, la CAMEP a déclaré qu'elle était demandeur. La CFD était motivée pour réaliser des opérations de proximité. Le mariage s'est fait. Mais la CFD n'a fait que continuer un processus déjà enclenché.

### **critères à la base de l'appréciation de la réussite du projet, critères ayant justifié l'intervention de la CFD**

D. Robert a visité Cité l'Eternel avec son directeur de département et A. Braïlowsky. Ils ont passé une heure et demi à discuter avec les gens, les usagers, le trésorier et le responsable d'une organisation de base. Le GRET a déclaré qu'il était prêt à continuer. La CAMEP a déclaré que c'était sa volonté. Le directeur de département a décidé de mettre 5 millions sur ce projet.

La caractéristique essentielle des relations de coopération est la durabilité. La CFD travaille sur le long terme, elle fait des prêts à long terme. Quand elle arrive dans un pays, elle est là pour trente ans. Si elle signe quelque chose, c'est pour trente ans. Maintenant, elle fait aussi avec des dons mais elle a gardé cette vision de long terme. Le souci majeur de la CFD est la durabilité. Il faut toujours montrer que la chose qui est financée est pérenne, qu'elle pourra s'autoentretenir financièrement et d'un point de vue institutionnel.

Ainsi, s'il s'avère qu'à l'intérieur des quartiers il y a politisation des comités au sens où ils confisquent l'information dont ils disposent, la pérennité du projet d'eau pourrait être remise en cause. Ce qui est évident est que cela n'est pas nouveau. Celui qui a la clé de l'eau a toujours eu un certain pouvoir et un moyen de pression sur les autres (cf. Pagnol).

La solution, dans le cadre du projet, serait qu'il y ait à côté du comité, un espèce d'arbitre qui pourrait être la mairie pour veiller à ce qu'il n'y ait pas appropriation de l'eau par certains seulement et pour régler les différents entre les usagers et le comité. Il faut, en outre, toujours veiller à ce qu'il y ait démocratisation dans les décisions. La transparence est une des conditions du succès, une des conditions de la démocratie.

## **4. relations avec les partenaires**

### **les perspectives pour le GRET**

La stratégie est que la GRET a une maîtrise d'oeuvre temporaire qui doit ensuite être déléguée aux animateurs de la CAMEP ou même aux usagers. On peut même imaginer que la CAMEP n'ait plus qu'un rôle technique de fourniture de l'eau et qu'elle ne se mêle plus de la gestion.

D. Robert ne sait pas quand le GRET devra se retirer. Tout dépend du quartier et de la manière dont se sont organisés les gens.

Encore une fois, l'idée est que, progressivement, une prise en charge se fasse, qu'il y ait transfert de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre respectivement à la mairie et à la CAMEP.

### **avis sur la capacité de la CAMEP à travailler dans les quartiers défavorisés**

La CFD essaie, depuis le départ, de monter cette fameuse cellule de borne-fontaines qui serait un peu plus spécialisée dans ce genre de distribution. Cette cellule existe. Mais, d'après ce que dit le GRET, elle n'est pas opérationnelle. Tout ça est lent à se mettre en oeuvre. Il y a toujours une grande faiblesse d'organisation, d'administration et de ressources humaines à l'intérieur de la CAMEP et, par ailleurs, dans l'ensemble de l'Etat. Il faut bien prendre conscience que, pendant trois ans, ici, ça a été l'enfer de

sorte que ceux qui savaient faire quelque chose ont quitté le pays. Pendant le coup d'Etat, il y a eu 900 emplois à la TELECO et, parmi eux, il n'y avait pas un seul téléphoniste. C'était des militaires, des sous-officiers...

Donc, il y a une très grande défaillance de l'Etat qui se caractérise par une absence en amont de G. Jean Baptiste, directeur de la CAMEP. Il n'a aucune instruction de son conseil d'administration qui ne s'est jamais réuni. Ce conseil d'administration devrait normalement lui donner les grandes options, les stratégies... Donc, il n'y a pas de réflexions d'un conseil d'administration sur les stratégies et un plan à long terme. G. Jean-Baptiste décide tout seul, avec le ministre des TPTC. En revanche, les bailleurs de fonds (BID, BM et CFD) se réunissent régulièrement avec G. Jean-Baptiste pour décider des programmes de développement, des choses qui ne sont pas neutres et qui engagent l'avenir (construction de forages...), sur la base des études que la CFD fait faire, avec l'accord de G. Jean-Baptiste. Normalement, le conseil d'administration devrait se pencher là-dessus et donner les instructions à G. Jean-Baptiste.

G. Jean-Baptiste n'a personne au-dessus et n'a personne au-dessous, sauf quelques cadres qui se comptent sur les doigts d'une main. Au dessous des quelques responsables des différents secteurs de la CAMEP, il n'y a ni capacités de gestion, ni capacités techniques.

Aujourd'hui, la CGE est présente pour essayer de remonter un peu le niveau de ces capacités.

## II. Note de Synthèse

### A. Contexte Haïti

superficie (km2)	27 750
population (millier)	7 180
densité (hab./km2)	258,7
croissance annuelle (%)	2,3
espérance de vie	56,6
analphabetisme (%)	55,0
PIB (million \$)	1 542
croissance annuelle 1985-94 (%)	-3,4
1995 (%)	4,4
par habitant (\$) (à PPA)	934
dette extérieure totale (million \$)	712
inflation (%)	23,9
monnaie	5 gourdes = 1 \$ haïtien = 1,50 FF

. **contexte politique** : Ce pays, parmi les plus pauvres du monde a réussi, en 1996, pour la première fois de son histoire, un transfert de pouvoir d'un président élu à un autre, après deux années de retour à la démocratie. René Préval, ancien Premier ministre de l'ex-président Jean-Bertrand Aristide (arrivé au pouvoir en 1990 et renversé en 1991, ce dernier était rentré en Haïti en 1994 sous protection américaine), a été élu le 17 décembre 1995.

Seulement 25 % de l'électorat s'était rendu aux urnes, ce qui rend compte du degré d'incompréhension qui existe entre la classe dirigeante et la population.

J.B. Aristide avait semblé vouloir céder aux demandes de nombre de ses partisans pour qu'il reste en poste, en « récupérant » les trois années de son mandat perdu en exil. Mais, la pression des Etats-Unis l'avait obligé à tenir sa promesse de partir.

Arrivé au pouvoir, René Préval a nommé un agronome progressiste, Rosny Smarth, au poste de Premier ministre.

. **présence onusienne en Haïti** : Un an et demi après que l'ONU ait autorisé le renversement du régime militaire (juillet 1994) et un an après la mise en place (mars 1995) d'une force onusienne remplaçant les troupes américaines, qui avaient accompagné le retour de J.B. Aristide, la MINUHA (Mission des Nations Unies en Haïti) voyait son mandat renouvelé en février 1996, mais, son importance réduite à quelque 2 000 soldats, commandés par un Canadien. Elle a été remplacée, en juillet 1996, par une

mission d'appui de l'ONU, la MANUH (1 300 soldats) censée aider la nouvelle force de police, inexpérimentée, à s'imposer.

**réformes** : En dépit des protestations de divers secteurs de la population, et face à un mécontentement croissant lié à l'inefficacité du pouvoir, les négociations avec le FMI ont repris et elles ont abouti à un accord provisoire en mai 1996. Le chef de l'Etat avait proposé un compromis pour éviter la privatisation totale de neuf entreprises étatiques; des milliers de fonctionnaires devaient cependant y perdre leur emploi. Le gouvernement a lancé une campagne énergique de discipline fiscale, notamment pour le paiement des impôts.

Cependant, malgré les fortes sommes engagées par la « communauté internationale », les retombées économiques tardent à se faire ressentir par les couches les plus défavorisées de la société. La faible capacité d'absorption explique le fort taux d'échec des programmes de développement en Haïti : cette faiblesse est due au morcellement de la société civile et à la carence de cadres, surtout intermédiaires, susceptibles de créer des passerelles entre une population analphabète et une élite formée dans les pays occidentaux. Ce manque de résultats tend à favoriser un sentiment de déception et de frustration.

**derniers mois** : au niveau social, ils ont été marqués par une hausse du coût de la vie. Depuis deux ans, les prix des denrées de première nécessité ont connu une forte augmentation (la marmite de riz est passée de 4 à 7 gourdes). En outre, l'insécurité tend à augmenter.

De toute part, des pressions sont exercées sur le gouvernement de Rosny Smarth (qui a démissionné début juin 1997). L'ancien président Aristide poursuit son retour sur la scène politique. En lançant son nouveau parti, la « Famille Lavalass », il participe au morcellement du Mouvement Lavalass.

Dans ce contexte, le programme réalisé par le GRET, en 1995, avec le soutien d'ECHO semble ouvrir une perspective intéressante parmi les flots de projets de développement :

- l'implication des populations dans la gestion de l'eau;
- la mise en relation avec un service public;
- le bon fonctionnement du système depuis un an et demi;
- et l'investissement des profits dégagés dans des travaux d'intérêt collectif constituent des avancées pour ces populations marginalisées. En outre, il suscite l'intérêt de l'Etat haïtien et des bailleurs de fonds.

## **B. Le projet d'AEP : historique, bilan et perspectives**

### **a- le projet d'AEP dans des bidonvilles de Port-au-Prince**

- . *cadre* : programme ECHO
- . *objectif* : promouvoir dans 6 quartiers défavorisés de Port-au-Prince, une solution efficace qui permette d'améliorer le service rendu à la population (en quantité et en qualité).
- . *principes d'intervention* : la fourniture d'eau doit, dans le court et le moyen terme au moins, rester collective, par bornes-fontaines. Ce service doit être payant car c'est la seule façon de garantir sa pérennité. Le prix doit cependant être modéré car les bénéficiaires sont des ménages aux revenus plus que minimes. L'implication des populations doit être forte, pour la gestion et le contrôle du système.
- . *solution technique* : ouverture de bornes-fontaines publiques à proximité du réseau CAMEP, accolées à des réservoirs permettant de stocker un certain volume et, ainsi, de parer aux risques de défaillance à cause de l'alimentation discontinue du réseau. Un compteur (théorique) doit être mis en place à l'entrée de chaque quartier. Les réseaux internes au quartier sont sous la responsabilité du comité d'eau.
- . *structure de gestion* : un comité d'eau, monté à partir des organisations de base existantes dans la zone et des membres influents de la communauté, représentant la population, est en position d'interlocuteur face à la puissance publique (contrats avec la CAMEP et paiement des factures) et rémunère les vendeurs qui exploitent chaque borne-fontaine.

. *fin 1995* : inauguration des premières bornes-fontaines et entrée en fonction des comités (Baillergeau, Montjolly, Cité l'Eternel, Croix-Desprez, Solino).

Le quartier de Drouillard ne sera alimenté qu'un an après (retard du projet de forage de l'USAID). Puis, l'inauguration aura lieu à Tichéri.

. *bilan* (avril 1997) :

- à propos des comités:

Les comités paient régulièrement leurs factures à la CAMEP. Mais, à l'heure actuelle, le seul comité capable d'être indépendant est celui de Montjolly. Celui de Baillergeau a de grandes difficultés sur le plan de la gestion (tenue des comptes...).

- à propos de l'animation :

Il y a eu une évolution de la demande en termes d'animation. Désormais, selon J.-H. Anacasis, les animateurs ne doivent plus être présents pour résoudre les conflits, comme c'était le cas au début des projets avec la mise en place des comités, mais ils doivent fournir aux comités une formation en gestion et un encadrement technique.

. *perspectives* :

- 10 autres quartiers, 2ème tranche d'AEP,

dont: Delma 32, Decayette, Jalousie, Trou-Sable, Villa Rosa d'ici août 1997

financement : UE (DG VIII) et CFD

- innovation : Delma 32, projet de bornes-fontaines et de compteurs privés

. Le GRET se rend compte qu'une opération ne peut pas se réaliser seulement avec les organisations populaires : nécessité d'associer d'autres acteurs (les notables de la zone, des gens qui n'ont aucune appartenance politique).

. lieu d'innovations, de recherches de nouvelles solutions pour le GRET  
d'où vient cette nécessité?

certes, on trouve un même programme d'approvisionnement en eau potable des bidonvilles de Port-au-Prince;

mais aussi, zones aux caractéristiques particulières :

- mélange de zones « pauvres » et de zones « riches » => nécessité de prendre en compte :
  - . le pouvoir d'achat
  - . la demande de comportement domestique émanant des couches sociales plus favorisées : elles ne peuvent pas s'astreindre aux contraintes d'un service collectif et elles disposent de moyens suffisants pour faire face aux charges supplémentaires d'un service individualisé.

## b- travaux d'aménagement des quartiers (programme Fonds d'Investissements Locaux)

= demande du GRET aux organisations populaires et aux comités d'eau de mobiliser la population et de la faire cotiser.

*des réalisations variables :*

- 2 services créés : douches (Baillergeau), bibliothèque (Croix-Desprez)
- travaux :
  - . drainage du canal principal, place publique, bureau du comité (Montjolly)
  - . 2 ponts, terrain de football (Solino)
  - . assainissement, ponts, bureau du comité (Cité l'Eternel) : grande participation par rapport aux autres réalisations c'est-à-dire 25/75 - des travaux non pas financés sur le FIL mais sur la COOPDEC, d'où la répartition 25/75.

	GRET %	Comité % (sur les marges de la vente d'eau)	Population %
<b>MONTJOLLY</b>			
bureau du comité	80	20	--
drainage canal principal	95	5	--
place publique	92	7	--
<b>SOLINO</b>			
terrain de foot	92	1	7
<b>CITE L'ETERNEL</b>			
bureau du comité	75	25	--
ponts	75	25	--
assainissement	75	25	--

L'objectif pour lequel avait été lancé ce programme, en termes de dynamique communautaire- c'est-à-dire instaurer une dynamique dans les quartiers à partir du projet d'eau (marge dégagée par les comités ) et faire cotiser la population- n'a été que partiellement atteint selon le GRET-Haïti. L'explication en est que, apparemment, chaque fois que des travaux sont réalisés dans les quartiers, les loyers augmentent d'où un refus de la population de cotiser pour ces derniers (v. part des cotisations dans le financement des travaux).

## **c- perspectives**

- extension du projet d'AEP à d'autres quartiers de Port-au-Prince;
- autres domaines :
  - électrification à Montjolly (EDH, Port-au-Prince)
  - ramassage d'ordures...

## C. Description du montage des partenaires

maître d'ouvrage	population / comité
maître d'oeuvre	GATAPHY / SICA
autre entreprise associée	GMG
institutions	CAMEP mairies de Port-au-Prince et de Delmas
intermédiaire	GRET

- **maître d'ouvrage :** La population est maître d'ouvrage. « Les gens savent que les bornes-fontaines leur appartiennent » (cf. J. Dimanche). Le comité gère le système, paie les factures à la CAMEP et leurs salaires aux fontainiers.

- **maître d'oeuvre :** La CAMEP est théoriquement le maître d'oeuvre. Cependant, elle n'a jamais voulu et n'a jamais pu exécuter des travaux dans les quartiers défavorisés de Port-au-Prince.

En réalité, le maître d'oeuvre délégué est GATAPHY ou SICA qui interviennent, non seulement, dans la réalisation, mais aussi, dans la conception même du projet. Ils sont associés au projet et rémunérés par le GRET. Entreprise à caractère sociale (SICA) ou bureau d'études (GATAPHY), ils ont opté pour un travail dans les zones défavorisées et dans le domaine du développement communautaire. Ainsi, ils se distinguent de l'entreprise typique dont l'objectif est clairement le profit (GMG).

- **institutions :**

*mairies*

Le GRET s'est toujours donné la peine d'associer les mairies. C'est d'ailleurs ce qui fait dire au maire de Delmas (cf. P. Norzéus) que cette ONG se distingue de toutes les autres (cf. critiques de l'UNICEF qui ne rentre en contact avec la mairie qu'à partir du moment où elle est confrontée à des problèmes d'insécurité dans les quartiers) et qu'il apprécie sa démarche. Les mairies n'ont été contactées qu'après la réalisation des projets dans la mesure où elles n'étaient pas encore mises en place en 1995. Du reste, elles n'ont aucun moyen (financier) pour y participer plus amplement.

Cependant, aujourd'hui, pour le projet de Jalousie, par exemple, la mairie de Pétionville a été contactée par le GRET dans la période de conception du projet et ce dernier mise sur sa collaboration. Les mairies sont conçues par le GRET comme les maîtres d'ouvrage des projets.

*CAMEP*

La CAMEP a dès le début été associée au projet (cf. A. Pamphile). Cependant, à partir du compteur d'eau (théorique), à l'entrée du quartier, elle n'est plus responsable du réseau. Elle est chargée d'amener l'eau jusqu'à ce compteur, c'est-à-dire en amont, et donc de trouver la source d'alimentation la plus proche.

Partenaire du projet, elle déclare clairement (cf. R. Hosty) qu'elle n'aurait jamais pu en avoir l'initiative. Le GRET joue pour elle un rôle clé : il représente une garantie dans la relation de la CAMEP avec les comités d'eau. Juqu'à présent, il ne pourrait pas se retirer dans la mesure où, même si les comités d'eau règlent régulièrement leurs factures et sont ses meilleurs clients, elle n'a mis en place aucune structure interne spécifique à ce projet, une « cellule bidonville », par exemple, qui comporterait

une section technique et une section d'animation, bref, un micro-GRET qui pourrait être en relation directe avec les comités.

**- GRET**

=>rôle intermédiaire :

- comités d'eau/CAMEP;
- entreprises/CAMEP;
- association des mairies.

***- précisions sur la place et le rôle des organisations de base ou organisations populaires (OP) dans le projet (cf. J.-H. Anacasis)***

Les organisations populaires sont issues des mouvements de mobilisation de 1986 et de 1990. Certaines ont cependant aussi des liens directs avec l'expérience des conseils communautaires sous Duvalier, structures locales de développement qui réalisaient des petits projets dans les quartiers (OJEB, à Baillergeau).

De nature politique et/ou plus engagées dans le développement communautaire, elles sont, depuis 1994, des interlocuteurs privilégiés de certaines ONGs haïtiennes et internationales lorsque ces dernières interviennent directement sur le terrain.

Le problème qui se pose alors est de savoir :

- si elles ne sont pas devenues artificielles, au sens où elles existeraient uniquement pour capter les projets sans avoir une réelle assise populaire étant entendu que les OP n'ont jamais eu l'habitude de pratiquer les réunions communautaires...
- si, pratiquement, elles peuvent constituer des partenaires potentiels dans la gestion d'un projet et si ce dernier ne serait pas source de conflits entre elles.

A ce sujet, le GRET a opté pour la solution consistant à rassembler tous les représentants des OP de chaque quartier au sein du comité d'eau en y ajoutant des membres influents de la communauté.

L'expérience montre que, dans les quartiers où une seule OP existait (exemple : à Baillergeau, OJEB a créé un sous-comité, le comité d'eau; on a donc une absorption du comité par OJEB) et où d'ailleurs, paradoxalement, l'impulsion première a été plus forte, la gestion de l'eau et l'information de la population posent plus de problèmes que dans les quartiers où les conflits entre OP ont poussé à communiquer.

Ainsi, à Drouillard, le comité d'eau, qui regroupe un grand nombre d'organisations, a réussi à tenir un an sans que le projet soit entièrement réalisé (il n'y avait pas d'eau du fait des retards pris par l'USAID).

De même, à Cité l'Eternel Sud, l'articulation comité d'eau/OP pose peu de problèmes. Les 4 OP regroupées n'ont pas été dissoutes au sein du comité et une véritable répartition des tâches a été effectuée : chaque OP a sa zone d'intervention dans le quartier et tend à concevoir, désormais, le comité d'eau comme son potentiel bailleur de fonds (cf. Jean Dimanche) : en lui confiant le rôle de trouver des financements et de gérer l'argent, les organisations auraient, elles, pour fonction de réaliser les projets dans le quartier.

Cependant, en termes de relais entre la population et le comité, il semble que les OP ne jouent pas suffisamment le rôle d'informateur de la population. De manière générale, il y a un manque de transparence. Les comités d'eau ont tendance à garder les informations (état des comptes, montants des règlements versés à la CAMEP...).

## D. Description des structures sociales des bidonvilles de Port-au-Prince

3 types de bidonvilles peuvent être identifiés sous cet angle de lecture :

- . leadership personnalisé : Montjolly, Baillergeau et Croix-Desprez
- . multitude d'organisations populaires : Cité l'Eternel
- . leadership fort mais fondé sur la crainte et la force : Solino

	BAILLERGEOU	CITE L'ETERNEL (SUD)
<b>type de bidonville</b>	semi-urbain (mornes)	urbain, « une avancée de terre dans la mer »
<b>structuration sociale</b>	« leadership personnalisé »	« multitudes d'organisations populaires »
<b>ancienneté du quartier</b>	certaines familles sont présentes depuis 1915	constitution à partir de 1986, alimenté par l'exode rural, symptomatique de l'explosion urbaine
<b>formes d'entraide</b>	oui	non
<b>groupes sociaux dominants</b>	4 ou 5 familles présentes depuis longtemps	plus des personnes que des groupes sociaux; les propriétaires n'habitent pas la zone
<b>COMITE D'EAU</b> <b>problème de gestion</b>	oui	non
<b>ORGANISATIONS POPULAIRES</b>		
<b>nombre</b>	1 (OJEB: héritage de l'ancien conseil communautaire)	> 5 (crées à partir de 1986 et surtout de 1990)
<b>articulation avec le comité :</b>		
- toutes présentes	oui	non (4 seulement)
- dissoutes dans le comité?	non : le comité d'eau a été intégré à OJEB en tant que sous-comité	non : elles sont représentées mais gardent leur compétence, leur domaine et quartier d'activités
- relais du comité pour l'information de la population au sujet de projets futurs? au sujet du fonctionnement du système?	oui non	oui non
- relais du comité pour la cotisation auprès de la population	non	oui, théoriquement mais elles préfèrent laisser au comité le rôle de gestion de l'argent
<b>POPULATION</b>		
<b>participation :</b>		
- connaît le comité	oui	oui
- informée du fonctionnement du système (rôle du comité,	non	non mais, plus ou moins, que l'argent est versée à la CAMEP

<b>rapport avec la CAMEP et le GRET)</b>		
- informée de l'état de la gestion (montant des factures payées...)	oui depuis la formation d'un nouveau comité	non
- informée des projets futurs	oui	oui
- financière AEP projets d'aménagement	paiement de l'eau faible cotisation	paiement de l'eau faible cotisation
- à la réalisation des travaux	oui (rémunération)	oui (rémunération)

*sur la base des entretiens réalisés auprès des usagers et des membres des comités d'eau à Cité l'Eternel et à Baillergeau*

#### ***précisions sur l'information de la population: garder le savoir, garder le pouvoir***

Le manque de transparence des comités dans la gestion de l'eau ou du moins l'insuffisance d'informations données à la population par le comité ou par les organisations de base, qui ont du mal à constituer les relais du comité en ce qui concerne la diffusion de l'information vers la base, peut facilement expliquer l'attitude des usagers lors des entretiens. Ces derniers ont, pour la plupart du temps, refusé de donner leur avis sur le fonctionnement du comité et sur le système de gestion mis en place. Parmi la population, un doute plane sur le rôle du comité et sur ce qu'il fait de l'argent. Le comité est un peu un sujet tabou : il a du pouvoir car il gère de l'argent et il est, en général respecté, dans la mesure où il rassemble des personnalités charismatiques du quartier en qui les gens ont confiance.

Il leur apparaît cependant normal de payer pour le service rendu. Je ne sais pas si on peut sur ce point parler de citoyenneté. Mais, il n'en demeure pas moins que les usagers interrogés ont conscience du fait que le service n'est viable que s'ils paient l'eau : « le jour où l'on ne paiera plus, la CAMEP coupera l'eau ».

#### ***dynamique communautaire et rémunération***

L'entretien avec D. Mathon du GTIH a permis de mettre en lumière un des problèmes qui se pose lorsque deux ONGs (en l'occurrence le GRET et le GTIH) interviennent dans un même quartier. Ayant une philosophie différente de celle adoptée par le GRET (le GTIH encadre -formation technique, éducation civique..- les OP dans les projets, ces dernières réalisant elles-mêmes les travaux sans l'intervention d'entreprises extérieures; en somme, elles sont maître d'ouvrage et maître d'œuvre), le GTIH ne verse aucune rémunération aux personnes du quartier qui participent aux travaux (ou 43% du salaire minimum). Ainsi, le GTIH a des difficultés à motiver les populations dans des quartiers où le GRET était déjà intervenu et où il avait rémunéré certaines personnes pour leur participation à la réalisation des travaux avec GATAPHY ou SICA.

## **E. Critères de réussite du projet pour chacun des partenaires**

De manière générale, pour tous les partenaires, ce projet a permis de prouver, contre tout ce qui pouvait se dire, qu'il était possible de travailler dans les bidonvilles et que les populations de ces quartiers étaient capables de gérer un service de premier ordre. Ceci constitue le critère récurrent de la réussite du projet tant du point de vue des ONGs que de celui des comités, de la CAMEP, des entreprises ou de la mairie.

### **GRET - SOLAM**

1. Le projet a démontré que les populations des bidonvilles sont capables de gérer un système, qu'elles ne sont pas un obstacle au développement : les gens paient et le comité est en mesure de gérer le système.
2. Il est possible de mettre ces populations en relation avec un organisme d'Etat; renforcement de l'Etat; ouverture de perspectives pour Haïti : vers une réalisation macro du projet? coopération décentralisée?
3. Les bénéfices générés sont réinvestis.
4. Les comités sont acceptés par les ONGs comme des institutions et comme des corps existants, reconnus par la société.

### **SICA**

1. Il a été démontré qu'il était possible d'amener de l'eau dans les bidonvilles.
2. L'évolution positive des rapports internes au sein de la population après des années de grands conflits constitue un aspect majeur de la réussite même s'il est difficilement décelable.
- La rentabilité du projet ne constitue pas un critère primordial de la réussite car même la CAMEP ne s'en soucie pas tant (elle n'est jamais venue faire la perception).
- ! Il n'y a pas eu un renforcement de l'Etat avec ce projet car la CAMEP n'a pas une gestion saine; elle n'est d'ailleurs qu'une institution autonome de l'Etat.

### **GATAPHY**

1. régularité des paiements des comités à la CAMEP;
2. couverture par les comités d'un certain nombre de besoins techniques;
3. ensuite, ce qui n'est pas encore réalisé, ce serait l'autonomie des comités.

### **USAGERS**

alimentation en eau :

1. proximité;
2. qualité (plus de maladie);
3. baisse du prix.

### **COMITES**

1. Un service de premier ordre a été rendu à la communauté (qualité, prix, hygiène).
2. Les gens de la communauté ont été mis en confiance dans la mesure où le GRET leur a montré qu'ils étaient capables de gérer un système eux-mêmes.

3. La création d'une cohésion au sein de la communauté (comité-fontainiers-population, propriétaires du système) est aussi fondamentale.
4. Enfin, la bonne réputation du quartier et l'amélioration des conditions de vie comptent également.

#### GMG

1. L'entreprise a acquis une réputation auprès de la « communauté internationale» en participant à la réalisation du projet.
2. Les quartiers défavorisés ont été alimentés en eau potable.

#### CAMEP

1. Il a été démontré que des gens des bidonvilles pouvaient gérer une institution comme les comités, qui, du reste, paient l'eau.
2. La CAMEP peut compter sur des clients chaque mois (et il y en a peu).
3. Le prix facturé aux bidonvilles a été étendu à tous les autres abonnés (passage de 2,7 à 5,3 gourdes par m<sup>3</sup> pour tout le monde).
4. Le projet a favorisé la restructuration, en partie, des réseaux de la CAMEP.

#### MAIRIE:

La responsabilisation de la population et la survie du projet (par le biais d'un système payant) ont été enclenchées.

## **F. Participation de chaque partenaire au projet : domaine(s) d'intervention, intérêt(s) et manque(s ) (du point de vue des acteurs)**

	<b>domaines</b>	<b>intérêts</b>	<b>manques</b>
<b>usagers</b>	conception réalisation achat	eau	information/eau et pas décision
<b>comités</b>	conception réalisation gestion	pouvoir statut social	formation (gestion, technique) autres projets
<b>GRET :</b>	coordination des partenaires	? rassembler des gens qui veulent travailler ensemble, renforcer la capacité d'absorption, de travail et d'exécution des projets capitaliser l'expérience (Haïti = laboratoire?)	structure interne (coordination des sections) ressources humaines (difficulté à trouver des cadres intermédiaires) étant donné la dimension que prend le projet
<b>entreprises ou bureau d'études étroitement associés (SICA, GATAPY)</b>	section technique : conception réalisation supervision (SICA)	philosophie du projet (entreprises à caractère social) profit	coordination (surtout avec l'animation)
<b>organisation socio-communautaire de développement (SOLAM)</b>	section animation: conception réalisation suivi	philosophie du projet dont la responsabilisation des populations et OP	formation (technique, en gestion) des animateurs
<b>autres entreprises (GMG)</b>	réalisation	profit	autres projets
<b>CAMEP</b>	distribution	rentabilité restructuration	moyens (dont cellule bidonville) et volonté?
<b>mairie</b>	institutionnel	être associé politique	moyens

NB : La complexité de la structure du GRET-Haïti rend difficile la distinction entre les domaines d'intervention, les intérêts et les manques de cet organisme, d'une part, de SOLAM, de GATAPHY et deSICA, d'autre part. Pour établir une distinction claire, il s'agirait alors, méthodologiquement, de considérer le discours d'A. Braïlowsky comme base de réflexion au sujet du GRET-Haïti. Cela ne serait bien sûr pas fidèle à la réalité de la structure interne de l'ONG (d'où des ? dans certains cas de figure).

